



PCAET

Plan Climat Air Énergie Territorial
du Parc naturel régional des Grands Causses



Document soumis à arrêt
26 avril 2019

Introduction

Vertueux et clairvoyants pour la transition écologique

A la pointe sud du Massif central, le Parc naturel régional des Grands Causses est le lieu de rencontre de trois climats : méditerranéen, montagnard et océanique. Irrigué par le Tarn et ses affluents, parcouru par le vent d'autan et la tramontane, parsemé de forêts, riche de sa tradition agropastorale, il constitue un fort gisement d'énergies renouvelables : solaire, hydroélectricité, éolien, bois, méthanisation. Territoire de milieu rural, il devient de plus en plus attractif pour de nouveaux habitants en quête de modes de vie plus apaisés, de solutions alternatives à la pression urbaine.

Mosaïque de reliefs (de canyons en plaines alluviales, d'avant-causses en massifs hercyniens), le territoire connaît aussi les problématiques de la moyenne montagne : la faible densité de l'habitat, l'importance des trajets domicile-travail, avec la forte dépendance pétrolière que cela suppose.

Terre d'élevage, il entend soutenir sa tradition agropastorale, pas neutre certes quant aux rejets d'effluents, mais ô combien décisive pour la vitalité locale, le développement de circuits courts, le maintien de paysages abritant une biodiversité exceptionnelle en Europe.

Toutes ces conditions, parmi d'autres, rendent passionnante la **construction du Plan Climat Air Énergie Territorial** du Parc naturel régional des Grands Causses. Car elles supposent de conjuguer la transition écologique avec le projet de territoire, dans une interrelation constante. Il s'agit, à la fois, de contribuer à la lutte contre le changement climatique et de (re)vitaliser le territoire ; de façonner une transition écologique pleinement intégrable dans un projet de société, lui-même orienté vers l'exigence environnementale. Il est question, non seulement de protéger l'avenir, mais encore d'inventer l'avenir.

Tout repose sur la **recherche d'équilibres et la valorisation d'opportunités**. Équilibres, quand le soutien à l'agriculture s'accompagne d'une adaptation des pratiques fourragères au réchauffement climatique et d'un développement de la méthanisation. Opportunités, quand la création de réseaux de chaleur biomasse favorise l'exploitation raisonnée de la forêt (donc la gestion des paysages), la dynamisation de la filière locale bois, la baisse de la facture d'énergie des abonnés.

Ce ne sont là que deux exemples. Ils donnent la mesure des questionnements qui peuvent accompagner l'élaboration du PCAET. Comment concilier le développement des énergies

renouvelables et la protection paysagère ? Comment conjuguer l'attractivité du territoire, donc l'installation de nouveaux habitants, avec la maîtrise de l'empreinte carbone liée à la voiture individuelle ? Comment articuler la relocalisation de la production d'énergie avec la cohésion sociale ?

L'enjeu va être de façonner **une stratégie vertueuse et clairvoyante**. Vertueuse, par l'adoption de comportements (privés) et de politiques (publiques) favorables à la réduction des dépenses d'énergie. Clairvoyante quant aux incidences réelles de certaines options énergétiques qu'il conviendra alors, alternativement, de déployer ou de restreindre - et, dans tous les cas, d'encadrer, pour le bien du territoire.

Le Parc des Grands Causses aborde ces questionnements avec d'autant plus de clarté qu'il a défini, en lien avec les Communautés de communes, une stratégie de territoire.

Document de planification faisant référence, le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), approuvé en juillet 2017, place la transition écologique en exergue. Dès 2009, près de dix ans avant que le PCAET devienne une obligation légale, le Parc naturel régional s'est engagé dans un PCET (Plan Climat Énergie Territorial) volontaire. Cette démarche, émaillée d'expérimentations de terrain, vaut au territoire d'être considéré par l'ADEME régionale comme un « observatoire d'innovations ». Elle a été couronnée en 2015 par l'obtention du label « **Territoire à énergie positive pour la croissance verte** » (TEPCV). Aussi le Parc naturel régional des Grands Causses se positionne-t-il en éclaircur, depuis que l'Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée, par la voix de sa présidente Carole Delga, a annoncé son ambition d'être la première région européenne à énergie positive d'ici 2050.

Le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses apparaît comme un contributeur potentiel à l'atteinte de cet objectif. Si, dans le respect de ses paysages, il augmente sa production d'origine renouvelable, il peut devenir exportateur d'énergie auprès des agglomérations de Toulouse ou de Montpellier, par exemple. Dans cette éventualité, les instances du Parc souhaitent d'ores et déjà que cette fourniture énergétique donne lieu à une réciprocité, **au profit de nouvelles solidarités entre milieu urbain et monde rural**.

C'est là, encore une fois, l'approche du Parc naturel régional des Grands Causses : intégrer la transition écologique dans un projet de société à repenser, à inventer.

Sommaire



UN PROJET
DE TERRITOIRE
PARTAGÉ

03 > 14

I



LE SUD-AVEYRON :
REGAIN
D'ATTRACTIVITÉ
D'UN TERRITOIRE
RURAL

15 > 32

II



L'ÉTAT INITIAL
DE
L'ENVIRONNEMENT

33 > 98

III

Chapitre

I

UN PROJET DE TERRITOIRE PARTAGÉ



1.1 AVANT LE PCAET : UN PCET
VOLONTARISTE (BILAN 2007-2017)

1.2 UN PLAN CLIMAT À L'ÉCHELLE
DU SCOT DU PARC NATUREL RÉGIONAL
DES GRANDS CAUSSES

1.3 LA GOUVERNANCE, MODE
D'EMPLOI

1.4 L'APPROCHE PARTICIPATIVE

AVANT LE PCAET : UN PCET VOLONTARISTE (BILAN 2007-2017)

Dix années de sensibilisation et de démarches d'adaptation au changement climatique ont précédé la réalisation du PCAET.

Témoignage de la volonté d'anticipation d'un territoire qui, riche de son potentiel d'énergies renouvelables mais fortement dépendant du pétrole, trouve des solutions pour atteindre ses objectifs de transition écologique.



FOCUS

5

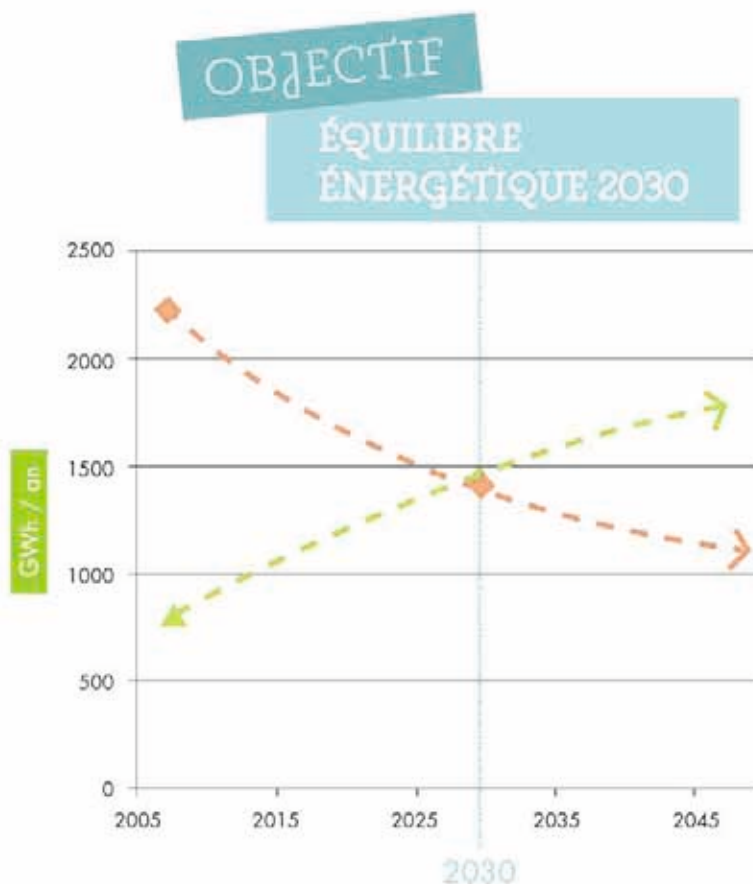
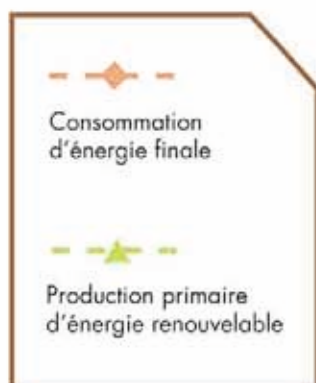
Comme les enjeux identifiés dès 2009 face au changement climatique : la sensibilisation de tous, la rénovation du bâti, la promotion des mobilités durables, l'adaptation des filières (agricole en premier lieu) et la hausse de la production d'énergie renouvelable.

43%

La proportion représentée par le secteur des transports dans la consommation d'énergie du territoire en 2007. Il s'agit, de loin, du premier poste de dépense : un constat qui témoigne de la dépendance pétrolière du sud-Aveyron, territoire de moyenne montagne.

13

La quantité (en teqCO₂/habitant) de gaz à effet de serre émis par habitant en 2007, comprenant en premier lieu les émissions agricoles. Une donnée assumée dans le projet de territoire, qui soutient l'économie agropastorale garante de sa biodiversité, et qu'il convient de compenser en agissant sur d'autres secteurs.

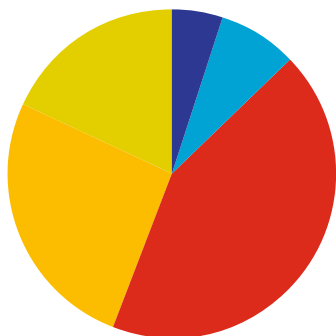


Conscient des enjeux liés au changement climatique, le Parc naturel régional des Grands Causses s'est investi dès 2009 dans l'élaboration d'un Plan climat énergie territorial (PCET) volontaire, avec l'appui technique et financier de l'ADEME et de la région Midi-Pyrénées. Développement et régulation des énergies renouvelables, audits énergétiques des équipements publics, adaptation des pratiques agricoles, sensibilisation des familles aux éco-gestes, mobilités alternatives... Un programme d'actions a non seulement été défini, mais encore mis en œuvre sur le territoire. Le PCET, fruit de l'expertise des techniciens du Parc et d'une concertation auprès des collectivités et habitants, visait à atteindre l'équilibre énergétique en sud-Aveyron d'ici 2030, avec une production d'énergie uniquement renouvelable. Cette stratégie initiale a été intégrée au SCoT (objectif 44 du Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

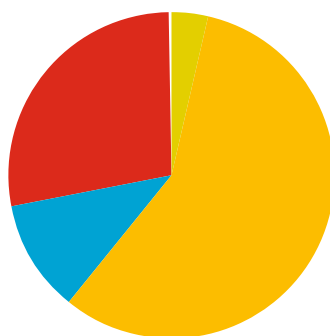


Le PCET a été défini sur la base d'un diagnostic initial portant exclusivement, à l'époque, sur le volet énergétique. Ce diagnostic a mis en évidence la forte dépendance pétrolière du territoire, l'impact de sa tradition agropastorale sur les émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'un gisement indéniable dans le domaine des énergies renouvelables. En témoignent les données suivantes.

CONSOMMATION ANNUELLE D'ÉNERGIE

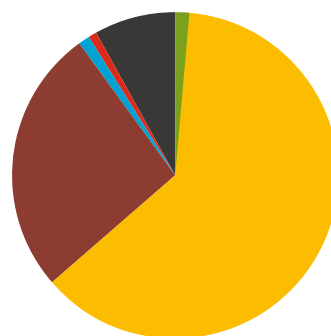


● Industrie	118GWh 5 %
● Agriculture	187GWh 8 %
● Transport	950GWh 43 %
● Résidentiel	574GWh 26 %
● Tertiaire	394GWh 18 %



● Pétrole et dérivés	57,15 %
● Charbon	0,08 %
● Gaz et dérivés	11,17 %
● Electricité	27,83 %
● Energies renouvelables	3,77 %

PRODUCTION D'ÉNERGIE D'ORIGINE RENOUVELABLE



● Chaufferie bois	0,7 %
● Hydraulique	63,9 %
● Eolien	26,7 %
● Solaire photovoltaïque	0,5 %
● Solaire thermique et séchage solaire	0,4 %
● Bois énergie	7,8 %

Le territoire en 2007 : bilan énergétique et dépendance pétrolière :

- ◆ tous secteurs confondus, une consommation d'énergie de 2 222 GWh sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses, ce qui correspond à 32 590kWh par habitant ;
- ◆ principaux secteurs consommateurs d'énergie : les transports (43%), le résidentiel (26%), le tertiaire (santé/commerce essentiellement, 18%) puis, moins significativement, l'agriculture et l'industrie ;
- ◆ première énergie utilisée en sud-Aveyron : le pétrole, pour les transports mais aussi le chauffage des bâtiments, devant l'électricité et le gaz ;
- ◆ facture énergétique annuelle 2007 sur le territoire : 185 M€ ;
- ◆ facture énergétique 2007 des ménages : près de 3000€ par foyer.

La forte proportion de GES liés à l'élevage (chiffres 2007) :

- ◆ l'émission de 535 718 tonnes de gaz à effet de serre par le territoire, hors rejets de méthane du cheptel, soit 7,86 tonnes équivalent CO₂ par habitant
- ◆ en incluant les rejets des bovins et ovins, ces chiffres passent à 885 985 tonnes de GES émis, soit 13 tonnes équivalent CO₂ par habitant
- ◆ quoique faible consommateur d'énergie, le secteur agricole est le premier émetteur de gaz à effet de serre du territoire : 401 313 tonnes équivalent CO₂ par an, soit près de 50%.

Un gisement d'énergies renouvelables (chiffres 2008) :

- ◆ Une production totale de 779GWh d'origine renouvelable sur le Parc naturel régional des Grands Causses

- ◆ Un chiffre qui représente 36% de la consommation d'énergie du territoire
- ◆ La prédominance de la production hydraulique, avec par exemple les barrages hydroélectriques de la vallée du Tarn, devant l'éolien (48 mâts en 2009) et le bois énergie (essentiellement au sein des ménages).

L'élaboration du PCET a permis de mettre en lumière cinq enjeux, comme autant de domaines d'actions :

- ◆ la sensibilisation et l'éducation des habitants à la transition écologique
- ◆ la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires et résidentiels
- ◆ le déploiement d'une mobilité durable sur le territoire
- ◆ l'augmentation de la production locale d'énergies renouvelables
- ◆ l'adaptation des filières économiques du territoire, à commencer par l'agriculture, aux réalités du réchauffement climatique.

Les actions mises en place pour relever ces enjeux ont fait l'objet de plusieurs contrats de partenariat avec l'ADEME et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée. En 2015, le Parc naturel régional des Grands Causses a remporté l'appel à projets "Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte" (TEPCV), dont la convention a été paraphée le 29 juin de la même année lors de la venue de Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. La convention a fait l'objet d'un avenant le 11 octobre 2016. En 2017, le Parc des Grands Causses intègre le réseau des Territoires à énergie positive (TEPOS) du CLER - réseau pour la transition énergétique.

LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION DES HABITANTS À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Depuis 2009, le Parc naturel régional des Grands Causses a multiplié les démarches de sensibilisation auprès des habitants :

- ◆ un cycle de conférences sur un large éventail de thématiques : le climat, les transports en milieu rural, la méthanisation, le réseau de chauffage bois, les moulins et la micro-hydroélectricité, l'éolien participatif et citoyen, la responsabilité environnementale des collectivités, l'énergie et l'écoconstruction...
- ◆ des débats-citoyens à l'occasion du Printemps des Bistrots, sur l'énergie ou encore la mobilité
- ◆ des animations pédagogiques dans le cadre de manifestations : par exemple, thermographie infrarouge et écoconduite au salon de l'habitat et de l'auto de Millau, projection de mini-films et atelier bilan carbone lors de la Fête du Parc, participation à la Fête du Vélo, à la Fête de l'Énergie, aux Journées nature et au Jour de la Nuit,...
- ◆ l'organisation du Défi familles à énergie positive, incitation ludique à effectuer des économies d'énergie à domicile et au quotidien
- ◆ des animations en milieu scolaire, du primaire au lycée
- ◆ la création et la diffusion d'un spectacle déambulatoire sur les éco-gestes citoyens
- ◆ la distribution, à l'attention des copropriétés et des logements sociaux, d'éco-kits de sensibilisation aux économies d'énergie
- ◆ la mise en place d'une exposition et l'édition de plaquettes à vocation pédagogique et pratique
- ◆ une présence sur les ondes, avec des émissions dédiées au projet TEPCV sur les deux radios associatives du sud-Aveyron
- ◆ et encore : réunions sur les aides à la rénovation de l'habitat, visites grand public d'une maison passive à énergie positive, de chantiers d'éco-rénovation, etc.



Défi familles à énergie positive



Visite d'une maison passive à énergie positive



Distribution d'éco-kits en HLM

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES ET RÉSIDENTIELS

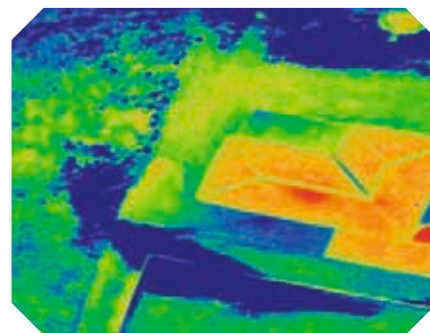
Le diagnostic initial a fait apparaître la nécessité de remédier aux déperditions énergétiques des bâtiments tertiaires et résidentiels :

- ◆ 303 kWhep/m² : la consommation moyenne annuelle d'une habitation sur le territoire (au niveau national : 240) ; cela équivaut à une consommation d'énergie primaire de classe E sur l'étiquette énergétique
- ◆ une ancienneté des bâtiments : 70% des résidences sont antérieures à 1975
- ◆ avec 364,5 GWh annuels, le chauffage est clairement l'usage le plus énergivore

Afin d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments, le Parc naturel régional des Grands Causses a engagé plusieurs actions de sensibilisation et de conseil, plus spécialement auprès des mairies, Communautés de communes et établissements publics :

- ◆ la sensibilisation des collectivités à une bonne maîtrise de la consommation d'énergie, par le biais de conférences, visites et voyages d'étude
- ◆ une opération groupée d'audits énergétiques du patrimoine public, puis un accompagnement technique des collectivités locales dans la mise en œuvre de travaux de rénovation et la recherche de subventions
- ◆ une aide aux communes qui procèdent à l'extinction partielle de leur éclairage public, conjuguant ainsi économies d'énergie et atténuation de la pollution lumineuse de nuit
- ◆ le recrutement d'un conseiller en énergie partagé auprès des communes et intercommunalités
- ◆ l'accompagnement de la rénovation énergétique du logement collectif et social au travers d'audits et d'une aide technique aux travaux comme à la recherche de financements
- ◆ l'organisation, dans les villages, de Nuits de la Thermographie : exposition de croquis et maquettes de maisons écologiques réalisés par les écoliers les jours précédents, présentation des enjeux et opportunités de la rénovation énergétique, repérages des équipements publics à l'isolation déficiente avec une caméra infrarouge, toutes initiatives qui encouragent effectivement à la rénovation des logements privés.

La rénovation énergétique du bâtiment peut rejaillir rapidement et significativement sur la facture des collectivités et propriétaires, ainsi que sur la consommation d'énergie du territoire.



Nuits de la Thermographie

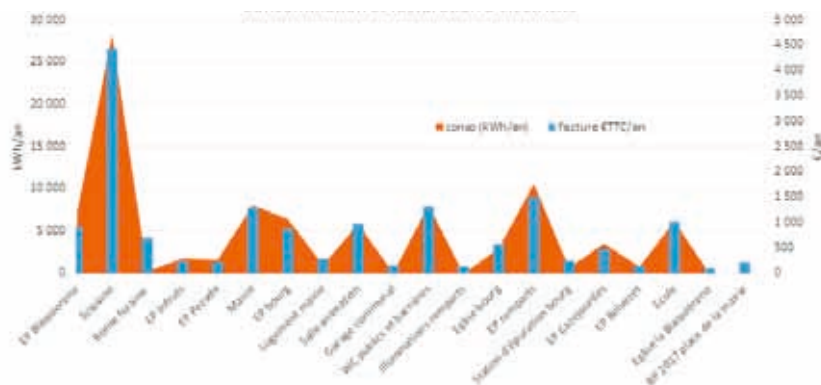


Rénovation énergétique du logement collectif



Rénovation énergétique du patrimoine : l'école de La Couvertourade

CONSOMMATION ET FACTURATION D'ÉLECTRICITÉ



LE DÉPLOIEMENT D'UNE MOBILITÉ DURABLE SUR LE TERRITOIRE

Le territoire est structuré autour d'un bassin de vie Millau/Saint-Affrique/Sévérac d'Aveyron qui rassemble emplois, commerces et services, et de communes rurales en périphérie. La problématique de la mobilité se caractérise ainsi :

- ◆ une distance domicile-travail de 18km en moyenne
- ◆ plus d'un habitant sur deux travaille hors de sa commune de résidence, neuf sur dix utilisent leur voiture individuelle
- ◆ une offre de transports collectifs en inadéquation avec les besoins des habitants et l'étendue du territoire
- ◆ par voie de conséquence : une dépendance à la voiture, une précarité des ménages liée à la mobilité, un impact environnemental fort.

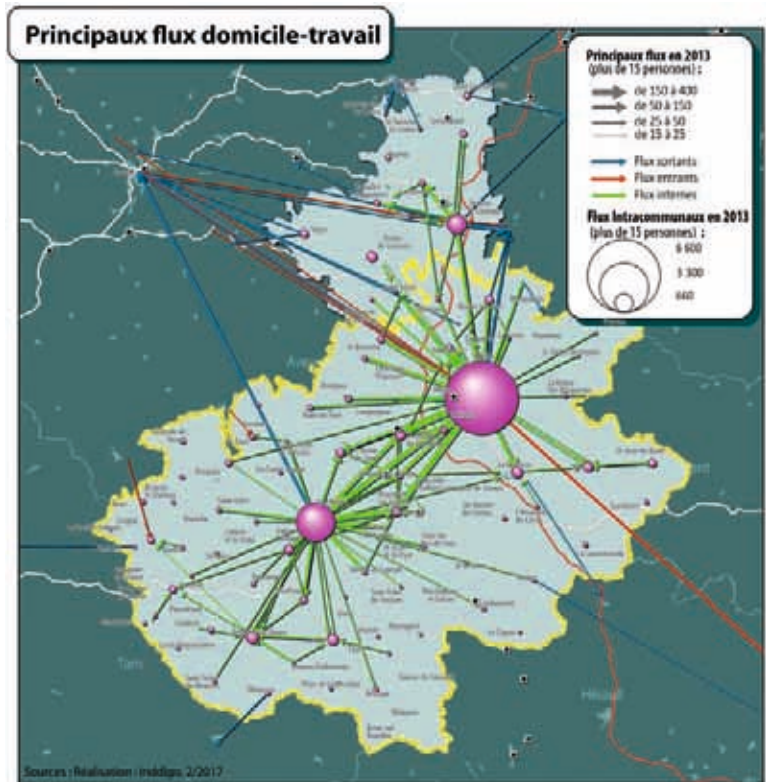
Coordonner et optimiser l'offre existante, proposer un mix de solutions alternatives à la voiture individuelle, sensibiliser les habitants à la mobilité durable : telles sont les approches susceptibles d'atténuer l'empreinte environnementale du transport en sud-Aveyron.

Le Parc naturel régional des Grands Causses s'implique depuis 2011 dans l'organisation de la mobilité sur le territoire. Attentif à la bonne coordination des projets, il tisse un lien entre les politiques régionales et les solutions locales, accompagne les collectivités dans la mise en place de ces dernières. Plus encore, il engage des expérimentations en faveur des mobilités alternatives :

- ◆ l'incitation au covoiturage, par la création d'un site internet et la matérialisation (aménagement, mobilier, signalétique) d'aires dédiées
- ◆ des formations à l'éco-conduite des véhicules auprès des employés d'entreprises et d'administrations
- ◆ l'adhésion au dispositif d'autostop sécurisé Rezopouce et son déploiement sur le territoire
- ◆ la promotion du vélo à assistance électrique auprès des habitants, par le biais d'utilisations-tests (prêt de l'engin pour une semaine)
- ◆ l'orchestration de groupements de commandes pour l'achat de véhicules électriques et vélos à assistance électrique par les collectivités
- ◆ la création d'un service d'autopartage (location de véhicules en libre service), à travers l'adhésion au réseau coopératif Citiz.

Le Parc naturel régional des Grands Causses contribue également à une recherche-action du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) sur la mobilité dans les zones de faible densité.

L'ensemble de ces actions a été salué par l'ADEME, à travers la délivrance du label Eco-mobilité, puis par le Ministère de l'Ecologie à travers l'attribution du prix French Mobility 2018 (première édition).



L'extension progressive de Rezopouce sur le territoire



Lancement d'un service d'autopartage avec le réseau Citiz



Le prêt de vélos électriques, un test incitatif!

L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTION LOCALE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le soleil, l'eau, la biomasse, le vent, la forêt... Le sud-Aveyron ne manque pas de gisements d'énergie renouvelable. **Le Parc naturel régional des Grands Causses accompagne et impulse l'exploitation des différentes filières afin d'augmenter la production d'origine renouvelable**, dans l'optique d'une autonomie énergétique du territoire en 2030. Une volonté qui se traduit par plusieurs actions :

- ◆ le développement de la filière locale bois, par la création de la société d'économie mixte Causses Energia qui œuvre au déploiement de réseaux de chaleur bois ; ainsi que par l'accompagnement des porteurs de projet
- ◆ le développement de la micro-hydroélectricité sur les seuils existants, à travers la réalisation d'études de potentiel territorial et de faisabilité
- ◆ l'accompagnement (cahier des charges, expertise et suivi) des projets d'unité de méthanisation, filière en phase avec l'économie agricole (élevage) du territoire
- ◆ l'orchestration de marchés publics groupés pour des installations photovoltaïques sur les bâtiments publics
- ◆ le déploiement d'un cadastre solaire gratuit à l'attention des habitants
- ◆ l'encadrement et la régulation des projets de parcs éoliens et de photovoltaïque au sol, dans le cadre du SCoT
- ◆ l'encouragement au montage de projets participatifs.



Le moulin de Corp



Lancement de Causses Energia, pour une filière de chaleur bois



Un cadastre solaire au service de la population

L'ADAPTATION DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE AUX RÉALITÉS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Au long de la construction du PCET, une problématique majeure est apparue : la vulnérabilité du monde agricole au changement climatique. C'est une mutation profonde des pratiques qui attend les agriculteurs. Aussi, le Parc des Grands Causses, en lien avec les partenaires idoines, a conduit plusieurs opérations en faveur de l'autonomie des exploitations, d'une réduction de leurs dépenses énergétiques, d'un accroissement de leur production d'énergie et, plus largement, de la réduction de leur vulnérabilité au réchauffement climatique :

- ◆ la production d'un court-métrage d'animation et d'un documentaire illustrant la nécessité, pour le milieu paysan, de se préparer aux aléas climatiques
- ◆ la réalisation d'un bilan des installations de séchage solaire du fourrage et la promotion de ce dispositif (journées techniques, visites d'exploitations sur le territoire...)
- ◆ la mise en place de formations à l'éco-conduite sur tracteurs
- ◆ la fédération d'un groupe de travail sur les enjeux de l'adaptation agricole
- ◆ l'accompagnement des porteurs de projet de méthanisation.



Initiation à l'écoconduite des tracteurs



Visite d'une unité de méthanisation

UN PLAN CLIMAT À L'ÉCHELLE DU SCOT DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

Les cinq Communautés de communes du territoire ont délégué la réalisation du PCAET au Parc naturel régional des Grands Causses, alors même qu'une seule est soumise à l'obligation de disposer de ce document. C'est le témoignage de l'implication des intercommunalités locales en faveur de la transition écologique, dans la continuité des travaux du PCET initial.



FOCUS

20 000

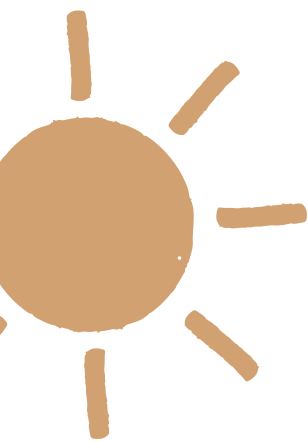
Le seuil de population au-delà duquel la loi de transition énergétique pour la croissance verte oblige les intercommunalités à réaliser un PCAET d'ici fin 2018. Sur le territoire du Parc, seule la Communauté de communes Millau Grands Causses correspond à ce critère.

5

Les cinq Communautés de communes du Parc ont confié à celui-ci la réalisation du PCAET. C'est la marque d'une volonté territoriale, en phase avec l'ambition de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée dans le domaine de la transition écologique.

81

Au total, ce sont quatre-vingt-une communes qui sont incluses dans le périmètre du Plan Climat Air Énergie Territorial.



La loi de transition énergétique pour la croissance verte renforce le rôle des intercommunalités en leur confiant la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Énergie Territorial. Elle donne l'obligation de réaliser ce document stratégique et opérationnel d'ici fin 2018 aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20000 habitants. Ce critère, sur le territoire, caractérise une seule Communauté de communes, Millau Grands Causses.

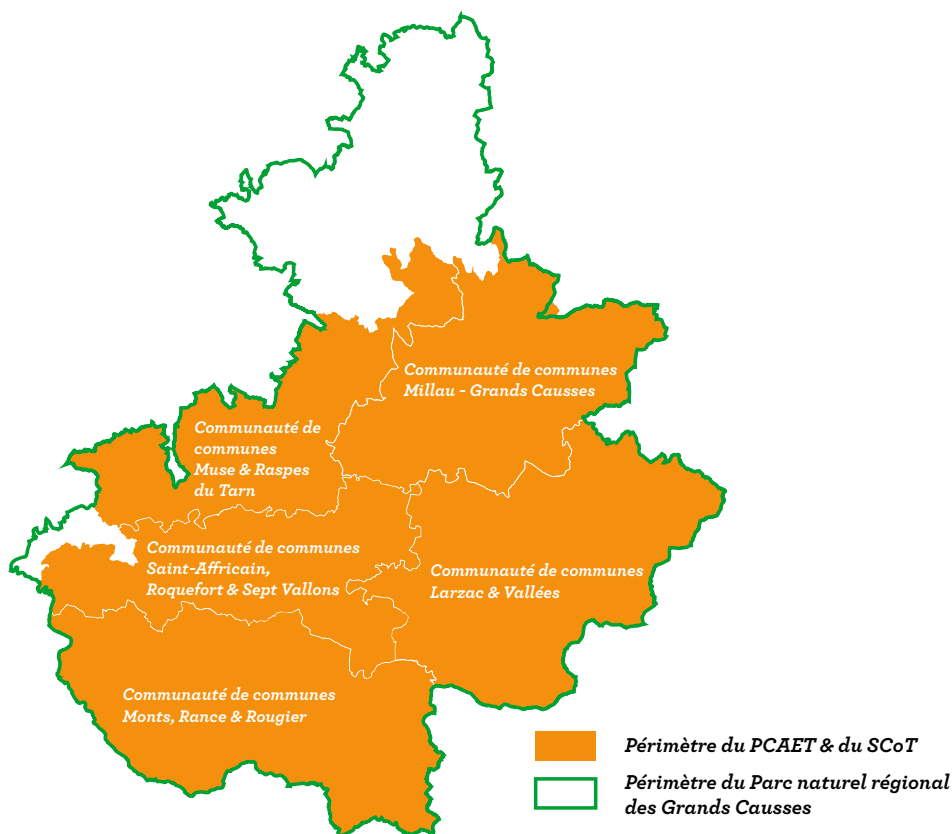
Dès lors qu'ils appartiennent à un syndicat mixte exerçant la compétence SCoT (Schéma de cohérence territoriale), les EPCI peuvent déléguer à celui-ci la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du PCAET. Cette possibilité a été précisée par une communication de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) et de la Direction générale de l'aménagement du logement et de la nature (DGALN) en janvier 2017.

Si la réalisation d'un PCAET n'est pas obligatoire, quoique vivement encouragée, pour les intercommunalités de moins de 20000 habitants, le PCAET peut être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un SCoT, comme précisé par l'article 229-26 du Code de l'Environnement. Cela suppose préalablement le transfert de la compétence PCAET, par tous les EPCI concernés, à l'établissement public porteur du SCoT.

Aussi, les cinq Communautés de communes composant le SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses ont-elles confié, par délibération, la maîtrise d'ouvrage du PCAET au Syndicat mixte du Parc :

- ◆ Communauté de communes Millau Grands Causses
- ◆ Communauté de communes Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons
- ◆ Communauté de communes Larzac et Vallées
- ◆ Communauté de communes Muse et Raspes
- ◆ Communauté de communes Monts, Rance et Rougiers.





Déjà orchestrateur du PCET, le Syndicat mixte du Parc naturel régional conforte ainsi son positionnement territorial comme opérateur de la transition écologique. De plus, l'élaboration du PCAET propose une déclinaison opérationnelle de la stratégie REPOS (Région à énergie positive) impulsée par la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.



1.3

LA GOUVERNANCE, MODE D'EMPLOI

Les équipes du Parc, en particulier le pôle Aménagement, Paysage et Évaluation, ont réalisé le PCAET en lien avec deux bureaux d'étude spécialisés dans le changement climatique et la transition agroécologique. Des conventions ont aussi été passées pour disposer d'un maximum de données. Ceci dans le cadre d'une gouvernance qui rassemble un large éventail d'interlocuteurs.



L'élaboration du PCAET procède d'une démarche collective impulsée par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses et les cinq Communautés de communes incluses dans le périmètre du SCoT.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses assure :

- ◆ le pilotage et l'animation de l'élaboration du PCAET
- ◆ l'organisation de la concertation et de la participation citoyenne
- ◆ la définition de la stratégie et du programme d'actions.

Le Syndicat mixte a passé des conventions de mise à disposition des données avec les gestionnaires de réseaux (Enedis, GRDF, RTE, Terega). Il a aussi formalisé un



partenariat avec Atmo Occitanie pour une amélioration des connaissances des niveaux de pollution et des sources de polluants liés aux activités du territoire. Le Syndicat mixte a confié au bureau d'étude AERE l'actualisation du bilan énergétique du territoire et à l'entreprise associative Solagro la réalisation du diagnostic de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique et du diagnostic de séquestration carbone.

La gouvernance du PCAET repose sur :

- ◆ le Comité syndical pour la compétence SCoT. Il se compose des élu(e)s délégué(e)s au Parc dans le collège des Communautés de communes ayant transféré leur compétence. Il arrête et approuve par délibération les documents du PCAET.
- ◆ un Comité technique. Il se compose des élu(e)s du Comité syndical pour la compétence SCoT et des techniciens des Communautés de communes. Il assure le pilotage technique et oriente les étapes de l'élaboration.
- ◆ un Comité de pilotage. Il se compose du Comité syndical pour la compétence SCoT, du bureau syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, des présidents des Communautés de communes, des représentants respectifs de l'Etat (DDT, REAL), du Conseil Régional Occitanie, du Conseil Départemental de l'Aveyron, de l'ADEME, des chambres consulaires, des gestionnaires de réseaux (Sieda, Enedis, GRDF, RTE, Teraga), de l'Adil-Espace info énergie, d'OREO Occitanie (Observatoire régional de l'énergie), d'Atmo Occitanie (Observatoire régional de la qualité de l'air).



UNE DÉMARCHE PARTAGÉE

Une soirée de lancement sous le parrainage de Yann Arthus-Bertrand, l'organisation de groupes de travail avec les professionnels et d'ateliers avec tous les citoyens, des réunions publiques dans chaque Communauté de communes, une page dédiée sur le site web du Parc... Face au changement climatique, rien de tel qu'un climat... de concertation.



FOCUS

400

Le nombre de personnes qui ont assisté, le 29 mars 2018, à la soirée de lancement du Plan Climat Air Énergie Territorial avec Yann Arthus-Bertrand, José Bové et Agnès Langevine. Le début d'une concertation déclinée par la suite en ateliers, réunions, consultation électronique.

3

Le nombre de réunions, en mai-juin 2018 et février 2019, entre le comité de pilotage et les acteurs territoriaux de l'énergie (bâtiment, bois, agriculture, opérateurs d'énergies renouvelables...) pour la co-construction d'un scénario prospectif et la détermination des actions.

220

Le nombre de personnes ayant participé, au mois de mai 2018, à l'un des cinq ateliers territoriaux leur proposant de définir, en co-construction, une stratégie préférentielle pour la transition écologique du territoire. Une démarche de sensibilisation du public à la réalité des enjeux.

La concertation qui irrigue l'élaboration du dossier réglementaire du PCAET se déploie au travers des modalités suivantes :

◆ La tenue d'un groupe de travail, très ouvert, où se côtoient le comité de pilotage du PCAET et les acteurs locaux de l'énergie : professionnels du bâtiment, opérateurs d'énergies renouvelables, filière bois, monde agricole, porteurs de projets, associations, ainsi que le grand public. Ce groupe, réuni les 3 mai, 26 juin 2018 et 14 février 2019, a été sollicité pour le partage du diagnostic, la définition des enjeux, la co-construction d'un scénario prospectif et la définition des futures actions.

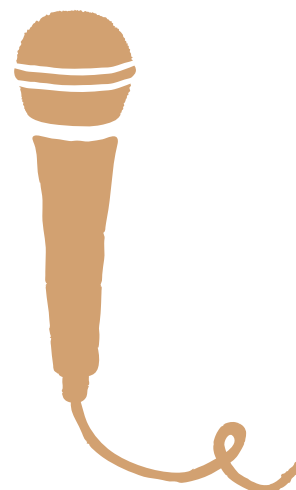
◆ La soirée de lancement du PCAET, avec pour grand témoin le photographe et écologiste Yann Arthus-Bertrand, le 29 mars 2018 aux cinémas de Millau. Animée par Yannick Régner, responsable de projets énergie et territoires au CLER, la soirée a rassemblé 400 personnes. José Bové, député européen, Agnès Langevine, vice-présidente de la Région Occitanie en charge de la transition écologique, et Alain Fauconnier, président du Parc naturel régional des Grands Causses, ont rejoint Yann Arthus-Bertrand pour une table ronde sur le thème : « La transition énergétique, un enjeu local pour répondre aux problématiques globales ? »



Groupe de travail PCAET



José Bové, Alain Fauconnier, Agnès Langevine et Yann Arthus-Bertrand



◆ Douze ateliers territoriaux qui, organisés en mai 2018 dans chaque Communauté de communes, ont accueilli 220 personnes, associatifs, citoyens (dont des lycéens), élus et partenaires. La méthode collaborative Destination TEPOS, proposée par le CLER, a permis aux participants de co-construire un scénario de transition énergétique tout en étant davantage sensibilisés aux enjeux et problématiques d'une telle élaboration, en lien avec le projet de territoire. Le fruit de ces ateliers a fait l'objet d'un rapport de concertation, porté à la connaissance des élus du Comité syndical et du groupe de travail.



◆ La création, sur le site internet du Parc, d'une page dédiée au PCAET et la mise à disposition d'un espace de dialogue avec le public.

◆ Des réunions publiques de concertation en janvier et février 2019 sur chacune des cinq Communautés de communes, pour présenter les résultats de la concertation, la stratégie territoriale retenue et les propositions d'actions.

La participation du public

Exemptés d'enquête publique, les projets de PCAET sont toutefois soumis à une participation du public par voie électronique, selon les modalités décrites par l'article L123-19 du code de l'Environnement. Parmi celles-ci :

- ◆ un avis de concertation préalable doit être mis en ligne et affiché au siège de l'autorité administrative porteuse du PCAET ou sur les lieux concernés, quinze jours avant le début de la participation électronique du public
- ◆ les observations et propositions du public, déposées par voie électronique, doivent parvenir à l'autorité administrative dans un délai qui ne peut être inférieur à trente jours, à compter du début de la participation électronique du public
- ◆ au plus tard à la date de la publication de la décision, et pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publiques, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public, en indiquant celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique, ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.



Chapitre

II

LE SUD-AVEYRON : REGAIN D'ATTRACTIVITÉ D'UN TERRITOIRE RURAL



2.1 LES PRINCIPES DE L'ARMATURE
TERRITORIALE

2.2 DÉMOGRAPHIE, HABITAT,
ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

- ❖ 2.2.1 UN FRÉMISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE
- ❖ 2.2.2 UN NIVEAU D'ÉQUIPEMENT ADÉQUAT
AUX BESOINS DU TERRITOIRE ?

2.3 ORGANISATION SOCIO-
ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

- ❖ 2.3.1 LES FILIÈRES D'UNE ÉCONOMIE DURABLE
- ❖ 2.3.2 VIVRE ET TRAVAILLER AU PAYS :
UNE RÉALITÉ
- ❖ 2.3.3 VIEILLISSEMENT DES ACTIFS :
UN GISEMENT D'EMPLOIS POUR DEMAIN ?

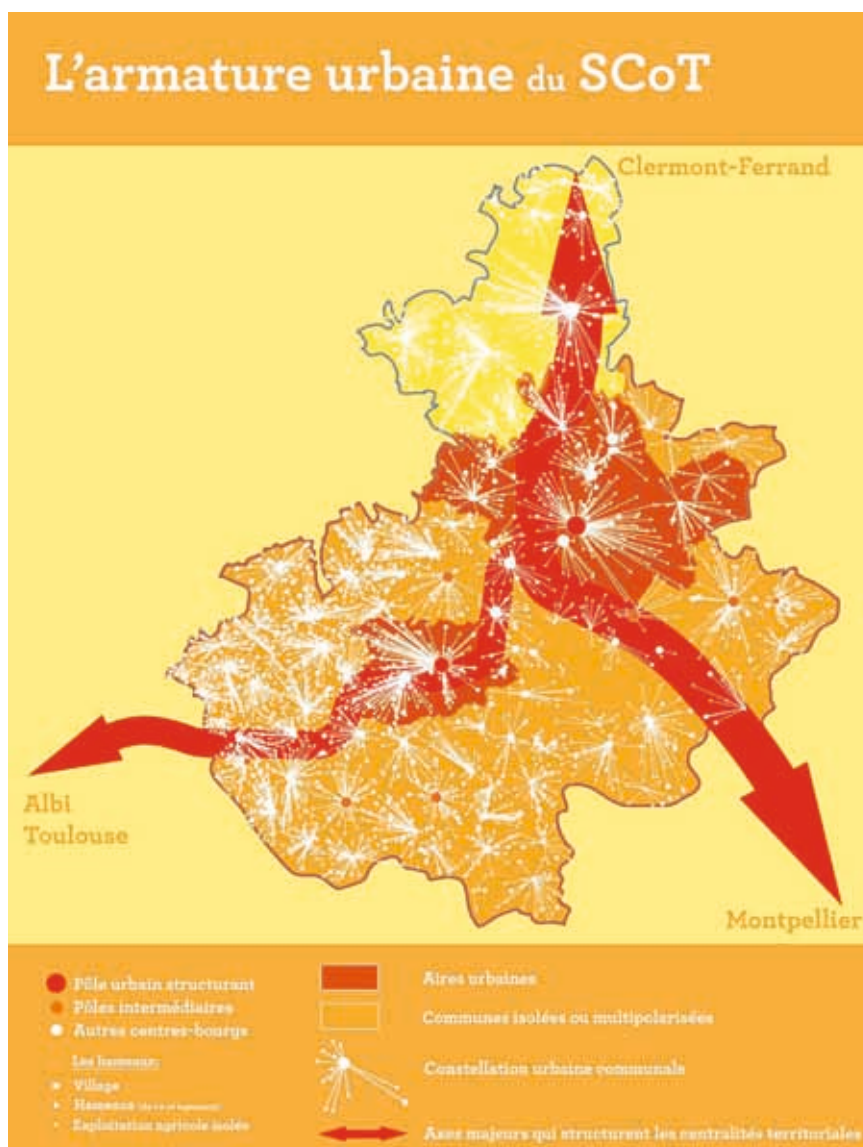
LES PRINCIPES DE L'ARMATURE TERRITORIALE

L'organisation territoriale du sud-Aveyron se fonde sur :

- ◆ deux pôles urbains structurants, Millau/Creissels et Saint-Affrique/Vabres-l'Abbaye, où se concentrent la population, l'emploi, la diversité des services et équipements
- ◆ deux axes importants de communication : l'autoroute A75, qui traverse le territoire du nord au sud, et la D992/999, transversale est-ouest dont les communes riveraines connaissent une forte dynamique et bénéficient directement des pôles urbains
- ◆ des communes intermédiaires, qui fonctionnent comme « pôles de proximité » : par exemple Camarès, La Cavalerie, Nant, Belmont-sur-Rance, Saint-Sernin-sur-Rance ou encore Saint-Rome-de-Tarn
- ◆ des communes isolées, soucieuses de préserver un niveau de services d'ultra-proximité pour stabiliser leur population
- ◆ de nombreux hameaux (toutes les communes, pôles urbains inclus, en possèdent), souvent déconnectés de la matrice territoriale.

Le sud-Aveyron se caractérise ainsi par des dynamiques hétérogènes, avec des espaces touchés par un déclin (démographie, implantation des services et équipements, vulnérabilité énergétique,...). L'armature territoriale de demain devra, à la fois, préparer le sud-Aveyron aux défis qui l'attendent, n'oublier personne et travailler sur les rattrapages. Le projet de territoire défini par le SCoT nécessite de réinventer les relations suivantes :

- ◆ communes et hameaux isolés avec des centres-bourgs
- ◆ communes, hameaux isolés et centres-bourgs avec les petits villes
- ◆ petites villes avec les villes moyennes et des métropoles régionales.



DÉMOGRAPHIE, HABITAT, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

❖ 2.2.1 UN FRÉMISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE

S'il a longtemps pâti de l'exode rural, le sud-Aveyron connaît depuis quelques années un regain démographique grâce à l'installation d'habitants en quête d'une vie saine et de paysages naturels. Le phénomène irrigue Millau et Saint-Affrique mais aussi, dans un second temps, les villages



FOCUS

+0,10%

L'augmentation annuelle de la population sur la période 2009-2014, attribuable exclusivement aux nouveaux arrivants. Plus de la moitié de ceux-ci est âgée de moins de quarante ans. Aussi, le regain démographique contribue à atténuer la tendance au vieillissement de la population.

3 800

Le nombre de logements construits sur le territoire entre 2003 et 2012. Il s'agit en premier lieu de maisons individuelles. L'accroissement du parc de logements depuis 1975, malgré un ralentissement, s'avère être bien supérieur à celui de la population sur la même période.

6

Le nombre de profils de nouveaux arrivants mis en lumière par une étude qualitative. La recherche d'un environnement paisible et sain, d'une vie quotidienne moins coûteuse, voire de pratiques de consommation alternatives, figurent parmi les motivations les plus fréquentes.

Une population en hausse de 0,10% par an entre 2009 et 2014 : bien plus qu'un frémissement, il s'agit d'une inversion de tendance pour le sud-Aveyron. L'amorce d'un regain démographique après plus d'un siècle de baisse progressive, sur un territoire que le dépeuplement des campagnes n'a pas épargné.

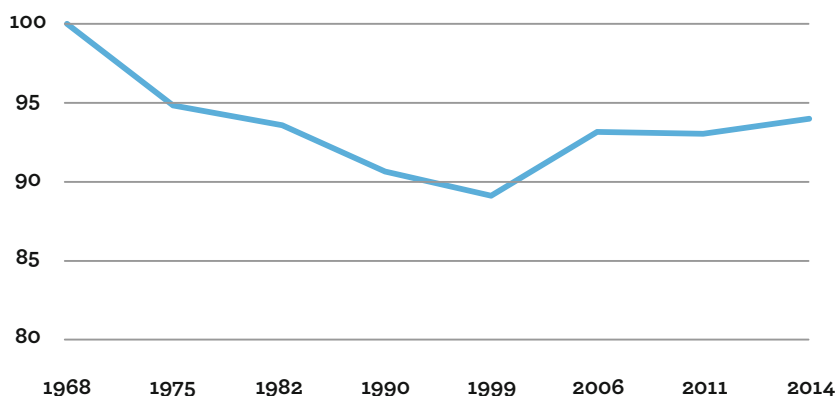
La transition démographique sud-aveyronnaise remonte au XIX^e siècle : 1888 exactement, année du pic de population, estimé à 117 510 habitants. C'est alors qu'a commencé un processus d'exode rural, aggravé par la forte mortalité des guerres mondiales 1914-18 et 1939-45. Le constat est rude : de 1886 à 1999, le territoire a perdu 52 000 habitants, près de la moitié (45%) de sa population. Aussi modeste soit-il au premier abord, le regain démographique de ces dernières années doit donc retenir l'attention.

Ce processus récent résulte exclusivement de l'excédent migratoire : l'installation de nouveaux arrivants. Catalysé dans un premier temps par Millau et Saint-Affrique, il irrigue ensuite les villages alentours.

Mais sur le territoire dans son ensemble, le vieillissement de la population et la faiblesse de l'offre de logements restent de vraies problématiques. Sur la même période 2009-2014, le solde naturel accuse en moyenne un déficit de 0,17% par an.

Toutefois, le solde naturel entre 2006 et 2014 devient positif dans plusieurs communes, à commencer par Millau et sa couronne, ainsi qu'au sud de Saint-Affrique.

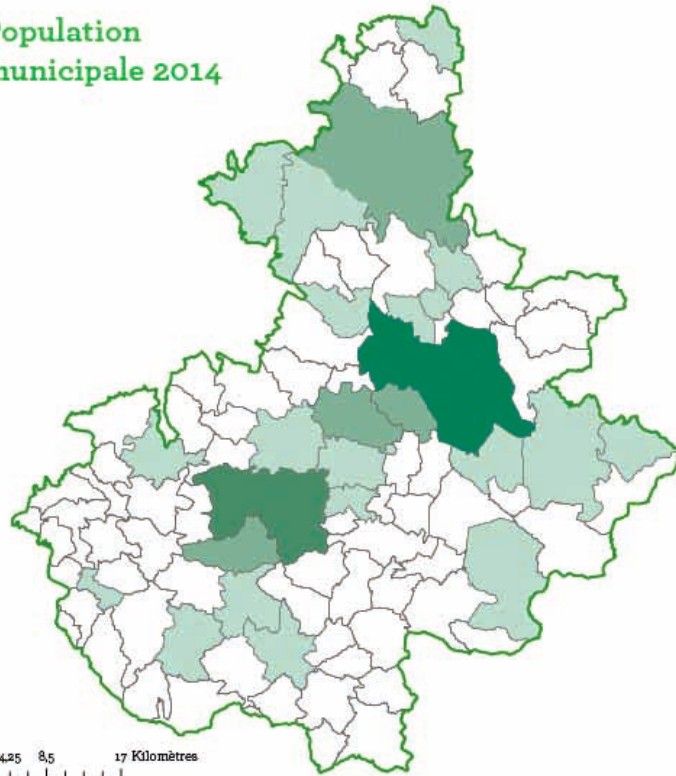
ÉVOLUTION DE LA POPULATION (BASE 100)



♦♦ 2.2.1.1 UNE RÉPARTITION INÉGALE EN FAVEUR DES VILLES...

L'unité urbaine formée par Millau et Creissels accueille, à elle seule, 23 000 habitants (chiffres 2014) : soit un tiers de la population du territoire. Les agglomérations de Millau et Saint-Affrique, à elles seules : près de la moitié de la population. Il reste qu'aujourd'hui, près de quatre habitants sur dix résident dans un village situé hors du rayon d'influence directe de ces deux villes. La population augmente essentiellement dans les communes localisées au nord-ouest de Millau, en direction de Rodez, et dans celles qui sont desservies par l'autoroute A75. Par exemple : La Cavalerie, dont la croissance moyenne atteint les 1,4% par an.

Population municipale 2014



Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses - novembre 2014. Extraits de données BD7000 de l'IGN et INSEE 2014.

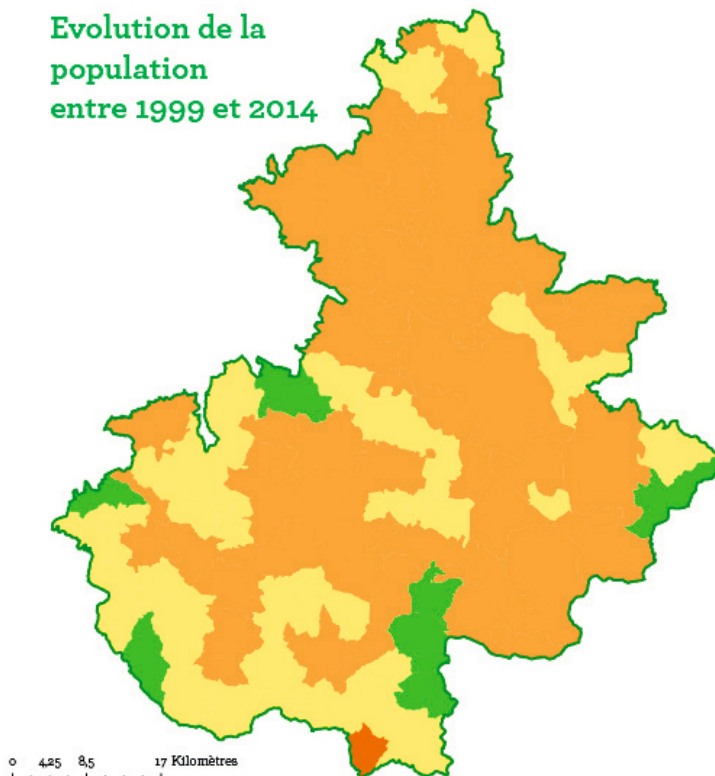
Légende

Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

Population municipale 2014

- de 38 à 500 habitants
- de 500 à 1 100 habitants
- de 1 100 à 1 600 habitants
- de 1 600 à 8 260 habitants
- de 8 258 à 22 064 habitants

Evolution de la population entre 1999 et 2014



Légende

Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 1999 et 2014

- Inférieur à -2,4%
- de -2,4% à 0
- de 0 à 10,6%
- de 10,6% à 14,2%

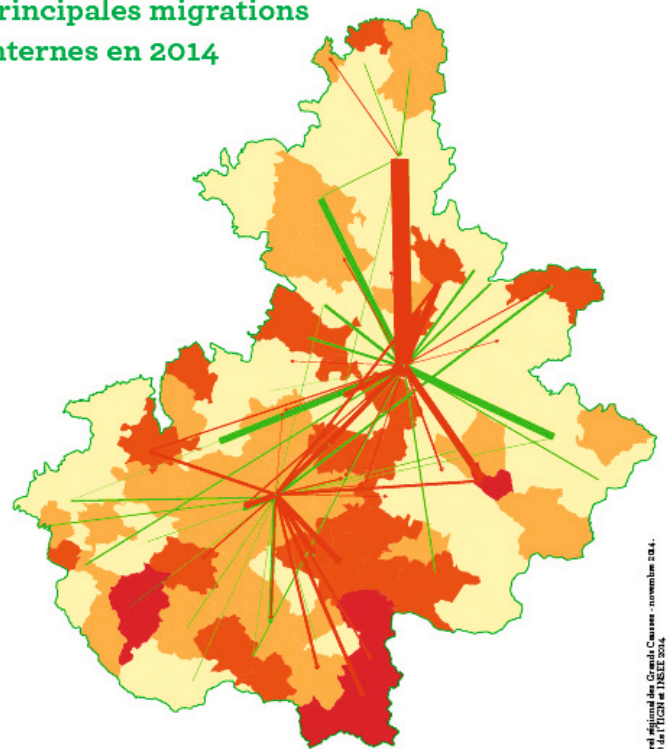
Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses - novembre 2014. Extraits de données BD7000 de l'IGN et INSEE 2014.



♦♦ 2.2.1.2 ... MAIS UNE DYNAMIQUE DE REDISTRIBUTION VERS LES VILLAGES

A l'intérieur du sud-Aveyron, sur la période 2003-2008, 4400 personnes ont changé de commune de résidence. Ces migrations internes concernent à 64% Millau et Saint-Affrique, à 41% la seule agglomération de Millau. Les échanges se font entre ces deux villes mais également entre chacune d'elles et leurs communes voisines, intégrées dans leur unité urbaine : Creissels et Saint-Georges de Luzençon pour Millau, Vabres-l'Abbaye pour Saint-Affrique. En l'occurrence, les deux villes perdent davantage d'habitants qu'elles n'en gagnent : sur la même période 2003-2008, Millau enregistre 1007 partants et 830 arrivants, Saint-Affrique 634 partants et 579 arrivants.

Principales migrations internes en 2014



Légende

- Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses
- Principaux flux vers les pôles de Millau, Saint-Affrique et Séverac
- Principaux flux de redistribution de Millau, Saint-Affrique et Séverac

Taux de nouveaux arrivants dans la population en 2013

- Inférieur à 5%
- de -5% à 10%
- de 10% à 20%
- Supérieur à 20%

Carte réalisée par le Département régional des Grands Causses - novembre 2014. Données de l'INSEE 2014.

Millau et Saint-Affrique, loin d'absorber les habitants des villages isolés, drainent de nouvelles populations qui vont se redistribuer dans les communes proches. Sur 2003-2008, ce sont 9100 personnes qui se sont établies en sud-Aveyron. Leur provenance : Languedoc-Roussillon (26%), Midi-Pyrénées (23%), puis Île de France (9%) et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Parmi les départements : Hérault et nord-Aveyron en premier lieu.

Les dernières données de l'INSEE, à commencer par le recensement de 2014, confirment ces mécaniques. Toutefois, de nouvelles tendances émergent. La proximité de l'A75 n'a pas été, pour la venue de nouveaux habitants, un facteur aussi déterminant en 2014 que sur la période précédente. Le Saint-Affricain a redistribué des nouveaux habitants dans les villages du sud du Parc (monts de Lacaune, Rougier camarésien) qui souffraient jusque-là d'un solde migratoire négatif, en plus d'un solde naturel déficitaire.

Population en 2014	67 900	100.0
Population stable (même logement)	60 156	88.6
Un autre logement de la même commune	3 392	5.0
Une autre commune du département de l'Aveyron	2 053	3.0
Un autre département de la région Occitanie	1 143	1.7
Une autre région de France métropolitaine	998	1.5
Un Dom	15	0.0
Hors de France	140	0.2

Insee, RP2014 exploitation principale.

♦♦ 2.2.1.3 MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES ET DISPARITÉS GÉOGRAPHIQUES

Les migrations résidentielles influent sur la structure démographique. En 2011 ainsi, la moyenne d'âge sur le territoire s'élève à 45,2 ans, près de 25% des habitants ont plus de 65 ans et les moins de 30 ans représentent 29,1% de la population.

Tous indices d'un vieillissement de la population. 42% des ménages sont retraités.

Là encore, ce sont les nouveaux arrivants qui atténuent la tendance. Plus d'un sur trois figure dans la tranche d'âge 25-39 ans. Plus d'un sur deux a moins de 40 ans, un taux presque deux fois supérieur à celui de la population stable. Seuls quelque 10% des nouveaux arrivants ont plus de 65 ans, contre 32% de la population stable.

Ces constats se traduisent par d'importantes disparités géographiques. L'éloignement vis-à-vis de Millau et Saint-Affrique est un facteur crucial : c'est dans les villages les plus au sud du territoire que la proportion de personnes âgées est la plus forte.

♦♦ 2.2.1.4 SIX PROFILS DE NOUVEAUX ARRIVANTS

Une étude qualitative, réalisée en partenariat avec le Master APTER de l'Université de Toulouse Jean-Jaurès et pilotée par Laurence Barthe, maître de conférences en géographie-aménagement, a permis de tracer le parcours résidentiel des nouveaux arrivants, d'identifier les motivations de leur installation et, plus encore, de connaître leur vision du territoire.

Dans le cadre de cette recherche, une analyse typologique a mis en évidence six profils de nouveaux arrivants.

- ♦ Les citadins à la campagne. Ils viennent de métropoles (régionales : Montpellier, Toulouse). La fin de leur carrière professionnelle est imminente et, grâce à leurs moyens financiers, confortés éventuellement par l'autonomie récente de leurs enfants, ils peuvent acquérir une résidence en sud-Aveyron. Le plus souvent, leur installation en milieu rural est le fruit d'une opportunité : un emploi qui se présente, un logement qui séduit. Pour d'autres, le sud-Aveyron est le berceau de leur famille ou une destination traditionnelle de vacances, aussi choisissent-ils in fine de s'y sédentariser.

- ♦ Les alternatifs. Familles, jeunes, parfois en situation de précarité, ils viennent en sud-Aveyron pour adopter un mode de vie moins consumériste et des pratiques alternatives (consommation, mobilités...) En tout état de cause, ces nouveaux arrivants, qu'ils soient de provenance urbaine ou rurale, sont attentifs à vivre dans le respect de l'environnement et se soucient de leur intégration, leur adaptation et leur implication au sein du territoire. Ils se caractérisent, vis-à-vis des autres profils, par leur sens du système D et leur tempérament, clairement indépendant.

- ♦ Les familles opportunistes. Leur profil émerge depuis une dizaine d'années : en nombre croissant, des familles avec enfants en bas âge s'installent en sud-Aveyron. Elles y voient l'opportunité d'une accession à la propriété, les coûts de la vie comme du foncier y étant plus abordables. Leur objectif est d'élever leurs enfants dans les meilleures conditions (vie saine, équipements de proximité,...), cette installation représente donc une étape intermédiaire, plus ou moins durable, de leur parcours résidentiel. Ils sont, du reste, attachés à leurs pratiques urbaines, qu'ils tiennent à transposer sur le territoire.

- ♦ Les accommodants. Nouveaux arrivants certes, mais aussi revenants !

S'ils s'installent sur le territoire, c'est pour renouer avec leurs attaches sociales et/ou familiales. Comme pour les citadins à la campagne, l'opportunité d'un emploi ou d'un logement peut être le déclencheur de leur installation. Ils n'ont pas d'insatisfaction quant aux ressources du territoire, ni d'attentes spécifiques, et s'accommodent sans réserve de leur nouvelle vie.

- ♦ Les insatisfaits. Ils vivent mal leur installation sur le territoire.

Venus par le biais de réseaux familiaux ou sociaux, contraints d'y rester, ils ont de leur lieu de vie une perception négative, assombrie par leurs difficultés personnelles.

- ♦ Les indépendants. Leur vision du territoire est en adéquation avec leur projet de vie. Jeunes, impatientes de rompre avec la ville et ses nuisances, ils sont en quête de calme et d'un environnement naturel. Ayant découvert le territoire par le biais de leurs familles et/ou amis, ils veulent s'adapter à cet espace rural et, plus encore, y adhérer, au travers de leurs pratiques de consommation et d'habitat par exemple.

Parmi les motivations évoquées par les nouveaux habitants, la qualité de vie et l'environnement paysager apparaissent déterminants. D'autres se rapprochent de leurs attaches familiales et amicales, d'autres encore saisissent une opportunité d'emploi ou de primo-accession à la propriété.

♦♦ 2.2.1.5 HABITAT : RALENTISSEMENT DE LA PRODUCTION

Plus de 47 000 logements en sud-Aveyron (évaluation 2014) : cela représente une augmentation de 48% depuis 1975, soit un gain de 14 200 en presque quarante ans. La croissance du parc de logements est bien supérieure à celle de la population. Cette tendance est telle qu'entre 1968 et 2014, le nombre de logements a augmenté de 60% tandis que la population a diminué de 6%.

Deux phénomènes expliquent ce paradoxe apparent : le desserrement des ménages et la hausse du nombre de résidences secondaires.

Pour le premier cas, vieillissement de la population, décohabitation des jeunes et hausse de nombre de familles monoparentales ont pour incidence une diminution régulière du nombre de personnes par foyer.

Pour le second cas, la proportion de résidences secondaires est passée, sur la période 1968-2014, de 13% à 24% du total des logements sur le territoire. Soit 7 500 résidences secondaires nouvelles. Le désenclavement du territoire, fin 2004 avec le contournement A75 de Millau, a accentué la tendance. Les communes

distantes de moins de 20 minutes d'un échangeur A75 possèdent ainsi des taux de résidences secondaires très importants, parfois supérieurs à 50%.

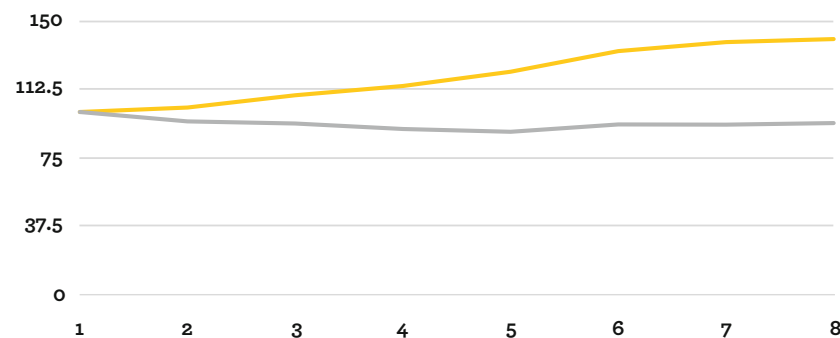
Dans le même intervalle de 36 années, la vacance des logements a augmenté de 30%, soit 4400 logements sur le territoire. Un phénomène qui impacte essentiellement les centres-villes et les bourgs de villages, pour des raisons d'abord structurelles : l'exiguïté, le mauvais état qualitatif, parfois l'insalubrité des logements les frappe d'obsolescence. Les logements vacants se localisent principalement à Millau. Dans les autres parcs naturels régionaux du Massif central, les maisons représentent 84% des logements. Par comparaison, le Parc naturel régional des Grands Causses se distingue singulièrement, avec un taux de 73% (soit 27% d'appartements). Cette composition du parc immobilier s'observe tant dans les communes urbaines que dans les localités rurales. Par ailleurs, les logements comportent en moyenne 4,3 pièces. En 2014, 68,8% des résidences principales sont occupées par leur(s) propriétaire(s). Un taux à rapporter, précisément, à la composition du parc immobilier. Car en distinguant maisons et

appartements, il apparaît que la proportion des propriétaires occupants est très importante : 86% pour les maisons, 27% pour les appartements soit le double de la moyenne régionale. Le parc locatif est principalement privé ; le logement social, minoritaire : 6% seulement des résidences principales.

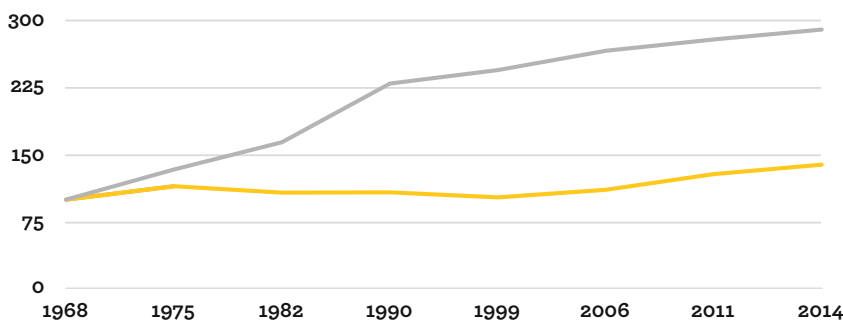
Le parc de résidences principales est plutôt récent pour un territoire de milieu rural : 66,1% de celles-ci ont été construites après 1946. Ce chiffre n'en est pas moins inférieur à la moyenne régionale, conséquence de l'absence de dynamique démographique au long des dernières décennies.

Ces constats sont analogues pour les résidences secondaires et les logements vacants, à cela près que ces deux types de logements sont bien plus anciens. 63% des logements vacants et 69% des résidences secondaires ont été construits avant 1946. En matière de construction, quelque 3800 logements ont été lancés sur le territoire entre 2003 et 2012. La maison individuelle, disposant de nombreuses pièces, correspond clairement au modèle dominant. L'assiette foncière moyenne d'une construction neuve sur la période 2003-2013 s'élève à 3300m² (source : fichiers fonciers majic3).

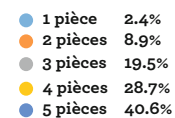
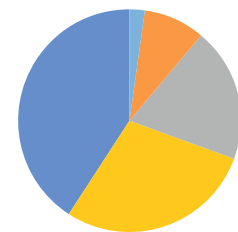
EVOLUTION DE LA POPULATION ET DES RÉSIDENCES PRINCIPALES
DANS LE PNR DES GRANDS CAUSSES (BASE 100)



EVOLUTION DES RÉSIDENCES SECONDAIRES
ET DES LOGEMENTS VACANTS



RÉSIDENTES PRINCIPALES
SELON LE NOMBRE DE PIÈCES
EN 2014



❖ 2.2.2 UN NIVEAU D'ÉQUIPEMENT ADÉQUAT AUX BESOINS DU TERRITOIRE ?

L'installation durable des nouveaux arrivants peut être conditionnée par le maintien et la diversité, sur le territoire, des équipements du quotidien. Plus largement, la sauvegarde des services de proximité et la préservation d'un bon maillage commercial à l'échelle sud-aveyronnaise constituent des enjeux de cohésion sociale et intergénérationnelle.



• FOCUS •

36

Dans 36 communes du territoire, la densité des équipements du quotidien est inférieure au seuil nécessaire. 13 d'entre elles ne possèdent aucun de ces équipements. Des données qui rejaillissent sur l'attractivité de villages ruraux et sur les mobilités.

13.55

Pour 1000 habitants, la densité commerciale du territoire. Il s'agit en l'occurrence d'un ratio relativement élevé. L'offre commerciale représente environ 600 points de vente, dont 53% sont implantés dans les centres-villes.

90 180

En mètres carrés, le cumul des surfaces de vente sur le territoire. 56,04% de cette superficie totale est concentrée sur la seule zone de chalandise Millau-Creissels (qui concentre 48,97% des points de vente du territoire).

Il n'y aurait aujourd'hui qu'un seul modèle envisageable de mutation territoriale alliant l'écologie (réduction des GES, autonomie vis-à-vis du pétrole, changement climatique) et la compétitivité des territoires : le concept de « ville post-carbone ». Aussi, la stratégie généralement valorisée est celle de la « ville contenue », qui concentre les populations, les activités économiques et l'emploi, les services, les lieux de décision. Les espaces ruraux ne seraient alors voués, dans cette optique, qu'à une économie résidentielle (tourisme, accueil de retraités,...)

Ce récent paradigme méconnaît complètement les ambitions nouvelles de territoires ruraux, en quête de regain démographique et économique, dans le domaine de la production agricole notamment. En réalité, des coopérations territoriales innovantes s'imposent : les interactions entre villes et campagnes sont à réinventer.

Tous les ans, ce sont 100 000 citoyens qui délaissent le milieu urbain pour s'établir à la campagne. Les équipements et les services du territoire ne sont pas, en eux-mêmes, des facteurs d'attractivité, mais leur carence peut contribuer à l'émigration des résidents et générer des ruptures infra-territoriales.

Il est donc important d'analyser le niveau d'équipement et de services du bassin de vie, puis son impact en termes de développement territorial.



♦♦ 2.2.2.1 LE MAINTIEN DES ÉQUIPEMENTS DU QUOTIDIEN, ENJEU CRUCIAL

Par équipement, on entend ici la notion de service, marchand ou non, proposé par le territoire aux habitants, dans les secteurs de l'enseignement, de la santé, du commerce, de l'action sociale, des sports et loisirs, de la culture, du tourisme, etc.

La base permanente INSEE répartit les équipements en fonction de trois gammes : proximité, intermédiaire, supérieure. Dans sa méthodologie, Magali Talandier a modifié la première gamme et introduit un nouvel indicateur de la centralité des quotidiens. Il s'agit d'une gamme d'équipements nécessaires à la vie des habitants et à l'attractivité du territoire. Cette approche a permis d'identifier les nœuds des nouvelles mobilités journalières.

Nous répartissons les équipements du quotidien en deux catégories :

- ♦ ceux qui se caractérisent par la mobilité du fournisseur de service
- ♦ ceux qui induisent un déplacement de l'utilisateur.

Nous définissons le niveau d'équipement des communes à l'aide de deux indicateurs : la densité des équipements et leur diversité.

S'agissant de la densité, la couverture du territoire en équipements de la centralité des quotidiens est assez comparable aux moyennes nationales. Cet indicateur révèle un certain lissage du niveau d'équipement, en communes urbaines et rurales aussi bien. Toutefois, 13 communes du territoire ne possèdent aucun des équipements de la centralité des quotidiens recensés par l'INSEE. Dans 23 autres, la densité des équipements est en-deçà du seuil nécessaire aux pratiques quotidiennes de la population. A Millau, la densité des équipements de proximité apparaît très moyenne en comparaison de villes de même taille. Cette analyse confirme par ailleurs la vocation touristique du territoire : hôtels, campings et offices de tourisme figurent parmi les équipements les plus fréquents.

S'agissant cette fois de la diversité des équipements du quotidien (le nombre d'équipements différents par catégorie de services), l'analyse met en évidence des logiques spatiales : les communes traversées par l'A75 et la D992/999 sont indéniablement mieux équipées que les villages les plus en périphérie. Cet indicateur témoigne du rôle structurant de certaines communes et plus spécialement des centralités urbaines.

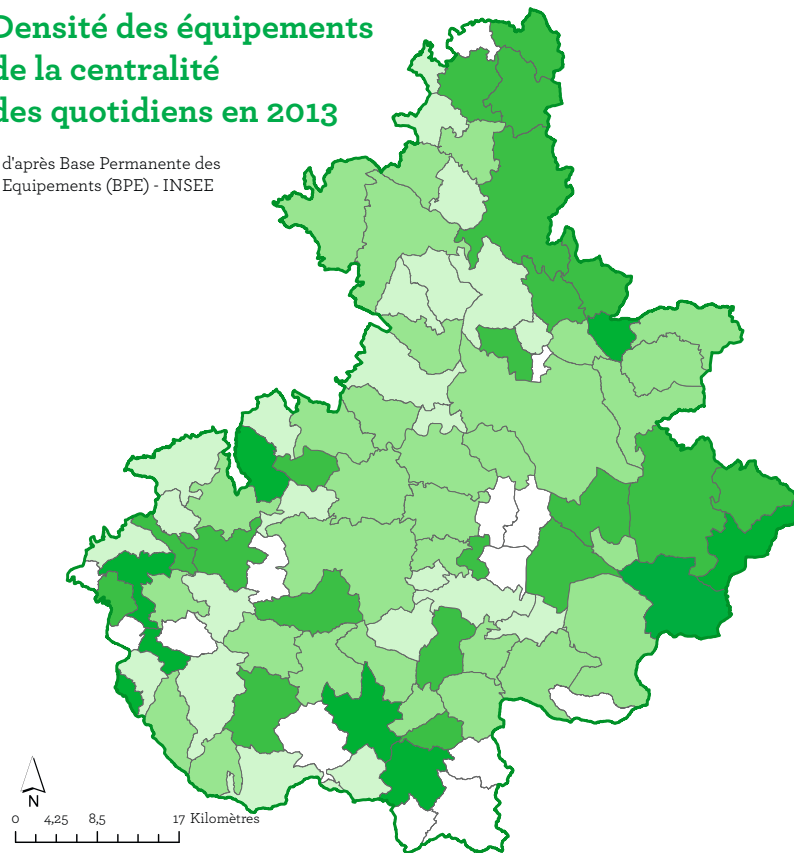
Un autre critère d'étude réside dans le temps d'accès des populations aux équipements de proximité et intermédiaires. Les communes du Lézou et les franges du territoire (communes limitrophes du Tarn, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère) sont considérées comme éloignées des principaux équipements.

En tout état de cause, maintenir l'accessibilité à des équipements tels que services d'urgence, professionnels de santé, établissements scolaires, grands commerces et magasins d'équipement de la maison constitue un véritable enjeu. Ceci, tant pour une population vieillissante que pour l'attractivité du territoire auprès d'actifs envisageant de s'y installer.

Les pôles (Millau et Saint-Affrique) de l'armature urbaine des Grands Causses ont tous deux besoin d'un « arrière-pays » fort, disposant notamment d'un minimum de services à l'attention des jeunes comme des plus âgés.

Densité des équipements de la centralité des quotidiens en 2013


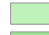



d'après Base Permanente des Equipements (BPE) - INSEE



Légende

 Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

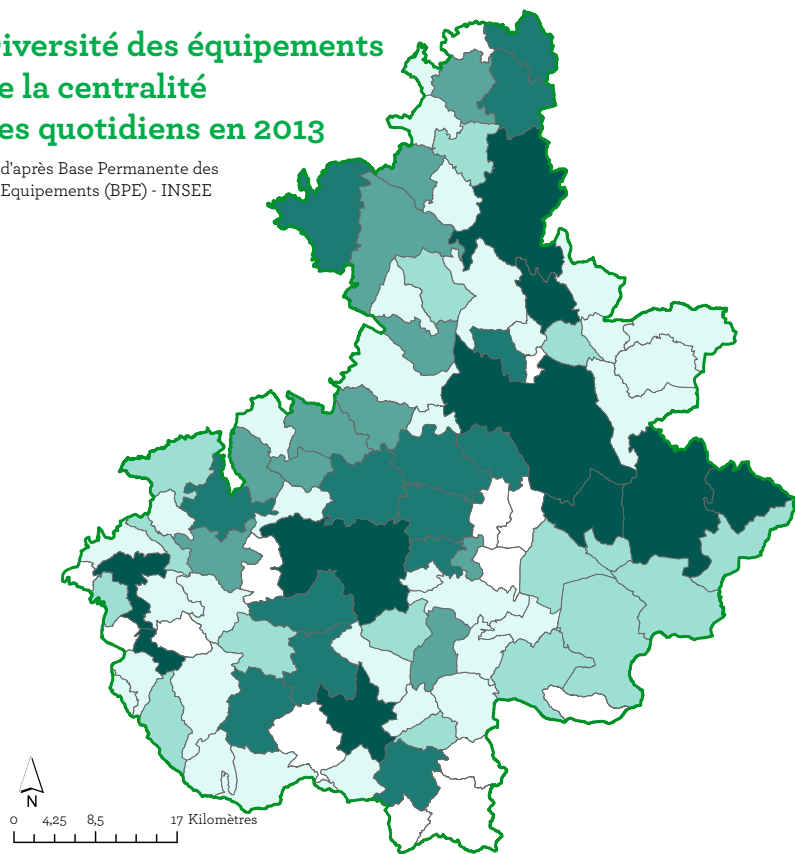
Densité des équipements de type "centralité des quotidiens" exprimée en nombre pour 1 000 habitants

-  2,3 à 11,7 équipements pour 1 000 habitants
-  11,7 à 22
-  22 à 32,2
-  32,2 à 48,7
-  48,7 à 73,4

Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses - mars 2015. Traitement imprimé du travail de Magali TALANDIER et Valérie JOUSSEAUME. Données des équipements : BPE INSEE, données de l'INSEE sur l'attractivité résidentielle et de développement pour les territoires 7/2013. Mis en ligne sur www.parc-naturel-regional-grands-causses.org/6562.

Diversité des équipements de la centralité des quotidiens en 2013

d'après Base Permanente des Equipements (BPE) - INSEE



Cette fiche fait partie de l'outil d'évaluation des Communes, Cousses, 2013-2014. Elle est présentée dans le rapport intitulé "Les équipements de proximité en France en un facteur d'attractivité résidentielle et d'attractivité économique 2013-2014" en ligne sur www.insee.fr. Extrait des données BD TOPO de l'IGN et BPE INSEE 2013.

Légende

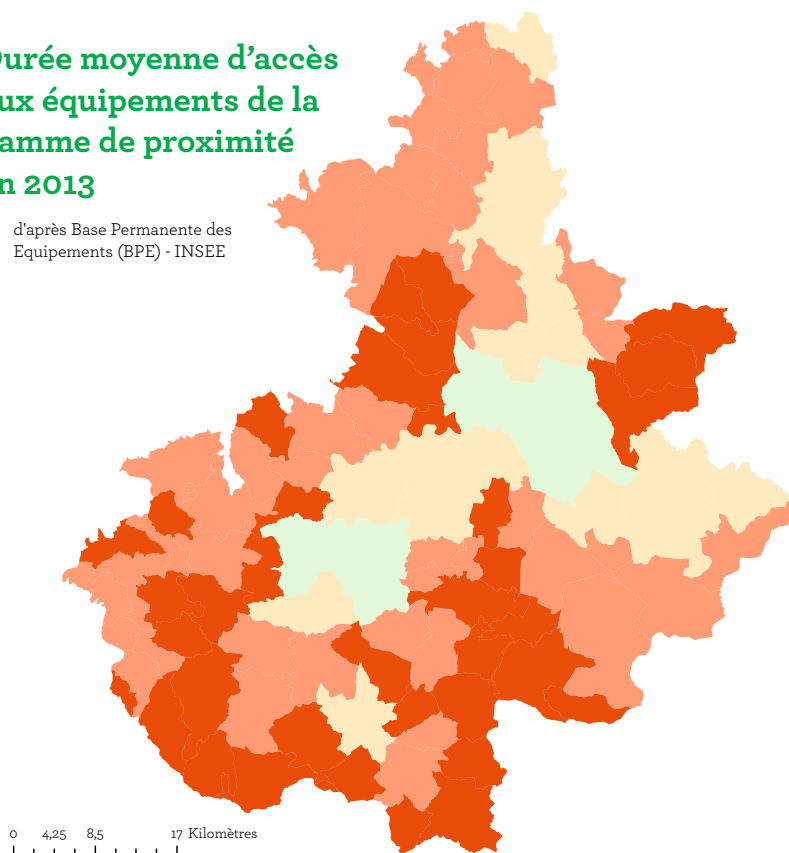
Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

Diversité des équipements de la centralité des quotidiens par commune en 2013

- 1 à 4 types d'équipements différents
- 4 à 7
- 7 à 10
- 10 à 14
- 14 à 19

Durée moyenne d'accès aux équipements de la gamme de proximité en 2013

d'après Base Permanente des Equipements (BPE) - INSEE



Cette fiche fait partie de l'outil d'évaluation des Communes, Cousses, 2013-2014. Elle est présentée dans le rapport intitulé "Les équipements de proximité en France en un facteur d'attractivité résidentielle et d'attractivité économique 2013-2014" en ligne sur www.insee.fr. Extrait des données BD TOPO de l'IGN, BPE INSEE 2013 et datacasseur Média.

Légende

Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

Temps d'accès en minutes

- 15 minutes et plus
- de 10 à moins de 15 minutes
- de 5 à moins de 10 minutes
- moins de 5 minutes
- Présence de tous les équipements

♦♦ 2.2.2.2 LES ÉQUIPEMENTS, CRITÈRES DE L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE ?

En sud-Aveyron, l'accessibilité aux services et équipements du quotidien est correcte, même si des disparités territoriales tendent à masquer ce constat.

Il en va de même pour les équipements de niveaux secondaire et supérieur.

L'approche de Magali Talandier révèle une corrélation entre la centralité des quotidiens et le développement local du territoire. Le tissu des commerces, services, infrastructures publiques et privées peut favoriser le développement d'activités nouvelles, en phase avec la demande locale, mais également l'émergence d'une demande extérieure et la captation de nouveaux revenus.

L'offre de centralité a ainsi un double effet :

- ♦ elle maximise la propension à consommer localement et à faire circuler les richesses à l'intérieur du territoire
- ♦ elle attire de nouvelles populations et de nouveaux revenus.

Attirer de nouveaux revenus, faire circuler les richesses sur le territoire

La consommation locale est la traduction d'une demande. D'où la nécessité de connaître la population présente sur le territoire : les habitants qui y vivent et y travaillent, les résidents extérieurs qui viennent pour le travail, les touristes.

Une étude du Ministère du Tourisme datant de 2006 montre que la population présente en Aveyron, en moyenne annuelle, est supérieure de 9,5% à la population résidente.

Il est vraisemblable que le sud-Aveyron, qui concentre le plus grand nombre de lits marchands du département, connaisse une réalité encore supérieure.

On recense toutefois 2800 personnes allant travailler hors du territoire contre seulement 1800 venant y travailler. Par ailleurs, les touristes semblent moins sensibles que les autres populations présentes à la diversité de l'offre d'équipements du quotidien.

Miser sur le tourisme pour développer et pérenniser cette offre ne va donc pas de soi, même s'il ne faut pas sous-estimer l'impact du tourisme sur l'emploi.

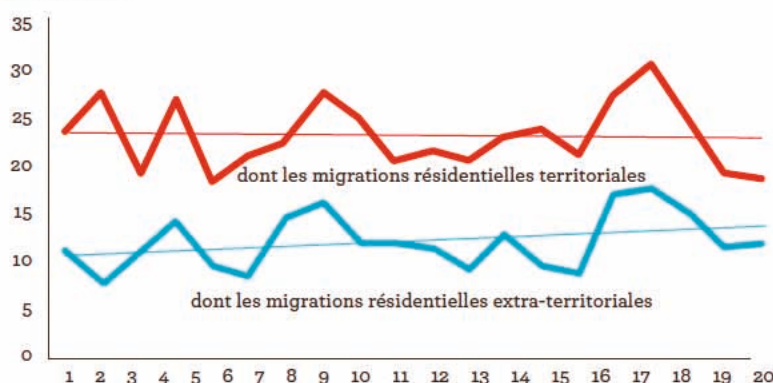
Attirer de nouveaux habitants

L'offre de services et d'équipements du territoire influe bien davantage sur le parcours résidentiel des nouveaux arrivants que sur celui des habitants. Les sud-Aveyronnais qui déménagent à l'intérieur du territoire ne prennent pas en considération le critère d'accès à ces services et équipements. Alors que les migrations résidentielles de longue distance (d'autres départements, d'autres régions, de l'étranger) s'effectuent vers des communes présentant une diversité élevée d'équipements du quotidien.

Part des néo-ruraux dans la population des communes selon la diversité de leur offre d'équipements et services de centralité du quotidien :

PART EN % DES NÉO-RURAUX DANS LA POPULATION

Part en % des néo-ruraux dans la population en 2008



La diversité des équipements de centralité des quotidiens dans la commune d'arrivée

♦♦ 2.2.2.3 UN MAILLAGE COMMERCIAL CORRECT

Malgré l'absence d'offre dans 40% des communes, le maillage commercial du territoire apparaît relativement satisfaisant. Les foires et marchés, la vente directe, corollaire de l'activité agricole en sud-Aveyron, complètent l'offre des commerces sédentaires, essentiellement en produits alimentaires. De plus, nombre d'épiceries, boucheries et boulangeries effectuent des tournées, étoffant ainsi le dispositif. La densité commerciale est de 13,55 établissements pour 1000 habitants, un ratio plutôt élevé. On observe toutefois, depuis 2008, une érosion du nombre de commerces et des effectifs salariés. Selon une estimation de fin 2014, l'offre commerciale du territoire représente 600 points de vente, 90 180m² de surfaces de vente, 1874 salariés. La majeure partie des points de vente relèvent de la catégorie alimentaire qui, intégrant les supermarchés et hypermarchés, pèse d'un poids non négligeable en termes de superficie et d'effectifs. Les centres-villes rassemblent 53% des points de vente. 56% des superficies sont implantées dans les périphéries, où travaille la majeure partie (49%) des salariés. La zone de chalandise Millau-Creissels concentre à elle seule 48,97% des points de vente du territoire, 56,04% des surfaces de vente, 59,12% des effectifs salariés. Le commerce de gros représente une part significative de l'activité commerciale.



2.3

ORGANISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

C'est de processus croisés que dépend le développement économique d'un territoire. Pour faire référence à l'analyse d'économistes et géographes tels que Laurent Davezies et Magali Talandier, l'enjeu du développement local se fonde sur un triptyque en interrelation :

- ♦ créer des richesses (économie ou base productive)
- ♦ capter des richesses (économie ou base résidentielle et touristique)
- ♦ faire circuler ces richesses (secteur domestique ou sphère présentielle).

Le diagnostic territorial se doit d'aborder ces trois volets et de mettre en lumière leurs interactions. Il faut analyser la valeur ajoutée que génère la base productive, le dynamisme de la base résidentielle, la capacité du territoire à consommer localement.

❖ 2.3.1 LES FILIÈRES D'UNE ÉCONOMIE DURABLE

Région d'élevage au cœur de l'AOP Roquefort, le territoire développe progressivement les circuits courts de production et l'agriculture bio. L'étendue de ses forêts constitue une ressource pour la dynamisation de la filière bois. Il possède un potentiel touristique indéniable (paysages, patrimoine, loisirs de nature...). Trois économies qui dépendent du changement climatique.



FOCUS

11,5

Le pourcentage d'actifs représenté par l'agriculture sur le territoire. L'économie agricole, portée par la filière ovine lait de Roquefort, est confrontée à deux défis : l'adaptation au changement climatique et la transmission des exploitations..

250

Le nombre - en constante augmentation - de producteurs en circuits courts sur le sud-Aveyron. Ils sont implantés majoritairement près des pôles urbains et de l'A75. Une logistique collective pourrait dynamiser plus encore la filière.

90

Le nombre d'entreprises de la filière bois sur le territoire du Parc naturel régional (chiffres 2013). La valorisation de la ressource forestière, pour le bois-énergie et la construction, peut contribuer à la vitalité cette économie.

Le paysage économique du sud-Aveyron a subi d'importantes mutations ces quarante dernières années : résidentialisation et tertiarisation de l'économie, déclin patent du tissu industriel, déclin plus relatif de l'agriculture.

Le chercheur Laurent Davezies a défini une approche par les bases économiques. Appliquée au territoire, elle révèle des bases économiques plutôt équilibrées, proches de la moyenne, sur le bassin d'emploi de Millau. Selon les données de 2006 :

- ◆ la base productive (revenus du capital et du travail liés à la vente à l'extérieur de biens et services produits à l'intérieur du territoire) représente 15% des revenus
- ◆ la base résidentielle (retraites, revenus des « migrants-alternants », dépenses touristiques, revenus de la sphère présentielle), 56%
- ◆ la base publique (salaires de la fonction publique), 9%
- ◆ la base sociale (prestations sociales), 20%.

◆◆ 2.3.1.1 ÉCONOMIE PRODUCTIVE : RÉSISTANCE DE L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE, ÉMERGENCE POSSIBLE D'AUTRES FILIÈRES

◆ 2.3.1.1.1 LE MODÈLE ROQUEFORT, GARANT DE L'ANCRAGE AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE

Un constat doit retenir l'attention : la bonne résistance de l'économie agricole sud-aveyronnaise, qui génère encore aujourd'hui 11,5% des actifs, soit 4% de plus que la moyenne nationale. Cela n'est pas fortuit : le territoire possède une agriculture forte et constitue, depuis plusieurs décennies, un véritable laboratoire de la ruralité.

Le Roquefort, clé de voûte de l'activité agricole, est le premier fromage qui, par la loi du 26 juillet 1925, ait bénéficié d'une AOC (appellation d'origine contrôlée), garantie d'un ancrage territorial de la filière. Aujourd'hui, le modèle Roquefort est précisément la forme inédite d'une économie agricole territorialisée. Son économie productive est préservée face au risque de délocalisation d'entreprises comme il peut en survenir, ailleurs, en période de crise. Le modèle Roquefort est riche d'enseignements pour d'autres domaines de production, au-delà même de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Ce modèle se caractérise également par une perméabilité, ou plus encore une complémentarité, entre les différents vecteurs du développement territorial que sont les bases productives, résidentielles, publiques et sociales.

Le « système Roquefort » a forgé une identité du territoire. Non seulement une identité paysagère induite par des pratiques agricoles, mais plus encore une identité singulière : une construction sociale, économique, culturelle. En témoigne l'inscription récente des Causses et Cévennes au patrimoine mondial de l'Unesco au titre, précisément, de paysage culturel, évolutif et vivant de l'agropastoralisme méditerranéen.

L'économie productive est devenue une source de développement de l'économie résidentielle, grâce entre autres à l'attractivité touristique qu'elle génère.



◆ 2.3.1.1.2 LE DÉVELOPPEMENT DES PRODUITS SOUS SIGNE OFFICIEL DE QUALITÉ ET DE L'ORIGINE : UNE PROTECTION FACE AUX DÉLOCALISATIONS

Les zones d'appellations d'origine (AOC et AOP), d'indications géographiques protégées (IGP) et autres labels du territoire procèdent d'une stratégie primordiale pour le maintien et la valorisation des activités agricoles, dans une région où les conditions climatiques, donc la productivité, ne constituent pas un atout spécifique.

Plus que la productivité, c'est la qualité qui fait la force du territoire. Aussi la filière Roquefort est-elle emblématique de cette stratégie et, plus encore, du développement des labels de qualité en France. Les systèmes ovins lait dédiés à la production de Roquefort sont le socle de la trame agricole territoriale : ils représentent 43% des exploitations.

Les communes du Parc sont incluses dans plusieurs aires AOC et IGP qui accueillent des unités de production agricole, de transformation ou d'affinage.

L'industrie de Roquefort, par-delà la production laitière, rejaillit sur la dynamique de l'économie et de l'emploi : fromageries, caves, administration, sous-traitants et fournisseurs, transports, etc. 38% des producteurs laitiers et 100% des opérateurs aval

(transformation, affinage) sont implantés sur le Parc naturel régional des Grands Causses. Il convient de maintenir et développer ce potentiel patrimonial et économique qui caractérise le territoire. La diversité des types de production peut favoriser une résilience économique accrue dans un contexte d'instabilité des marchés agricoles. D'autant que plusieurs produits font l'objet d'une demande d'AOC, par exemple le fromage Péreil qui mise sur l'obtention de l'appellation pour dynamiser son marché. Simultanément, une démarche de valorisation des agneaux issus des élevages laitiers est engagée, sous l'intitulé « L'Agneau du patrimoine Lacaune ».

La filière Roquefort traverse une période de changement. Alors que la production de Roquefort tend à diminuer (tandis que les produits de diversification comme les yaourts progressent), 2015 et 2016 ont été des années de transition sensibles. La réglementation interdisant désormais les accords de prix au niveau des interprofessions (soit le dispositif en vigueur à Roquefort, avec des quotas), un nouveau système doit être envisagé.

♦ 2.3.1.1.3 CIRCUITS COURTS ET AGRICULTURE BIOLOGIQUE : LA MONTÉE EN PUISSANCE

Le développement des circuits courts en sud-Aveyron va croissant. Ils regroupent aujourd'hui plus de 250 producteurs : 164 en viandes, 86 en produits végétaux, 29 en produits laitiers de brebis (18), chèvres (7) et vaches (4). Les ventes s'effectuent par commandes téléphoniques (120), par internet (66), en direct à la ferme (116), en boutique (110) ou sur des marchés (68). La présence de producteurs en circuits courts est plus importante au sud et à l'est du territoire ainsi qu'à Saint-Affrique, ce qui peut s'expliquer par la proximité des deux pôles urbains principaux et (à l'est) de l'A75 reliant Montpellier à Clermont-Ferrand.

L'essor des circuits courts est lié au contexte (dynamique collective) comme aux pratiques et stratégies historiques des exploitations. Certes, les circuits dits « longs » représentent la majeure part du marché des filières « viande » et « lait », d'origine ovine et bovine (sauf la production ovine viande en bio par exemple, qui fonctionne pour moitié en vente directe). La croissance des circuits courts n'en constitue pas moins un phénomène important, qu'il serait possible d'accroître avec une logistique plus conséquente : outils de transformation collectifs, commercialisation, gestion collective,...



♦ 2.3.1.1.4 L'AGRICULTURE AVEYRONNAISE À LA POINTE DU BIO

Il n'est pas une filière agricole traditionnelle (viande, lait, maraîchage, etc.) qui, sur le territoire du Parc, n'existe aussi en agriculture biologique. Le nombre d'exploitations bio est en forte progression : 10% des exploitations en sud-Aveyron, bientôt deux fois plus que sur le reste de la France. A l'échelle de l'Aveyron, près de neuf exploitations sur dix résultent d'un processus de conversion.

Ce taux, cependant, ne concerne pas les exploitations maraîchères (en nombre minoritaire), presque toutes installées d'emblée en bio.

Un enjeu majeur qui attend l'agriculture biologique porte sur la transformation des produits. La Chambre d'Agriculture de l'Aveyron travaille sur un projet d'atelier de découpe de volaille. La tendance est d'encourager les ateliers itinérants (lorsque les productions le permettent) pour pallier la sous-utilisation ou la difficulté d'accès des ateliers existants. Un projet d'atelier de transformation ambulant pour les légumes et petits fruits (coulis, légumes fermentés...) a également été lancé avec la participation de l'Apaba. Par ailleurs, la sécurisation du marché reste une vraie problématique pour la filière bio : prix annexés sur le conventionnel, aides publiques instables malgré leur nécessité pour nombre de producteurs.

♦ 2.3.1.1.5 LE PIN SYLVESTRE : DÉVELOPPER LA FILIÈRE BOIS

D'abord, un exemple d'actualité. A Saint-Affrique, la construction d'un réseau de chaleur bois est en cours, pour une mise en service à la période de chauffe 2019/2020.

Long de 5,5km, ce réseau va se déployer depuis l'hôpital jusqu'à la cité scolaire publique, autrement dit de l'ouest à l'est de la ville. Il desservira 34 bâtiments tels que le bassin nautique, la médiathèque, les écoles, une résidence étudiante, le cinéma, le plateau de la Gare ainsi que plusieurs logements et commerces. La chaleur sera produite par une chaufferie centrale biomasse de 3MW.

Écologique, le réseau de chaleur saint-affricain sera alimenté à 86% par des énergies renouvelables.

Solidaire, il va permettre, grâce au circuit court d'approvisionnement bois et aux aides publiques, le maintien d'un prix compétitif pour les abonnés et la maîtrise des dépenses énergétiques pour la collectivité.

Dynamique, le réseau de chaleur s'appuiera sur des fournisseurs bois locaux, favorisant ainsi le développement de la filière forestière du territoire : le réseau représentera 4000 tonnes de bois énergie par an. L'exploitation raisonnée des forêts permet, de plus, de limiter leur avancée et de préserver le paysage agropastoral du sud-Aveyron, si caractéristique.

D'autres projets de chaufferies bois sont à l'œuvre dans des communes du Parc naturel régional des Grands Causses.



La ressource bois est dominée par le pin sylvestre, essence pionnière du territoire, qui gagne du terrain en colonisant de nombreux parcours en déprise. Il constitue un capital naturel valorisable, aussi bien pour le bois-énergie que pour d'autres filières. Il y a donc l'opportunité de conjuguer le développement d'une filière locale de transformation des bois avec une meilleure gestion sylvicole de ces boisements. Parmi les professionnels, des attentes se dessinent, qui vont dans le sens d'un renforcement des relations entre les entreprises de la filière. Ce contexte favorable est conforté par les comportements de plus en plus éco-responsables des consommateurs, attentifs au bois comme matériau de construction et au bois de chauffage sous toutes ses formes.

Le tissu économique de la filière bois en Aveyron englobe 400 entreprises, TPE et PME, qui représentent 2900 emplois. A cela s'ajoutent une vingtaine d'entreprises de travaux forestiers. Le diagnostic de la filière bois matériau du Parc naturel régional des Grands Causses, réalisé en 2013, recense sur son territoire 90 entreprises de transformation du bois, dont 6 scieries, 18 charpentiers ou constructeurs de maisons bois, 23 menuiseries. Plus, toujours, une vingtaine d'entreprises de travaux forestiers.

Il importe de consolider ce tissu de PME, face à la tension sur les marchés et à la concurrence internationale sur la transformation. D'autant que l'émergence de projets industriels dans le secteur de la biomasse (tels que la centrale de cogénération des régions voisines) peut le déstabiliser. L'enjeu est donc de pérenniser la filière bois sur le territoire, en l'accompagnant, en optimisant son organisation, en impulsant de l'investissement sur des procédés innovants. Cela suppose un travail d'animation, de formation et de regroupement des propriétaires et élus, pour une meilleure gestion du patrimoine forestier. Car la forêt sur les Grands Causses est privée à plus de 80% : les propriétaires sont au nombre de 18 167. Sur 154 500ha, seuls 10 800 ha sont soumis à un document de gestion durable qui assure une vision à long terme. Or, les sols du territoire présentent une fertilité relativement faible qui rend d'autant plus nécessaire une gestion

raisonnée et adaptée. En outre, le changement climatique affecte dès à présent la forêt des Grands Causses et les essences les plus vulnérables à la sécheresse.

Il est donc indispensable de sensibiliser les propriétaires et professionnels à la prise en compte de ce risque, en particulier lors du renouvellement des boisements.

La dynamique de gestion forestière gagne peu à peu en pertinence. Elle contribue à modeler les paysages des Grands Causses et répond à une problématique toujours plus prégnante pour les agriculteurs : la disponibilité de la ressource fourragère. Ce constat est le fruit du sylvo-pastoralisme. Les surfaces boisées sont en grande partie la propriété d'agriculteurs mais, il y a peu, elles n'étaient guère intégrées dans la gestion économique de leur exploitation. Le sylvo-pastoralisme, en misant sur un double usage de la forêt (parcours + exploitation des bois) permet à la fois de compléter l'autonomie alimentaire du troupeau et de valoriser une autre ressource de leur domaine.

♦♦ 2.3.1.2 LE TOURISME, L'AUTRE ATOUT DE L'ÉCONOMIE RÉSIDENTIELLE

Avec plus de 69 000 lits dédiés (chiffres 2011), le sud-Aveyron possède une offre touristique importante. Toutefois, par comparaison avec les autres territoires ruraux de la région, sa densité touristique est plus faible (à l'exception d'un seul : le Parc naturel régional des Millevaches en Limousin). Le taux de fonction touristique figure parmi les plus bas (seul celui du Parc du Livradois Forez est encore en-deçà). D'après ces deux indicateurs, les parcs les plus touristiques sont ceux des Monts d'Ardeche et des Volcans d'Auvergne.

Les principales structures d'accueil sont implantées non seulement dans les villes (Millau, Saint-Affrique) mais aussi au sud-est du territoire dans la vallée de la Dourbie (Nant, Saint-Jean-du-Bruel) et au nord de Millau dans la vallée du Tarn (Mostuéjols, Rivière-sur-Tarn).

Le parc de résidences secondaires constitue la première structure d'accueil en sud-Aveyron : près de 80% des lits touristiques. L'hébergement en camping vient en deuxième, avec 18% des lits touristiques (campings homologués), soit nettement plus que dans les territoires de comparaison (13%). Considérée par type de structure, la densité touristique diffère selon les communes. Les hôtels se trouvent essentiellement à Millau et Saint-Affrique. Leur densité est relativement élevée au sud-est de Millau et à proximité des Gorges du Tarn et de la Dourbie, sites emblématiques du tourisme. La densité des campings apparaît relativement élevée au nord de Millau, là encore près des Gorges du Tarn (Mostuéjols, Rivière-sur-Tarn, Compeyre) et à Millau-même, ainsi qu'à Saint-Jean-du-Bruel, Nant (Dourbie), Saint-Rome-de-Tarn (Raspes, Tarn aval).

Le nombre de lits (défini en nombre de résidences secondaires par km²) est élevé (plus de 26) dans de nombreuses communes situées principalement aux pourtours du Parc. Il est important, également, à Millau et Saint-Affrique.



L'offre hôtelière est dominée par la moyenne gamme : la moitié des hôtels est classée deux étoiles. Une proportion très supérieure à celle des autres zones de comparaison (30% maximum). En outre, sur le territoire, trois hôtels sur dix ne disposent pas d'un classement officiel et deux sur dix seulement sont classés trois étoiles ou (plus rarement) davantage. Le nombre d'hôtels de gamme supérieure est plus important dans les autres territoires de la région. Enfin, sur l'ensemble des parcs naturels régionaux du Massif central, la proportion de l'hôtellerie non classée est plus forte.

Côté campings, 54% de ceux du territoire sont classés trois à quatre étoiles, pourcentage plus élevé que sur les territoires de comparaison. En termes de capacité d'accueil, la prédominance des campings étoilés est encore plus manifeste : ils représentent près de 75% des emplacements.

En hôtel comme en camping, la fréquentation touristique du Parc des Grands Causses est fortement soumise aux variations saisonnières. Le pic est atteint tous les ans au mois d'août. En août 2013, étaient recensées 226 500 nuitées en camping et 50 200 en hôtel. Depuis 2011, le nombre de nuitées diminue sur le territoire, que ce soit en hôtel ou en camping. Sur les autres territoires ruraux de la région, la tendance est identique pour les hôtels, en revanche la fréquentation des campings se maintient et, même, progresse. Dans le domaine de la randonnée et de l'itinérance, le sud-Aveyron possède un réseau de sentiers particulièrement dense. Plus de 2400km de chemins sont balisés sur le territoire. Le plus emblématique d'entre eux est le GR®71C et D, qui couvre le Tour du Larzac et le Tour du Larzac Templier. 14 sentiers de randonnée sont inscrits aux PDIPR et PDESI, sans compter un bon nombre d'autres en cours d'inscription. Des projets structurants sont en préparation pour valoriser l'offre touristique, à commencer par le redéploiement d'un GR® reliant les sources du Tarn à la ville d'Albi et la création d'un réseau de sentiers dans les Rougiers (secteurs de Camarès, Belmont-sur-Rance et Saint-Sernin-sur-Rance).

♦♦ 2.3.1.3 UNE ÉCONOMIE FORTEMENT PRÉSENTIELLE

Les activités présentes représentent 65% des emplois (chiffres 2011), un taux légèrement inférieur à celui des autres territoires ruraux de la région. Leur proportion a augmenté de 20% sur la période 1975-2011, comme sur le reste de la région. Un constat qui s'explique en partie par le recul de l'emploi agricole.

❖ 2.3.2 VIVRE ET TRAVAILLER AU PAYS : UNE RÉALITÉ

Malgré la tertiarisation de l'économie, la vocation agro-alimentaire du territoire se reflète bel et bien dans le marché du travail, grâce notamment à l'AOP Roquefort. L'agriculture et le commerce représentent près d'un emploi sur quatre.

Le vieillissement des actifs constitue à la fois une problématique - pour la transmission agricole - et une opportunité pour l'emploi futur.



• FOCUS •

25%

Près de 25% des emplois sur le territoire relèvent du commerce ou de l'agriculture. Viennent ensuite les secteurs des activités sociales et de la construction (9% chacun), puis l'administration publique et la santé (8%).

5%

Plus de 5% des emplois dans l'industrie sont représentés par l'agro-alimentaire, avec notamment les caves de Roquefort. La représentativité de l'agro-alimentaire en sud-Aveyron est plus forte que dans les territoires ruraux voisins.

29,8%

La proportion des actifs du territoire âgés de plus de 50 ans. A titre de comparaison, les actifs de moins de 30 ans représentent seulement 18,5%. Un gisement d'emplois... à condition, notamment dans l'agriculture, de pérenniser ceux-ci.

♦♦ 2.3.2.1 L'AGRO-ALIMENTAIRE RÉSISTE BIEN

26130 emplois sont recensés sur le territoire, dont plus de 60% dans le tertiaire, plus de 50% dans les villes.

La dynamique va au tertiaire : près des deux tiers des emplois, dans l'administration, les commerces, les services, les transports, l'ensemble des activités liées à l'éducation, à la santé et au social, les activités financières ou immobilières. Cela compense notamment les pertes de l'agriculture et de l'industrie.

A l'exception, naturellement, de l'agro-alimentaire, l'industrie se concentre autour de Millau et à Sévérac d'Aveyron. Elle est implantée aussi, dans une moindre mesure, près de Saint-Affrique et le long des axes qui relient ces trois pôles : l'A75 et la D992/999. Millau et Saint-Affrique accueillent l'essentiel de l'emploi tertiaire.

L'agriculture, quant à elle, irrigue l'ensemble du territoire.

Le commerce et l'agriculture représentent, à eux deux, près d'un emploi sur quatre.

Les secteurs des activités sociales (hébergement médicosocial et social, action sociale sans hébergement) et de la construction : 9% des emplois chacun. L'administration publique et les activités liées à la santé humaine : 8% chacun. Dans l'industrie, comme évoqué, il y a une forte représentation de l'agro-alimentaire - plus d'un emploi sur 20 - en lien notamment avec les caves de Roquefort.

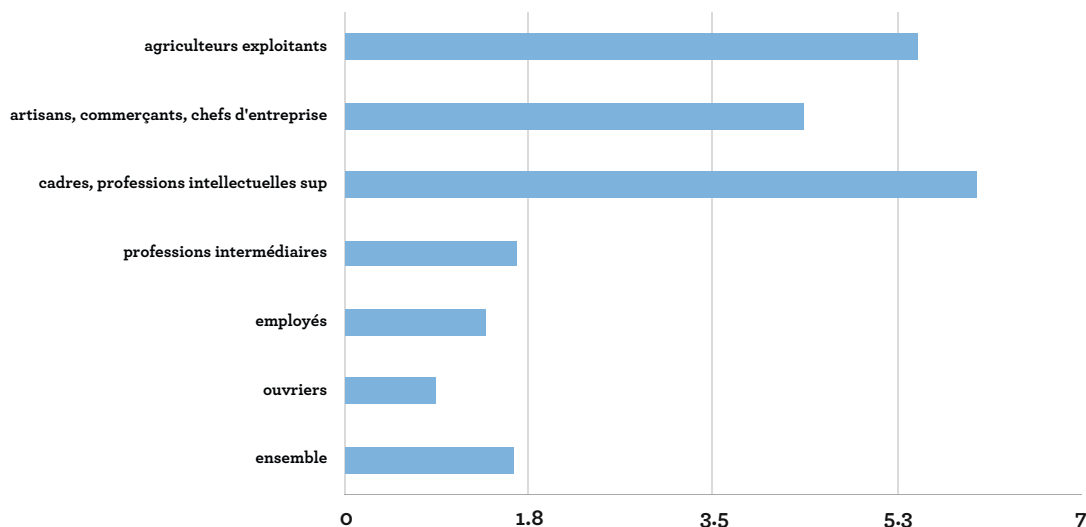
La spécificité agro-alimentaire du territoire, bien qu'atténuée en l'espace de quatre décennies, est plus forte que sur les autres territoires ruraux de la région. A titre indicatif, dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, 16% des emplois relèvent de l'agriculture et 8% de l'industrie agro-alimentaire. Dans celui de Millevaches, 15% relèvent de l'agriculture et 19% des activités sociales.

En corrélation avec les principaux secteurs employeurs, l'agriculture et la santé/action sociale sont les fonctions les plus représentées en sud-Aveyron. Viennent ensuite les services de proximité, en proportion toutefois bien moindre que sur les autres territoires ruraux de la région. Par comparaison avec ces territoires, on observe aussi une sous-représentation du secteur de la fabrication, tandis que la part de l'emploi dans la distribution est équivalente à la leur.

♦♦ 2.3.2.2 VIEILLISSEMENT DES ACTIFS : UN GISEMENT D'EMPLOIS POUR DEMAIN ?

18,5% des actifs du territoire ont moins de 30 ans et 29,8%, plus de 50 ans (chiffres 2014). L'indicateur de vieillissement des actifs du Parc naturel régional compte huit actifs de plus de 50 ans pour cinq de moins de 30 ans. Il varie en l'occurrence selon les catégories socioprofessionnelles. Le ratio seniors/jeunes est le plus élevé chez les cadres et professions intellectuelles supérieures, puis chez les exploitants agricoles et les artisans-commerçants-chefs d'entreprise. Dans ces trois catégories, 40% des actifs ont plus de 50 ans. Il est à noter que ces catégories sont les moins représentées chez les nouveaux arrivants. C'est parmi les ouvriers que les jeunes sont le plus nombreux.

INDICATEUR DE VIEILLISSEMENT SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE



DÉMOGRAPHIE AGRICOLE, LE DÉFI DE LA TRANSMISSION

Le vieillissement des chefs d'exploitation agricole, hommes et femmes, est une tendance manifeste. Un différentiel s'observe entre la classe d'âge des -40 ans et celle des +55 ans : +8% d'hommes et +6% de femmes dans cette dernière classe d'âge sur la période 2003-2013. Autre constat : la forte part des +55 ans chez les femmes. Toujours sur le territoire, la moyenne d'âge est de 50 ans pour les femmes, 48 ans pour les hommes. De la pérennité des exploitations dépendent la viabilité de l'activité agricole et les bénéfices directement et indirectement liés. Or si, en 2000, la question de la succession se posait pour 35% des exploitations, ce pourcentage est passé à 55%

en 2010. C'est dire l'urgence de cette problématique. D'autant que plus d'une exploitation sur quatre (chiffres 2010) n'a pas de successeur connu alors même que l'exploitant en place est âgé de plus de 50 ans. Il existe, du reste, des disparités géographiques en matière de reprise des exploitations : le problème est plus prégnant dans les zones les plus éloignées des centres urbains. La valeur de l'exploitation apparaît, avec récurrence, comme un frein majeur aux reprises, avec la localisation géographique. La valeur englobe le foncier et les bâtiments, le cheptel dans le cas d'un élevage, enfin le matériel. Les coûts, très importants, sont parfois difficiles à assumer par de jeunes agriculteurs,

même avec les aides publiques. Et plus encore lorsqu'il s'agit d'installations hors du cadre familial. Des solutions ont été instaurées, depuis longtemps, pour pallier ces difficultés : la constitution de Groupements fonciers agricoles (GFA) est une alternative possible. Une autre option, souvent retenue, est la redistribution des parcelles aux exploitations alentours. Elle n'est pas à l'abri, cependant, de conséquences malvenues : un abandon du bâti agricole, une augmentation de la charge de travail pour les exploitants ayant récupéré ces terres et, à terme, une perte accrue d'habitants dans les zones rurales.

Chapitre

III

L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



3.1 LES MILIEUX NATURELS, SUPPORTS DE BIODIVERSITÉ

- ❖ 3.1.1 TRAME ÉCO-PAYSAGÈRE, UNE NATURE OMNIPRÉSENTE
- ❖ 3.1.2 SOLS NUS, MILIEUX RUPICOLES, LA TRAME DES MILIEUX ROCHEUX
- ❖ 3.1.3 LANDES, PELOUSES, PRAIRIES, LA TRAME DES MILIEUX OUVERTS
- ❖ 3.1.4 LA TRAME DES MILIEUX CULTIVÉS
- ❖ 3.1.5 BOIS ET FORÊTS : LA TRAME DES MILIEUX BOISÉS
- ❖ 3.1.6 RIPISYLVES, PRAIRIES HUMIDES, TOURBIÈRES : LA TRAME DES MILIEUX HUMIDES
- ❖ 3.1.7 RIVIÈRES ET MASSES D'EAU SOUTERRAINE : LA TRAME DES MILIEUX AQUATIQUES
- ❖ 3.1.8 OBSTACLE À L'ÉCOULEMENT ET TRAME BLEUE
- ❖ 3.1.9 AUTRES DÉGRADATIONS PHYSIQUES
- ❖ 3.1.10 FAUNE ET FLORE, DES ESPÈCES SINGULIÈRES REMARQUABLES
- ❖ 3.1.11 FLORE INVASIVE
- ❖ 3.1.12 CIEL DE NUIT, LA TRAME DES MILIEUX NOCTURNES
- ❖ 3.1.13 OUTILS DE PROTECTION, DE GESTION ET DE VALORISATION

3.2 LES RESSOURCES TERRITORIALES

- ❖ 3.2.1 LE PAYSAGE AGROPASTORAL, UN VA-ET-VIENT ENTRE ESPACES OUVERTS ET ESPACES FERMÉS
- ❖ 3.2.2 L'AGRICULTURE AU FONDAMENT DE L'IDENTITÉ TERRITORIALE, LE BOCAGE
- ❖ 3.2.3 LA FORÊT, UNE RESSOURCE IGNORÉE
- ❖ 3.2.4 LA RESSOURCE EN EAU

3.3 LA FABRIQUE D'UNE IDENTITÉ PAYSAGÈRE

- ❖ 3.3.1 LES ENTITÉS PAYSAGÈRES
- ❖ 3.3.2 LES PRINCIPES D'URBANISATION
- ❖ 3.3.3 PATRIMOINE ET ARCHITECTURE
- ❖ 3.3.4 DES PAYSAGES EN ÉVOLUTION PERMANENTE
- ❖ 3.3.5 SYNTHÈSE, L'ATLAS PAYSAGER
- ❖ 3.3.6 OUTILS DE PROTECTION ET DE VALORISATION

3.4 L'ESPACE AGRICOLE ET FORESTIER

- ❖ 3.4.1 IDENTIFICATION DE L'ESPACE AGRICOLE
- ❖ 3.4.2 LA RESSOURCE BOIS

3.5 ARTIFICIALISATION DES SOLS ET CONSOMMATION DE L'ESPACE

LES MILIEUX NATURELS, SUPPORTS DE BIODIVERSITÉ

Des landes du causse aux forêts des monts, de la plaine des rougiers aux versants des avant-causses : une bigarrure de milieux naturels caractérise le territoire. Chaque entité paysagère a sa dominante et ses contrastes.



❖ 3.1.1 TRAME ÉCO-PAYSAGÈRE, UNE NATURE OMNIPRÉSENTE

GRANDS CAUSSES

Des pelouses sèches parsemées de broussailles, des landes à buis et genévriers évoluant vers la forêt, des roches affleurant sous forme de champs de lapiaz ou de ruinformes : ainsi se compose essentiellement le paysage des Grands Causses. Les pelouses sèches, appelées aussi « parcours », s'émaillent parfois de buisnières, de murets et clapas résultant de l'épierrage, et de lavognes, mares au fond pavé. Certains espaces caractérisés par des sols plus profonds sont dédiés aux cultures : ainsi des dolines et des ségalas. Les premières, formées par la dissolution du calcaire, sont des dépressions arrondies où la terre s'est accumulée. Les seconds, souvent bocagers, sont des sols argileux acides. Le long des gorges, des terrasses cultivables s'observent parfois sur les adrets. Quant aux ubacs, ils sont principalement forestiers. En contrebas, une ripisylve borde les rivières.

AVANT-CAUSSES

On retrouve des parcours sur les petits plateaux calcaires des avant-causses, ponctués là encore de constructions en pierres sèches. Trois autres ensembles écologiques peuvent s'identifier sur les

avant-causses, véritables paliers des causses majeurs. Au bord de ceux-ci, les versants escarpés se constituent de falaises, de pentes forestières et d'éboulis, avec de nombreuses résurgences. Plus bas, des plaines fertiles se couvrent de prés et de parcelles cultivables, que délimitent des haies champêtres et de petits cours d'eau. A une plus faible altitude, enfin, de grandes vallées longent les avant-causses : leur plaine alluviale, bordée par la ripisylve, accueille des cultures. Les coteaux peuvent être occupés par des vergers et vignes, des prairies ou forêts, en fonction de leur pente et de leur exposition.

ROUGIERS

Dans le Rougier camarésien, la grande plaine alluvionnaire du Dourdou favorise la culture des terres. Sa ripisylve est inégalement présente. Quant à la pénélaine, elle se caractérise par une alternance de parcelles labourées, de roches affleurantes et de landes à thym. Sur les collines, la déclivité conditionne le paysage : les pentes les moins fortes se couvrent de prairies, de cultures et de bocage ; les plus fortes, de bois de chênes pubescents et de châtaigniers.

MONTS

La forêt forme le paysage dominant des monts. Mais ce vaste déploiement de massifs n'est pas sans contrastes. Le Lévézou se partage entre lignes de crêtes et hauts plateaux : des forêts de résineux plantés et des bosquets de hêtres s'étalent sur les premières, de grandes prairies fourragères et des cultures sur les seconds. Des châtaigneraies et d'anciennes terrasses occupent les versants les plus pentus de la vallée de la Muse.

Le Ségala, sur ses plateaux et versants cultivables, se caractérise par un grand parcellaire : cultures fourragères et prairies. Des forêts et des taillis, de chênes et de châtaigniers, couvrent les versants des vallées. Un tronçon de la vallée du Tarn, les Raspes, est encaissé entre des affleurements rocheux abrupts.

De vastes plantations de conifères se déploient sur les monts de Lacaune : épicéa et douglas essentiellement. Les crêtes intermédiaires et replats à mi-pente servent de pâture. Les vallées enfin, selon leur altitude et leur ensoleillement, se peuplent de châtaigniers, de chênes et de hêtres.



❖ 3.1.2 SOLS NUS ET MILIEUX RUPICOLES, LA TRAME DES MILIEUX ROCHEUX

Si les affleurements rocheux du territoire ne peuvent se comparer à de la haute montagne, les parois calcaires et les éboulis des Grands Causses n'en constituent pas moins un refuge idéal pour la faune et la flore.



FOCUS

CORRIDORS

Les corniches (gorges du Tarn, de la Jonte, de la Dourbie) constituent un maillon du grand corridor reliant les Alpes et les Pyrénées pour la migration des grands rapaces.



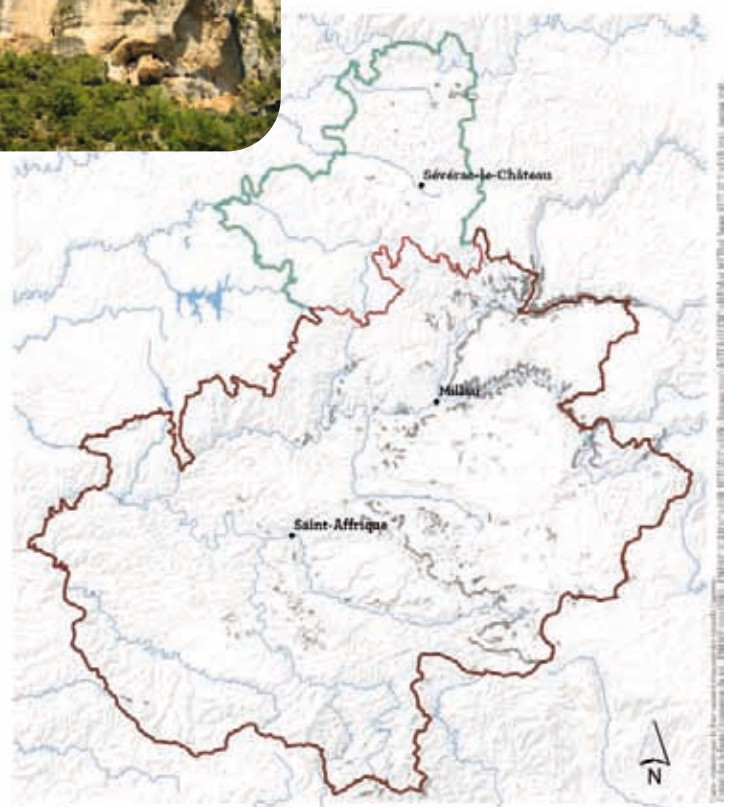
OÙ ?

Les contreforts des Grands Causses, les Raspes et les montagnettes du Rougier sont les principales composantes de la trame des milieux rocheux et sols nus.

Plusieurs espèces de rapaces, dont certaines ont fait l'objet d'une réintroduction, nichent dans les falaises des Grands Causses : vautour fauve, vautour moine, pernoptère, gypaète barbu, mais encore aigle royal, faucon pèlerin, crave à bec rouge.

Des parois caussenardes jusqu'aux rochers siliceux des monts, le territoire dans son ensemble abrite des espèces florales rares, telles la Gentiane de Coste, la Grassette des Causses, la Saxifrage des Cévennes (certaines sont endémiques des Grands Causses), le Trèfle à fleurs blanches, la Gagée des rochers, la Ciste de Pouzolz.

Les falaises des Grands Causses (gorges du Tarn, de la Jonte et de la Dourbie) sont par ailleurs très prisées par les adeptes de la grimpe. Afin de favoriser la pratique, plusieurs voies d'escalade et via ferrata ont été ouvertes sur le territoire.



ENJEUX

Préserver l'espace de refuge que constituent, pour les grands rapaces tels le vautour moine ou l'aigle royal, les corniches des Grands Causses.

Garantir le maintien du corridor écologique de migration qui relie les Alpes aux Pyrénées.



❖ 3.1.3 LANDES, PELOUSES ET PRAIRIES, LA TRAME DES MILIEUX OUVERTS

Les landes, pelouses sèches et prairies permanentes constituent un héritage anthropique : c'est l'activité humaine, liée à l'agropastoralisme, qui a façonné et entretenu ces paysages d'exception.



A force de pâturages, de déboisements et brûlis dus à la tradition multimillénaire de l'élevage ovin, les Grands Causses constituent aujourd'hui l'un des plus vastes ensembles de pelouses sèches en France. La physionomie du paysage, proche de la steppe, est intrinsèquement liée à l'activité de l'homme. Il n'est pas indifférent que les Causses et Cévennes aient été classés au Patrimoine mondial de l'Unesco au titre, non de bien naturel, mais de paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen. C'est à tort que les landes et pelouses sont considérées parmi les milieux les plus riches en biodiversité. Leur forte valeur patrimoniale tient en réalité à leur caractère d'exception, en France et même en Europe. La reconnaissance de cette rareté a valu au Causse Noir et au Larzac d'être inventoriés comme Znieff ou classés Natura 2000 dans le cadre des directives « Oiseaux » ou « Habitat, faune, flore ». En général, les pelouses naturelles sont un stade transitoire de la dynamique de végétation évoluant vers la lande, les ourlets puis la forêt ; elles ne persistent qu'aux emplacements constamment renouvelés, bords de corniches, versants rocheux, secteurs incendiés par exemple. Aussi le maintien, sur les Grands Causses, des grands ensembles de landes et de pelouses dépend-il bel et bien de l'activité pastorale et non d'une dynamique naturelle du milieu.

FOCUS

STEPPE

Plus que leur richesse en biodiversité, c'est la rareté, en France et même en Europe, de tels paysages d'allure steppique qui distingue les Grands Causses, aujourd'hui classés (avec les Cévennes) au Patrimoine mondial de l'Unesco.

MUTATIONS

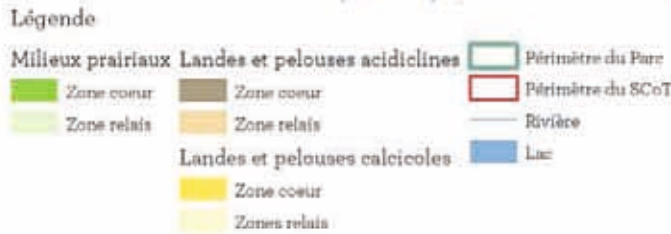
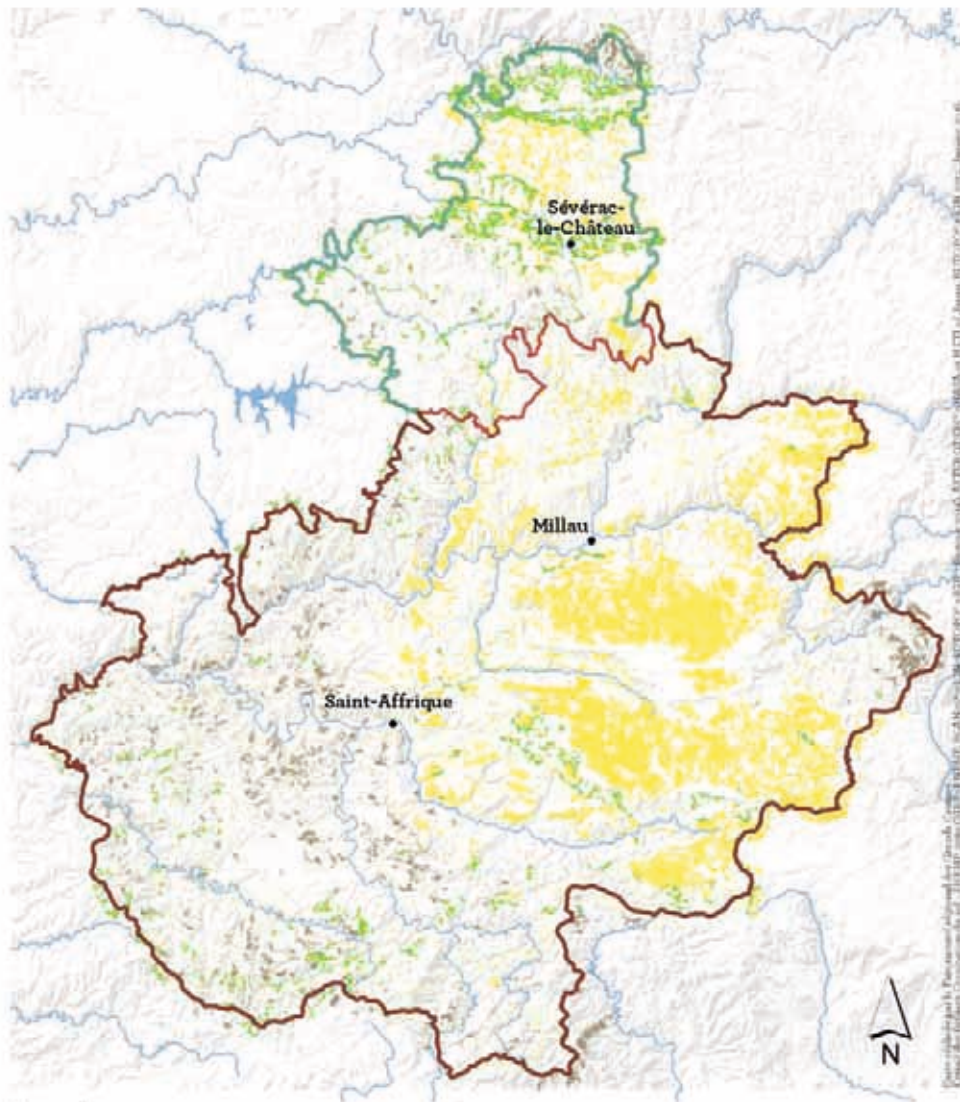
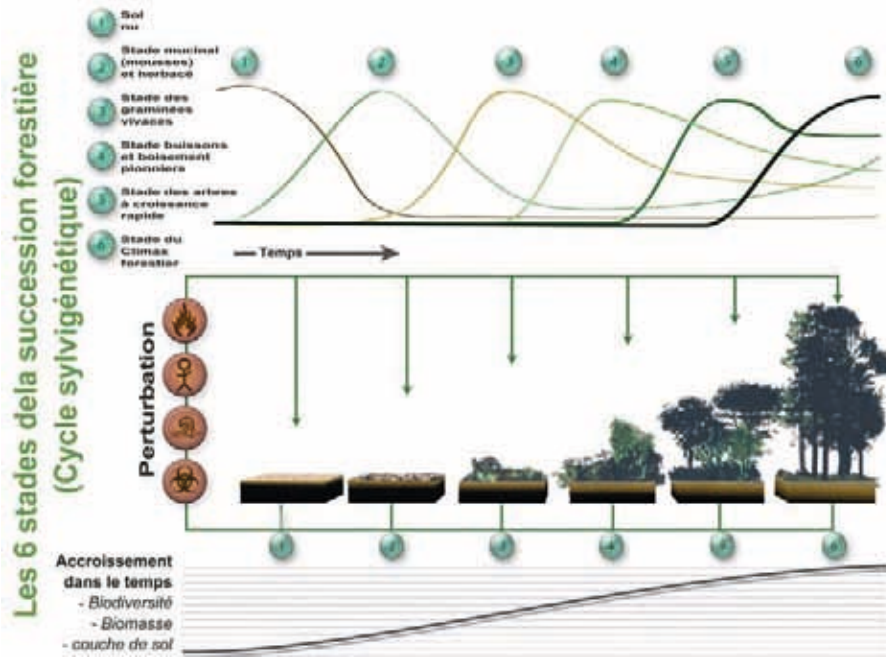
Faute d'une pression de pâturage suffisante, les paysages ouverts tendent à régresser, les broussailles et la forêt gagnent du terrain. Les équilibres écologiques sont perturbés.



L'activité humaine façonne le paysage dans le temps, mais contribue aussi à sa régulation. L'action du berger - conduite du troupeau, élimination des refus de pâture - conditionne l'entretien des pelouses. Les coupes effectuées par les habitants pour le bois de chauffe sont déterminantes vis-à-vis de l'embroussaillage. Un nouvel équilibre des écosystèmes s'établit dans ce paysage modelé par l'homme. De nombreuses espèces, inféodées aux milieux ouverts, y trouvent refuge.

La pratique de l'élevage sur le territoire remonte au néolithique : vers -5500, les peuplades chasséennes semi-nomades y conduisaient ovins et caprins. C'est vers -2500 que le système agropastoral s'installe, durablement : jusqu'à la première moitié du XX^e siècle. A partir de 1960, la perpétuation de l'élevage passe par l'extension et la modernisation des exploitations, tandis que la main d'œuvre diminue. Aujourd'hui, l'élevage se trouve confronté à de rapides mutations : déprise agricole, urbanisation croissante, changements climatiques. Tous processus qui bouleversent les équilibres écologiques lentement établis. L'embroussaillage, amorcé dès l'exode rural de la fin XIX^e, gagne du terrain. Le retour au stade forestier s'accélère, sauf sur les parcelles maintenues en culture pour nourrir les troupeaux.

Les landes et les pelouses calcicoles (formations végétales sur substrat calcaire), vastes superficies continues sur les causses, s'observent aussi de façon plus éparse sur les avant-causses et dans les vallées. Les landes et pelouses neutroclines (dans les rougiers) à acidiclinales (sur les monts), qui abritent un cortège d'espèces floristiques différentes de celles sur sol calcaire, sont plus fractionnées mais sont soumises, elles aussi, à une dynamique de fermeture du paysage.





La prairie naturelle désigne un milieu ouvert constamment enherbé, au sol plus riche que celui des pelouses. Elle peut être vouée, par les éleveurs, au pâturage ou au fauchage pour la constitution du stock de fourrage d'hiver.

Installées en règle générale sur des zones fertiles, planes et aisément mécanisables, les prairies tendent à disparaître, conséquence du changement de pratiques agricoles. Aussi, c'est sur les pentes les plus fortes (avant-causses, monts) et les plus petites parcelles (versants des monts et vallées, petites dolines caussenardes), que les prairies subsistent aujourd'hui le plus facilement.

Néanmoins, de vastes espaces prairiaux, de longue rotation, restent préservés : dans les vallées de l'Aveyron et de la Serre, sur l'avant-causse de Lauras (Cornus) et le pourtour du Guilhaumard, ainsi que dans les monts de Lacaune.

Les milieux prairiaux sont particulièrement riches lorsqu'ils font l'objet d'une gestion raisonnée et forment une mosaïque, avec des haies arbustives et arborées, des petits bosquets et même quelques cultures extensives. S'y observent de nombreuses espèces de papillons, dont certaines protégées comme le Damier de la Succise, et une belle diversité d'oiseaux. Parmi ceux-ci, des espèces nicheuses emblématiques

comme le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, la Chevêche d'Athéna, le Pic mar, la Pie-grièche écorcheur, le Tarier des prés ou encore le Bruant jaune. Les milieux prairiaux sont également d'importants territoires de chasse pour de nombreux rapaces.

La vitalité des habitats naturels des prairies dépend des activités agricoles telles que fauche et pâturage. Ces habitats constituent d'importants cœurs de biodiversité lorsqu'ils couvrent une grande étendue et présentent des faciès différents, avec parfois la présence de haies arbustives ou arborées. Hormis les prairies humides, ils abritent très souvent une faune plus ordinaire que celle des pelouses sèches mais accueillent néanmoins de très nombreuses espèces, notamment d'oiseaux et papillons, dès que la diversité floristique y est élevée.

Les prairies mésophiles sont des prairies de fauche, semi-naturelles et permanentes (jamais labourées ni ensemencées). Quoique rares dans la moitié sud de la France, elles sont largement répandues sur notre territoire. Elles sont denses et nettement dominées par les graminées. Les prairies exploitées de manière extensive sont les plus diversifiées ; elles offrent à toute une faune, notamment aux insectes, des milieux favorables à leur

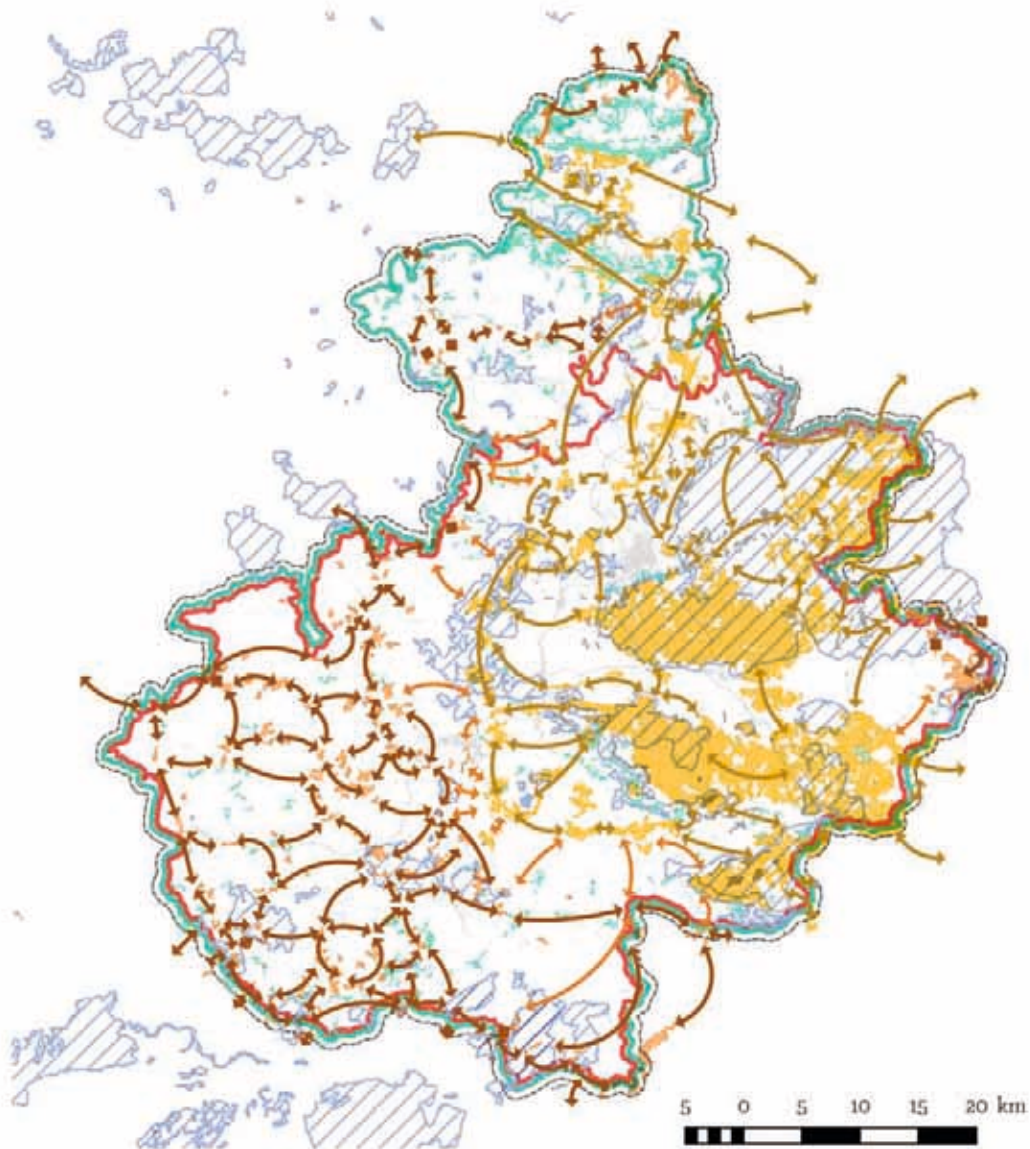
développement. La flore et la production fourragère de ces prairies diffère en fonction du mode de gestion et de la nature du sol. Ces prairies sont menacées par les changements de pratique (labour, augmentation de la fertilisation chimique) et par la recolonisation par les ligneux en cas d'abandon de déprise pastorale. Leur préservation est conditionnée au maintien des pratiques agropastorales traditionnelles.

Parmi les prairies humides, les mégaphorbiaies - ou prairies eutrophes - s'observent en bordure de cours d'eau, en lisière de forêts et sur les terrains riches et périodiquement inondés. Les prairies humides oligotrophes se développent sur des sols très pauvres en nutriments, pouvant subir un assèchement estival. Elles jouxtent les bas-marais, plus régulièrement engorgés.

Les prairies temporaires, introduites dans la rotation des cultures, sont renouvelées sous cinq ans afin de favoriser la production fourragère.

Elles ne présentent, dès lors, que peu d'intérêt en matière de biodiversité.

En revanche, les prairies dites de rotation longue (sept à huit ans) abritent une flore et une faune riches et variées.



Légende

Carto simplifiée

- ↔ Corridors éco. des landes et pelouses calcicoles
- ↔ Corridors éco. des landes et pelouses neutro- à acidicoles
- ↔ Corridors éco. des landes et pelouses
- Réervoir de bio. des landes et pelouses calcicoles
- Réervoir de bio. des landes et pelouses neutro- à acidicoles
- Réervoir de bio. des milieux prairiaux

■ Réervoir de bio. des corniches et sols nus

▨ Réervoirs de biodiversité milieux ouverts (SRCE)

■ Zones urbanisées et axes de communication principaux

Limites

▭ SCoT du Sud Aveyron

▭ PNR des Grands Causses

ENJEUX

Préserver les landes, pelouses et prairies, paysages vivants de l'agropastoralisme, paysages et réservoirs de biodiversité exceptionnels en Europe, face à la progression de la forêt et au changement climatique.



❖ 3.1.4 LA TRAME DES MILIEUX CULTIVÉS

Les milieux agricoles cultivés se concentrent essentiellement sur la partie ouest du territoire, plus particulièrement le Lévézou, le Ségala, les avant-causses, le Rougier de Camarès et les vallées ouvertes (vallée du Tarn en amont de Millau, vallée du Dourdou...).



Les habitats cultivés, d'une grande variété, diffèrent suivant leur utilisation (céréales, fruitiers, vignes...), le mode de gestion et la nature du sol. Sur le plan écologique, les cultures extensives sur calcaires sont probablement les plus riches. Les mosaïques paysagères intégrant des cultures, prairies bocagères et pelouses abritent très régulièrement de nombreuses espèces patrimoniales. Associés aux espaces cultivés, les espaces semi-naturels (bandes enherbées, encoches d'érosion, landes...) et les éléments fixes du paysage (haies, murets, bosquets, arbres isolés...) contribuent de façon essentielle à la biodiversité des paysages ruraux.

Face au changement climatique global, la stratégie des éleveurs vise à redéployer le troupeau sur toutes les surfaces de l'exploitation en limitant les travaux des champs ou, à l'inverse, à agrandir et intensifier les surfaces productives.

Si les deux approches visent légitimement à augmenter l'autonomie alimentaire du troupeau, la première est plus favorable à la biodiversité et à la conservation de l'originalité de nos paysages. Les cultures extensives avec marge de végétation spontanée sont les plus intéressantes sur le plan floristique en tant que refuges pour les espèces compagnes des moissons (ou plantes messicoles), dont l'écologie est adaptée aux modes de culture, en particulier de céréales. Les modifications des pratiques agricoles (intensification des cultures) participent à la nette régression voire à la disparition de cette flore originale.

Les milieux agricoles cultivés sont des sites d'alimentation et/ou de reproduction pour de nombreux oiseaux, notamment lorsque les cultures sont diversifiées et gérées extensivement, en mélange avec des prairies naturelles de fauche et comportant quelques haies arbustives. Parmi les oiseaux les plus patrimoniaux : l'Édicnème criard, le Busard Saint-Martin, le Busard cendré ou encore le Bruant ortolan.

Ainsi à l'échelle du Parc, les cœurs de biodiversité des milieux cultivés regroupent tout particulièrement des cultures de plein champ dans lesquelles sont recensées des plantes messicoles.

De grands ensembles se situent particulièrement dans les rougiers et sur le massif du Lévézou. Plus au nord, comme dans la vallée de l'Aveyron, les cœurs de biodiversité correspondent davantage aux cultures bocagères.

FOCUS

BIODIVERSIFIANTS

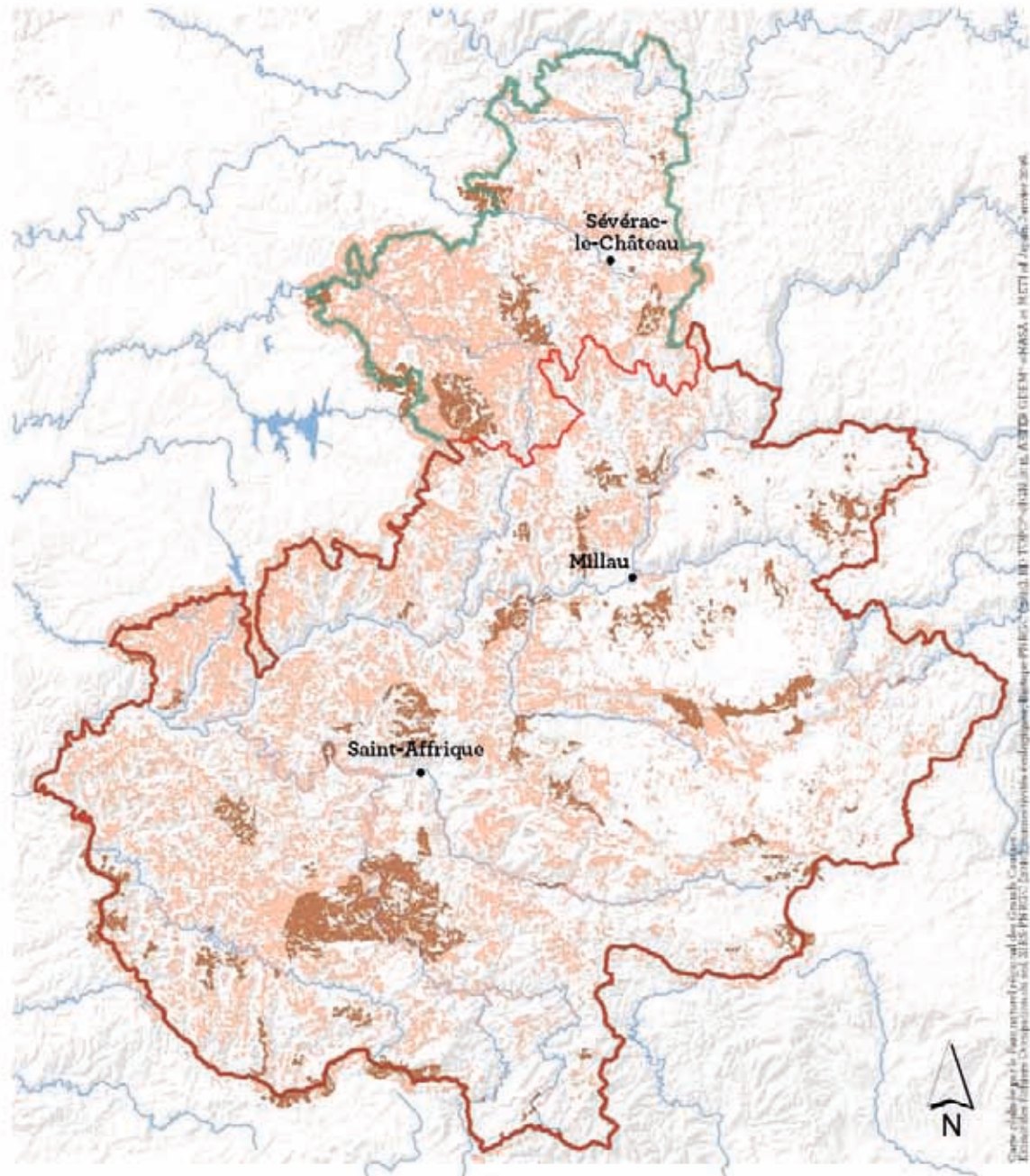
Les espaces semi-naturels (bandes enherbées...) entre les cultures contribuent de façon déterminante à la biodiversité, tout comme les éléments fixes du paysage (haies, bosquets...)

HABITATS

Les milieux agricoles cultivés sont des sites d'alimentation et/ou de reproduction pour nombre d'oiseaux. Les cultures de plein champ abritent une flore originale, les plantes messicoles.

MESSICOLES

C'est plus particulièrement sur les rougiers et le massif du Lévézou que s'observent de grands ensembles propices aux plantes messicoles, ces « habitantes des moissons ».



Légende

Milieux cultivés		Périmètre du Parc	
	Zone coeur		Périmètre du SCoT
	Zone relais		Rivière
		Lac	

ENJEUX

Maintenir des pratiques agricoles soucieuses des haies, bosquets, bandes enherbées et, plus généralement, des espaces semi-naturels abritant une riche biodiversité, plantes messicoles en premier lieu.



❖ 3.1.5 BOIS ET FORÊTS : LA TRAME DES MILIEUX BOISÉS

Les bois et forêts occupent près de 43% du territoire, selon l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN 2008). En une quinzaine d'années, de 1994 à 2008, ils auraient progressé de 17,5%.

Les forêts sud-aveyronnaises se composent principalement (à 75%) de feuillus. 11,5% seulement sont des boisements d'origine artificielle, dont la superficie n'a que très peu augmenté depuis 1981.

Par-delà la prédominance du pin sylvestre, essence pionnière des causses, et du chêne pubescent, le territoire recèle quelques joyaux forestiers. Ces havres de biodiversité s'observent notamment dans les forêts les plus anciennes : forêts rupicoles à pin sylvestre sur les corniches dolomitiques, forêts de ravins et de versant à tilleul et érable, chênes verts sur les versants chauds ou dans les forêts alluviales en fond de vallée, genévriers de Phénicie millénaires sur les versants exposés des gorges.

La hêtraie, considérée comme le stade ultime de la forêt tempérée, n'occupe plus cependant que 2% de la superficie forestière. Elle n'en abrite pas moins une foisonnante biodiversité : hêtraies-sapinières montagnardes (la Tenelle, entre monts d'Orb et de Lacaune) ; hêtraies atlantiques à sous-bois et à houx (monts d'Orb, Lévézou, causses, par ordre décroissant de fréquence) ; hêtraies sèches, présentes très localement, sur les versants des gorges.

Les châtaigneraies trouvent refuge sur la bordure du Lévézou, en surplomb du Tarn et de la Muse, et dans la « petite Cévenne » aveyronnaise sous le massif du Lingas.

Parmi la flore forestière des Grands Causses, le Sabot de Vénus est vraisemblablement l'espèce la plus emblématique. Elle se localise sur les versants des gorges. La Gentiane de Coste s'épanouit quant à elle dans les pinaies dolomitiques, sur les corniches des causses.

Si peu d'oiseaux sont strictement inféodés aux milieux forestiers, les formations boisées conditionnent la survie d'espèces telles que le Pic noir. Les arbres, de plus, sont essentiels à la nidification de bon nombre d'oiseaux : parmi ceux-ci, le Vautour moine, qui niche plus particulièrement dans les falaises boisées, et le Circaète Jean-le-Blanc.

Les milieux boisés sont particulièrement riches en espèces animales. Notamment lorsqu'ils couvrent une vaste étendue et qu'ils n'ont pas connu d'interruption forestière (forêts anciennes), ou qu'ils se composent d'arbres vieux, voire morts, et ne sont plus exploités depuis de nombreuses décennies (forêts matures).



C'est toutefois pour d'autres composantes de la biodiversité que les bois et forêts constituent un habitat de prédilection. L'inventaire des écosystèmes forestiers remarquables du Parc des Grands Causses a ainsi recensé plus de 500 espèces de champignons, 66 espèces de lichens, 103 espèces de mousses et hépatiques, 344 espèces de coléoptères. Parmi ces derniers : la Rosalie alpine, hôte des bois de hêtres ; le Grand Capricorne, qui a une préférence pour le tronc des vieux chênes ; le Pique-prune, signalé dans les vieilles châtaigneraies du Lévézou.

Le milieu forestier contribue de façon importante à la vie du territoire. Au plan écologique d'abord : la forêt préserve la qualité de la ressource en eau, favorise la conservation des sols notamment dans les rougiers et avant-causses. Au plan de l'attractivité ensuite, puisqu'elle est le cadre de divers loisirs, certains saisonniers : randonnée, chasse, cueillette des champignons.

La proximité d'autres milieux naturels comme les rivières ou les pelouses sèches caussenardes renforce l'intérêt patrimonial des milieux boisés. Ils jouent le rôle de corridors lorsqu'ils s'étirent sur de nombreux kilomètres, comme les ripisylves. Le bocage contribue par ailleurs à la connectivité écologique de la sous-trame forestière.

FOCUS

2%

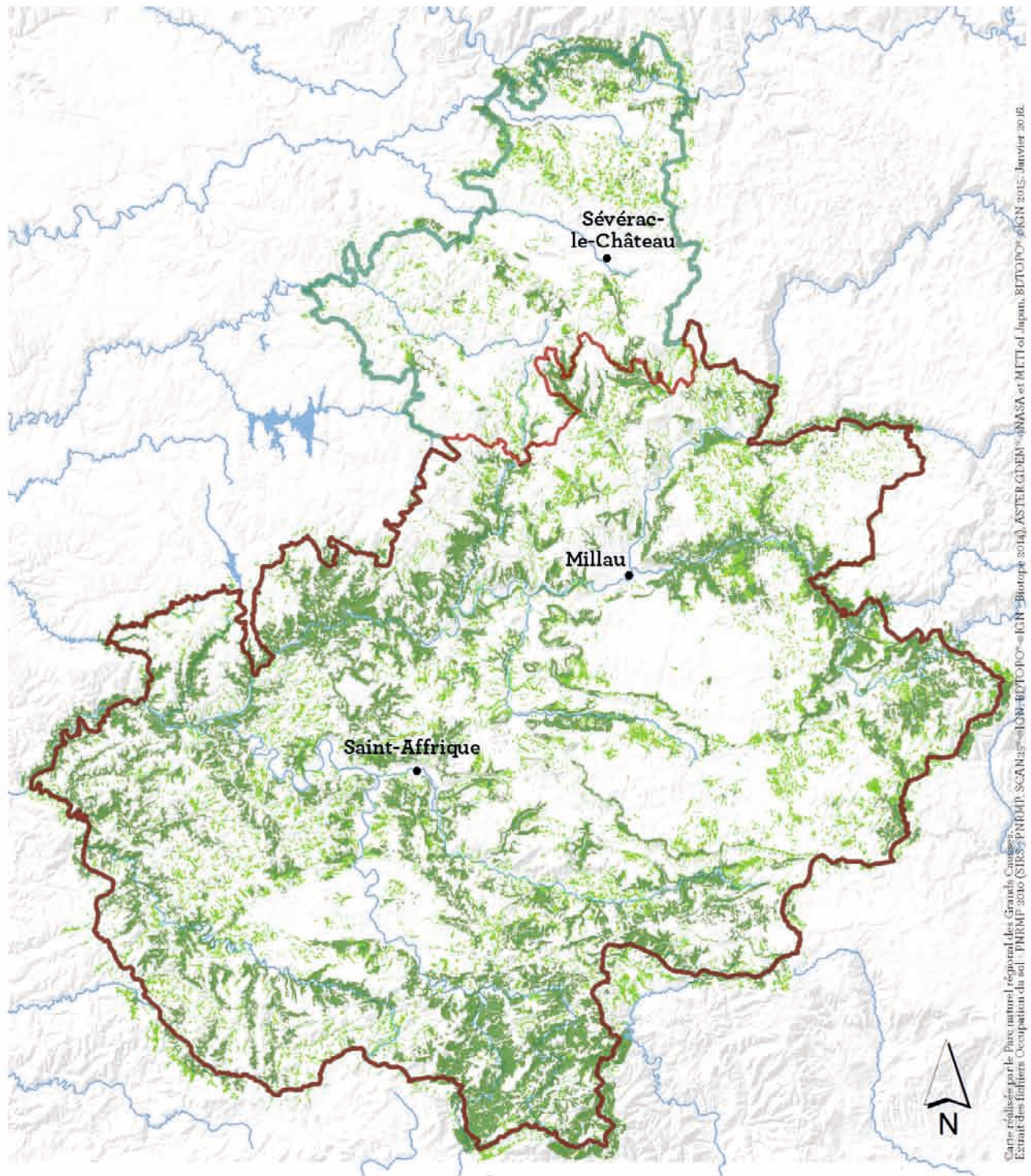
La biodiversité est inféodée aux forêts anciennes ou matures, hêtraies ou châtaigneraies. Or la hêtraie n'occupe plus que 2% de la surface forestière et les châtaigneraies restent localisées.

11,5%







La forêt sud-aveyronnaise est faiblement artificialisée : seuls 11,5% des boisements sont des plantations. Le milieu forestier demeure, en outre, peu exploité.

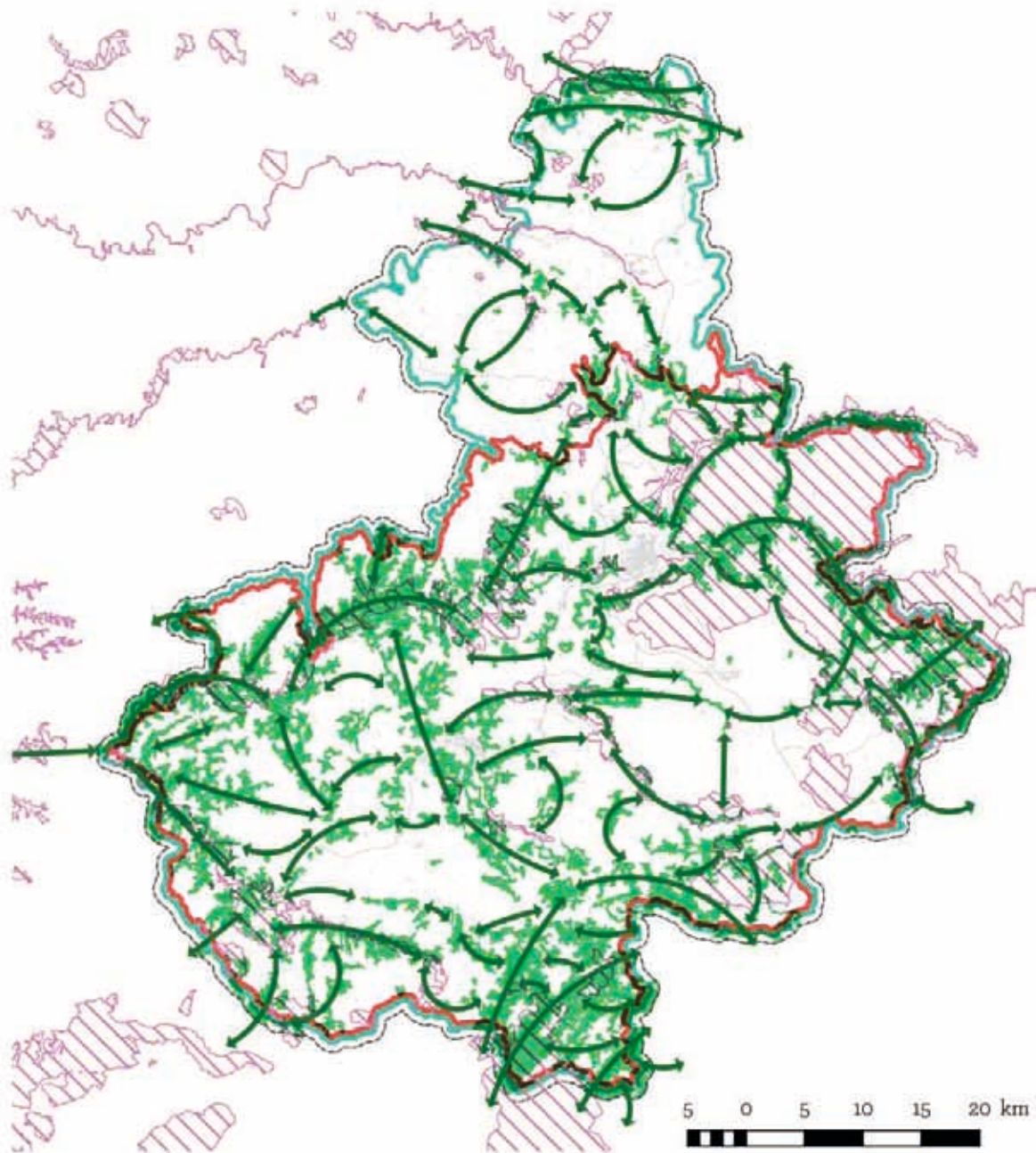
500

Plus de 500 espèces de champignons, 66 de lichens, 103 de mousses et hépatiques, 344 de coléoptères : une riche biodiversité peuple les écosystèmes forestiers du territoire.



Légende

Milieux boisés		Périmètre du Parc
 Zone coeur		Périmètre du SCoT
 Zone relais		Rivière
		Lac



Légende

- | | |
|--|--|
| Connectivités écologiques des milieux boisés | ■ Zones urbanisées et axes de communication principaux |
| ■ Réervoir de bio. des milieux boisés | Périmètres |
| → Corridors éco. des milieux boisés | ■ SCoT du Sud Aveyron |
| ▨ Réservoir de biodiversité boisé (SRCE) | ■ PNR des Grands Causses |

ENJEUX

Préserver la forêt ancienne par la valorisation des hêtraies et châtaigneraies.
 Maîtriser la concurrence foncière entre la spécificité agropastorale et la banalisation forestière.



❖ 3.1.6 RIPISYLVES, PRAIRIES HUMIDES, TOURBIÈRES : LA TRAME DES MILIEUX HUMIDES

1 073 ha de milieux humides sont inventoriés sur le territoire. La notion de milieu humide désigne un terrain gorgé d'eau en surface ou à faible profondeur, en permanence ou temporairement. La végétation s'y caractérise par la prédominance de plantes hygrophiles.



Espaces de transition entre terre et eau, les milieux humides constituent un habitat naturel parmi les plus riches en biodiversité animale et végétale.

Les milieux humides du territoire occupent 0,3% de sa superficie. Ils représentent 1 073ha, dont 627ha de prairies humides, 148ha de tourbières, 103ha de boisements rivulaires et de ripisylves. 60% de ces zones humides sont concentrées sur le massif du Lévézou qui abrite l'essentiel des prairies acidoclines et des tourbières. Des Grands Causses aux rougiers, les milieux humides se font plus rares : prairies alcalines, sources pétifiantes avec formations de tuf, mares temporaires des plateaux. Ainsi, hors Lévézou, les deux tiers des zones humides sont liées à l'espace de fonctionnalité des rivières : bancs de granulats, prairies inondables, ripisylves. L'inventaire a permis d'identifier près

de 120 habitats naturels, mais aussi de constater l'état partiellement à majoritairement dégradé d'environ 40% des sites (hors Lévézou : 27% partiellement, 8% majoritairement).

De modestes retenues d'eau, artificielles celles-ci, sont un témoignage de l'architecture du causse et de sa tradition agropastorale. Les hommes ont autrefois imperméabilisé de petites dépressions, construit des lavognes, creusé des mares, afin de conserver l'eau à la surface du sol, d'abreuver les troupeaux.

Les lavognes et mares accueillent une riche biodiversité aquatique, par exemple plusieurs espèces d'amphibiens. En outre, elles attirent invariablement le gibier souhaitant s'y désaltérer, les oiseaux et chauves-souris chassant dans leurs parages.

Ecosystèmes originaux, elles forment une composante indispensable de la trame bleue du territoire.



• FOCUS •

0,3%

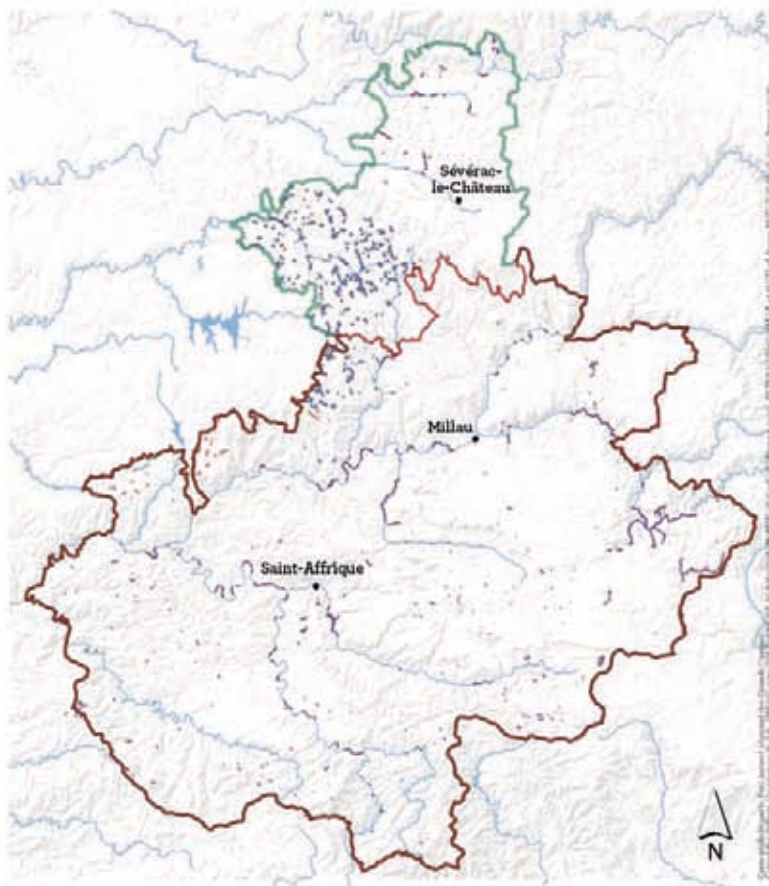
Les milieux humides couvrent 0,3% du territoire et sont concentrés à 60% sur le Lévézou. Sur les Grands Causses et dans les rougiers, plus rares, ils sont liés le plus souvent à l'espace de fonctionnalité des rivières.

120

Le nombre d'habitats naturels inventoriés sur le territoire. Il apparaît que 40% de ces zones humides sont en état partiellement à majoritairement dégradé.

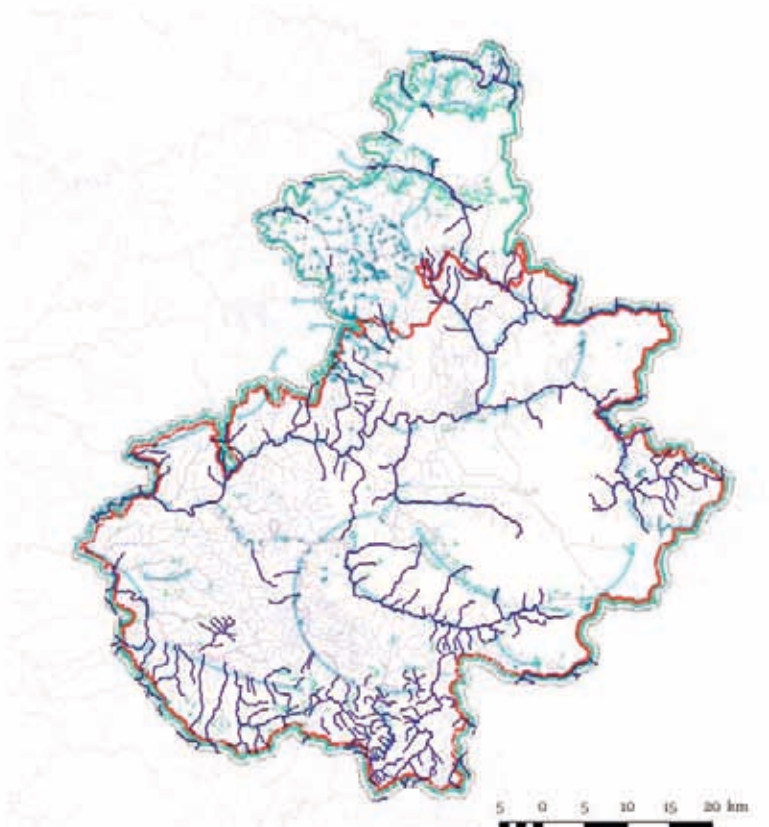
2

Lavognes, mares : deux retenues d'eau artificielles creusées et consolidées par l'homme sur les causses pour abreuver les troupeaux. Des écosystèmes originaux qui attirent amphibiens, gibier, chauves-souris, oiseaux...



Légende

- Zone humide élémentaire (ZHE PNRGC, 2014)
- Zone humide élémentaire (ZHE ADASA d'Or, 2013)
- Zone de prospection terrain (Zone humide à confirmer)
- Périmètre du Parc
- Périmètres du SCoT
- Rivière
- Lac



Légende

- Connectivités écologiques des cours d'eau et milieux humides
- Rés. de biodiversité des cours d'eau
 - Rés. de biodiversité des milieux humides
 - Rés. de biodiversité des milieux terrestres
 - Corr. écologiques des cours d'eau
 - Corr. écologiques des milieux humides
 - Zones urbanisées et axes de communication principaux
 - Limites
 - Périmètre du SCoT
 - Périmètre du Parc naturel régional



À SAVOIR

Les zones humides sont définies par l'article L-211-1 du Code de l'Environnement et leurs critères d'identification précisés par l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 (modifié 1er octobre 2009). Ces critères portent sur l'hydromorphologie des sols et les plantes hygrophiles. La réalisation de travaux en zone humide est soumise à une enquête publique, à une étude d'impact coordonnée, le cas échéant, à des études d'incidence Loi sur l'Eau et Natura 2000.



ENJEUX

Protéger les milieux humides, qui sont des habitats naturels pour la faune et la flore, face aux obstacles et dégradations. Maintenir les lavognes et mares, retenues d'eau artificielles et écosystèmes originaux.



❖ 3.1.7 RIVIÈRES ET MASSES D'EAU SOUTERRAINE : LA TRAME DES MILIEUX AQUATIQUES

Les cours d'eau en sud-Aveyron sont des rivières et ruisseaux de tête de bassin, en majorité de largeur inférieure à 15m. Le bassin principal est celui du Tarn, affluent de la Garonne.

21
20
19

La longueur cumulée des cours d'eau permanents sur le territoire s'élève à 1 634km, celle des cours d'eau intermittents à 1550km. Le régime hydrologique de ces cours d'eau est contrasté : très réactifs lors de pluies diluviennes engendrées par les épisodes cévenols, ils peuvent, à d'autres moments, être soumis à des étiages sévères.

Les cours d'eau du territoire traversent principalement des zones boisées et agricoles. Dans certains cas, leur morphologie peut être altérée par des dysfonctionnements dus aux évolutions, plus ou moins anciennes, des pratiques agricoles et forestières. Par exemple : remembrement, drainage des parcelles, coupe forestière, recalibrage du cours d'eau, curage du lit...

En milieu urbain, les berges de cours d'eau ont généralement été aménagées selon des techniques de génie civil. En aval de Millau, entre les Raspes et la lisière ouest du territoire, quatre barrages hydroélectriques jalonnent la rivière Tarn (Pinet, le Truel, la Jourdanie, la Croux).

A partir des années 1990, des programmes d'entretien de la ripisylve ont été engagés sur les principaux cours d'eau afin de protéger la biodiversité, les personnes et les biens.

Ces actions contribuent à la stabilisation des berges, au bon écoulement de l'eau et à la gestion raisonnée des embâcles.

Depuis 2010, les programmes accordent une vive attention à l'hydromorphologie des cours d'eau. Ils tendent aussi à une meilleure connaissance de l'espace de mobilité des rivières et de leur évolution historique. Les enjeux étant, là encore, de limiter les risques pour les personnes, les biens, et de maintenir ou atteindre le bon état écologique des eaux, conformément à la Directive cadre européenne.



FOCUS

1634

En kilomètres, le linéaire cumulé des cours d'eau permanents sur le territoire. La longueur cumulée des cours d'eau intermittents atteint quant à elle 1 550km.

80

Le nombre de masses d'eau de surface identifiées dans le découpage territorial des milieux aquatiques, sur l'ensemble du Parc.

À SAVOIR

Toutes les rivières du territoire sont des cours d'eau non domaniaux. La propriété du riverain, ses droits et ses obligations, sont régis par le Code de l'Environnement. En l'absence de gestion de la berge et du lit par le riverain et/ou dans la perspective d'un programme de développement du territoire, les collectivités peuvent se substituer à lui en élaborant un Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau à une échelle cohérente et après déclaration d'intérêt général (art. L211-7 et 215-15 du Code de l'Environnement). Un tel programme s'échelonne en général sur cinq ans.

Le découpage territorial des milieux aquatiques a permis de définir 80 masses d'eau superficielles sur l'ensemble du Parc, dont 68 sur le territoire du SCoT ; parmi celles-ci, 41 très petites masses d'eau. La notion de masse d'eau désigne une unité hydrographique homogène (aux plans de l'écologie, de la pression de l'activité humaine) destinée à une évaluation qualitative.

Un maillage de 24 stations de référence assure, à cette fin, l'étude et le suivi de la qualité des cours d'eau.

L'étude écologique conclut au classement de plusieurs grandes masses d'eau en état médiocre ou moyen. Médiocre : le Tarn en amont de Millau. Moyen : le Dourdou, le Rance dans sa partie aval, le Souzou et le Cernon partie aval, la Muse, le Gos, l'Alrance. Plusieurs petites masses d'eau, proches des précédentes, apparaissent également en état moyen.

L'évaluation de l'état chimique des masses d'eau sud-aveyronnaises conclut au non-respect de normes sur la Dourbie sur l'ensemble de son linéaire (du confluent des Crozes au confluent du Tarn). Le paramètre déclassant est un métal lourd toxique, le Cadmium (indice de confiance faible).

En conclusion, l'état des lieux 2016 classe une masse d'eau en état médiocre, 33 en état moyen et 46 en état bon (aucune masse d'eau en état mauvais).

En termes de risque de non-atteinte du bon état chimique, seule la masse d'eau liée à la Dourbie est en risque pour 2021.

En termes de risque de non-atteinte du bon état écologique, plusieurs masses d'eau ne devraient pas atteindre un bon état à l'horizon 2021 et même 2027 pour le Tarn en amont de Millau et dans son passage dans les Rases, ainsi que pour quelques affluents du Rance et du Dourdou.



Six établissements publics, sur le territoire, disposent de la compétence Gemapi, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Cinq d'entre eux sont dotés d'un ou plusieurs PPG (programme pluriannuel de gestion) validé(s) avec déclaration d'intérêt général :

- ♦♦ le Syndicat mixte du bassin Tarn amont
- ♦♦ le Syndicat mixte du bassin versant de l'Aveyron amont
- ♦♦ le Syndicat mixte du bassin versant du Viaur
- ♦♦ le Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique Sorgues-Dourdou
- ♦♦ le Syndicat mixte du bassin versant du Rance.

Pour le sixième, le Syndicat mixte du bassin du Lot et du Dourdou de Conques, le PPG est en préparation.



À SAVOIR

Le bon état d'une masse d'eau de surface signifie que son état écologique et son état chimique sont au moins bons (directive cadre sur l'eau).

L'état écologique d'une masse d'eau de surface résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé à l'aide d'éléments de qualité : biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques, appréciés par des indicateurs (indices invertébrés, poissons en cours d'eau,...). Il se caractérise en fonction de son écart aux « conditions de référence » d'une masse d'eau de même type, pas ou peu influencée par l'activité humaine. Cinq classes le définissent : très bon, bon, moyen, médiocre, mauvais.

L'état chimique d'une masse d'eau de surface est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementales (NQE) par le biais de valeurs seuils. Deux classes sont définies : bon (respect) et pas bon (non-respect). 41 substances sont contrôlées : 8 dites dangereuses et 33 dites prioritaires. Parmi ces substances : pesticides, métaux lourds, polluants industriels, hydrocarbures.



Le suivi qualitatif des eaux souterraines sur le bassin Adour-Garonne s'effectue à 80% sous maîtrise d'ouvrage locale. C'est le cas sur le territoire, où le Parc naturel régional des Grands Causses a installé une dizaine de stations de mesures depuis 2001. L'évaluation porte sur les éléments majeurs (nitrates, chlorures...), les éléments traces (aluminium, antimoine, arsenic, bore, cadmium...), les phytosanitaires, les hydrocarbures. Le classement des eaux souterraines dépend de leur état chimique et de leur état quantitatif.

Un bon état quantitatif suppose que les prélèvements n'excèdent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible et qu'aucune dégradation des masses d'eau superficielles ne se produise en aval.

Le territoire recouvre trois grandes masses d'eau souterraines. Toutes présentent un bon état quantitatif mais seules deux sont en bon état chimique.

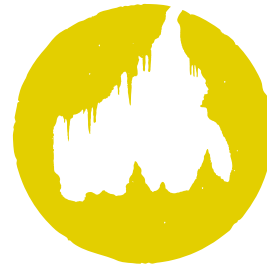
La dégradation de la troisième (masse n°5009, socle bassin versant Tarn secteur hydrologique O3 et O4) apparaît liée aux nitrates et pesticides.

Le risque de non-atteinte du bon état chimique d'ici 2021 est malheureusement certain.

Ce constat rend plus urgente encore la mise en conformité de tous les ouvrages de stockage des effluents d'élevage, afin de respecter les nouvelles conditions d'épandage. Le bon état des cours d'eau et de la ressource souterraine dépend, bien entendu, de la qualité des rejets des usagers mais aussi, et avant tout, de la présence de dispositifs de traitement. Il reste, en l'occurrence, de nombreuses unités d'épuration à installer pour quelques communes, hameaux et campings. En matière agricole, la mise aux normes des bâtiments d'élevage et des fromageries, incluant le traitement des eaux blanches (ou lactosérum), eaux brunes voire jus d'ensilage, doit se poursuivre.

La gestion des pollutions diffuses doit être prise en compte systématiquement afin de protéger les milieux aquatiques et les captages d'eau potable.

Pour réduire l'eutrophisation, toutes les communes concernées doivent mettre en place un système de collecte et d'épuration, avec un traitement complémentaire de l'azote et/ou du phosphore et/ou de la pollution microbiologique.



ENJEUX

Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et des masses d'eau souterraines.

Respecter l'espace de mobilité des cours d'eau afin de réduire le risque pour les personnes et les biens en cas de crue.



❖ 3.1.8 OBSTACLE À L'ÉCOULEMENT ET TRAME BLEUE

Les obstacles à l'écoulement sont susceptibles d'entraver la circulation de la faune aquatique et le transport des sédiments.

Ils peuvent déclencher des processus impactants pour la morphologie et l'hydrologie du milieu : altération de l'habitat aquatique, eutrophisation, échauffement ou encore évaporation.



445 ouvrages transversaux de type chaussée, seuil, digue, radier, pont ou déversoir sont recensés sur les principaux réseaux aquatiques du territoire (données : DDT Aveyron). L'inventaire a été réalisé dans le cadre du Référentiel des obstacles à l'écoulement (Onema) et d'études complémentaires de l'Etat. Le référencement de l'Onema a pour objectif, après identification des ouvrages, d'évaluer leurs incidences sur la continuité écologique.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006 (art. L214-17 du Code de l'Environnement) a réformé le classement des cours d'eau en les adossant aux objectifs de la Directive cadre sur l'eau déclinés dans les SDAGE (Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux). Désormais, le classement se définit selon deux listes distinctes arrêtées fin 2013 par le Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne.

La liste 1, établie sur la base des réservoirs biologiques du SDAGE, porte sur les cours d'eau en très bon état écologique, nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins. Aucune autorisation ou concession ne peut être accordée à la construction de nouveaux ouvrages dès lors qu'ils constituent un obstacle à la continuité écologique. Quant au renouvellement de l'autorisation des ouvrages existants, il est subordonné à des prescriptions précises (article L214-17 du Code de l'Environnement).

La liste 2 concerne les cours d'eau ou tronçons nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique. Tout ouvrage faisant obstacle doit être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou exploitant. Ces obligations s'appliquent à l'issue d'un délai de cinq ans après publication des listes.

Le Schéma régional de cohérence écologique et la Trame écologique du Parc naturel régional des Grands Causses s'appuient sur ces classements pour définir :

- les cœurs de biodiversité (liste 1)
- les cœurs de biodiversité potentiels (liste 2)
- les corridors écologiques (cours d'eau non classés).



FOCUS

445

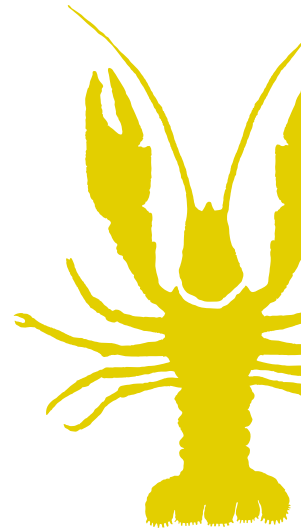
Le nombre d'ouvrages transversaux inventoriés sur les principaux cours d'eau du territoire : chaussées, seuils, digues, radiers, ponts ou déversoirs.

214-17

Le Code de l'environnement (art. L214-17) répartit les cours d'eau selon deux listes. Sur ceux inscrits sur la liste 1, aucune construction d'ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique ne peut être autorisée.

35

Les ouvrages appartiennent en général à des propriétaires privés. Certains y ont installé un dispositif de micro-hydroélectricité : 35 centrales ont été recensées en 2012. Dans le cadre des actions liées aux contrats de rivière et/ou aux PPG, des initiatives, individuelles ou collectives, d'études et de travaux peuvent être engagées.



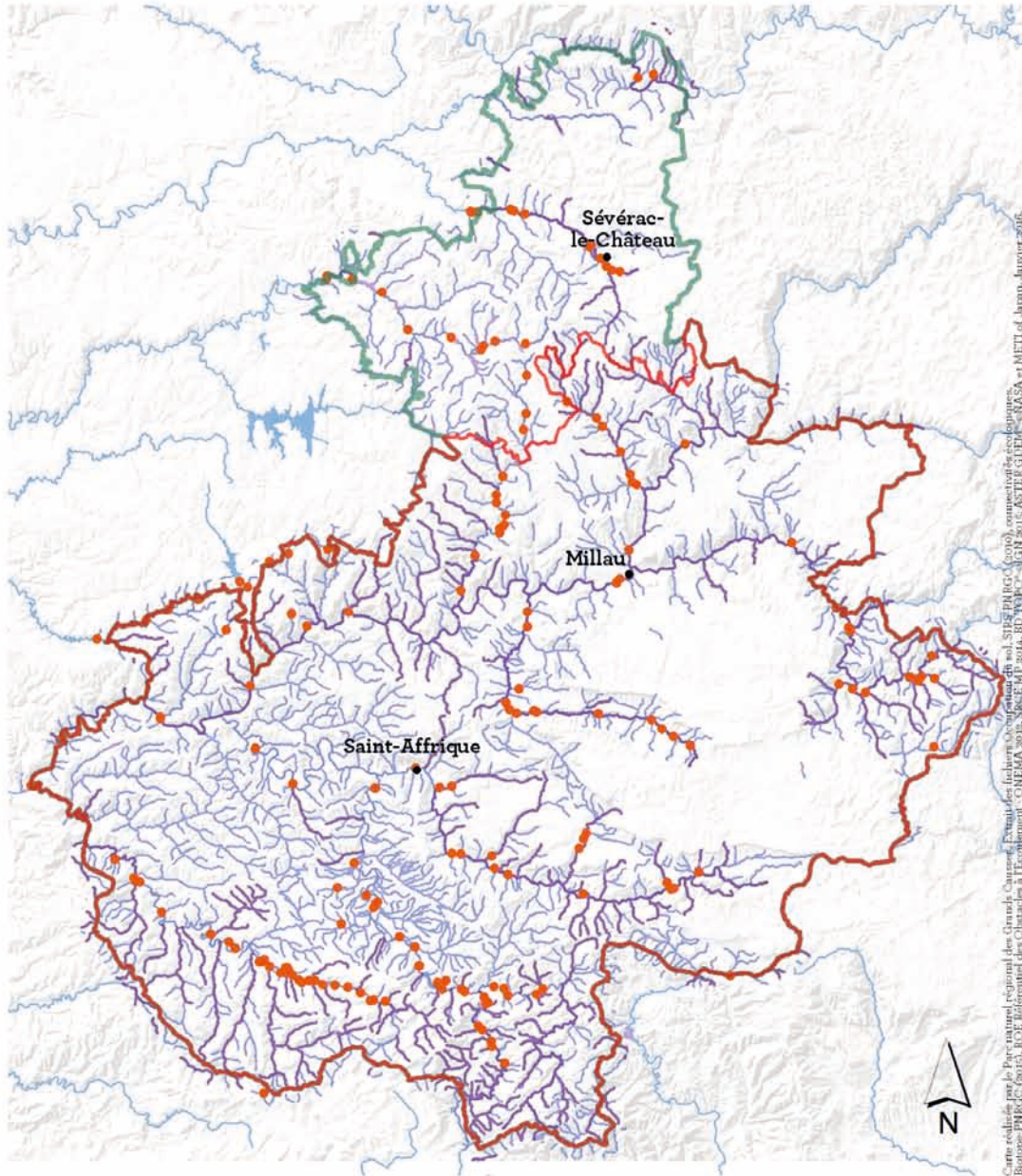
❖ 3.1.9 AUTRES DÉGRADATIONS PHYSIQUES

Au cours des dernières décennies, des aménagements urbains, agricoles, forestiers, ont perturbé l'équilibre naturel des cours d'eau et, plus largement, de l'ensemble des bassins versants.



Des rivières comme la Serre, affluent de l'Aveyron, ont été rectifiées et recalibrées dans les années 1970. La modification de leur morphologie s'est répercutée sur leur milieu aquatique : diminution de la biodiversité, baisse de l'inondabilité de parcelles servant autrefois de champs d'expansion, hausse du pic de crue. Les drainages agricoles, les remembrements fonciers avec arrachage de haies et la mauvaise maîtrise de coupes forestières ont aussi généré des déséquilibres, tels que le colmatage et l'ensablement des cours d'eau.

Il est difficile d'évaluer le linéaire dégradé. Et il n'y a pas, pour remédier à ces dégradations, de gouvernance spécifique. Toutefois, le souci d'un meilleur aménagement des cours d'eau et du respect de leur bon fonctionnement est transversal aux domaines de l'urbanisme, de l'eau, des activités agricoles et forestières. Des dispositions existent par exemple dans des documents de planification et règlements comme les plans locaux d'urbanisme, les contrats de rivière, les programmes pluriannuels de gestion, les chartes forestières, la législation relative aux bandes enherbées.



Carte réalisée pour le Parc naturel régional des Grands Causses. Extraits des fichiers SIG : PNRGC (2020), commentaires écologiques, Biotope PNRGC (2016), PCE, référentiel des obstacles à l'échelle du PNRGC, SAGE, P 2014, BD PNEC - GEN 2015, ASTER GDEM, NASA et METI of Japan, Janvier 2016.

Légende

- Obstacles ponctuels non aquatiques
- Cours d'eau fonctionnels
- Zone cœur
- Zone cœur potentielle
- Corridors
- ▭ Périmètre du Parc
- ▭ Périmètre du SCoT
- Rivière
- Lac

ENJEUX

Maintenir la continuité longitudinale des cours d'eau en garantissant leur franchissabilité par la faune aquatique et les sédiments.

Gérer les ouvrages transversaux dans une attention constante à l'écologie du milieu aquatique.



❖ 3.1.10 FAUNE ET FLORE, DES ESPÈCES SINGULIÈRES REMARQUABLES

De par sa localisation à l'extrême-sud du Massif central, le territoire offre de vifs contrastes biogéographiques. Ceux-ci ont façonné une formidable diversité biologique, qui s'accompagne aujourd'hui d'autants d'enjeux pour sa protection.



Sabot de Vénus, Gentiane croissette, Potentille des causses, Orchis pourpre, Ciste de pouzolz, Saponaire de Montpellier, Achillée odorante... et tant d'autres encore. Le territoire possède une indéniable variété floristique : 2 050 espèces recensées, soit 91,1% de toute la flore de l'Aveyron. Parmi elles, 28 sont protégées et 341 présentent un intérêt patrimonial remarquable (endémisme, rareté).

Du Circaète Jean-le-Blanc à la Bouscarle de Cetti, du Busard Saint-Martin au Guêpier d'Europe, l'avifaune du territoire n'est pas moins remarquable.

Elle englobe 244 espèces dont 139 nicheuses. L'Édicnème criard, le Traquet motteux ou le Pipit rousseline sont typiques des pelouses sèches des causses.

Le Faucon pèlerin, l'Aigle royal et le Crave à bec rouge s'abritent quant à eux dans les falaises et les corniches. Depuis sa réintroduction couronnée de succès dans les années 1980, le Vautour fauve peut être aperçu sur tout le territoire. Il niche en colonie dans les gorges du Tarn, de la Jonte et de la Dourbie. C'est au cœur des Grands Causses qu'a eu lieu, entre 1992 et 2004, la première réintroduction du Vautour moine en France, avant les Baronnie et les Gorges du Verdon. Une trentaine de couples et quinze jeunes Vautours moines nichent sur le territoire (évaluation 2014) ; la population européenne est estimée à 210-260 couples seulement.



• FOCUS •

91,1%

Du Sabot de Vénus à l'Orchis pourpre, 2 050 espèces florales (dont 28 protégées) sont recensées sur le territoire. Soit, tout bonnement, 91,1% de toute la flore du département.

244

L'avifaune du territoire englobe 244 espèces dont 139 nicheuses. Les Grands Causses sont le premier site de réintroduction, en France, du Vautour moine.

1980

C'est lors de cette décennie que le Castor d'Europe, animal protégé, a été réintroduit dans la vallée de la Dourbie. La loutre, elle aussi, fait peu à peu sa réapparition.



Des activités de loisirs peuvent être réglementées pendant la période de reproduction de ces espèces rares et protégées. La via ferrata du Boffi, par exemple, est fermée tous les ans entre mi-mars et mi-juin pour garantir la quiétude du Crave à bec rouge, depuis la ponte jusqu'à l'envol des jeunes oiseaux. Ponctuellement, des voies d'escalade ou des aires de vol libre peuvent être interdites pour des raisons similaires. Animal protégé, le Castor d'Europe (différent du castor canadien) a été réintroduit dans la vallée de la Dourbie au cours des années 1980. Depuis, il recolonise les principaux cours d'eau du territoire. La loutre, qui avait disparu, revient peu à peu dans des cours d'eau favorables.

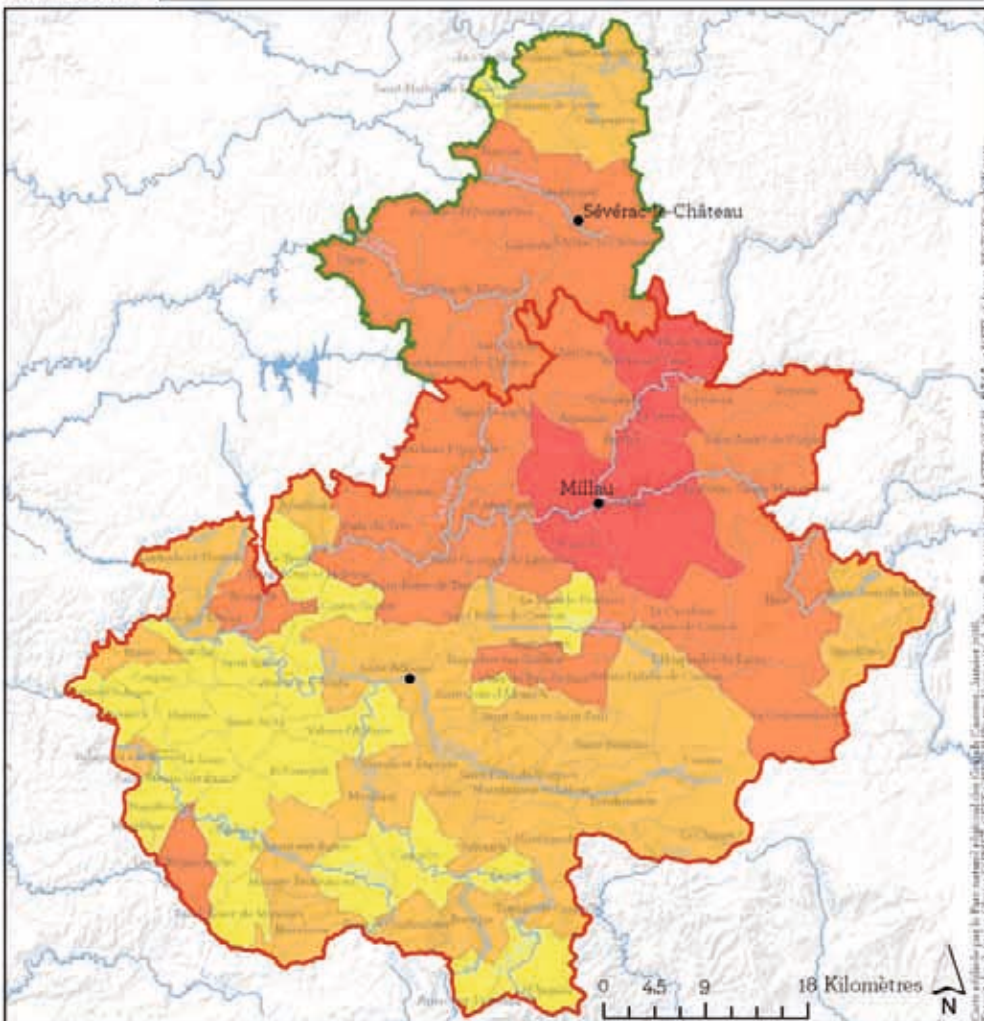
ENJEUX

Sauvegarder la faune et la flore exceptionnelles du territoire. Prioriser les aménagements et les réglementations nécessaires au maintien et à l'épanouissement de la biodiversité.



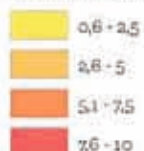
Enjeux liés aux quatre espèces de vautours (Percnoptère, Fauve, Moine, Gypaète)

note correspondant à la note maximale obtenue pour une espèce sur la commune, allant de 0 (enjeu nul) à 10 (enjeu très fort)



Légende

Note maximale obtenue pour une espèce



❖ 3.1.11 ESPÈCES INVASIVES (FLORE & FAUNE)

A ce jour, 35 plantes exotiques envahissantes sont recensées sur le Parc naturel régional des Grands Causses. Depuis trois ans, le territoire est confronté à la prolifération de la chenille processionnaire du pin et de la pyrale du buis. Le changement climatique produit des effets perceptibles par la population. Les attaques de troupeaux de brebis par le loup défraient également l'actualité et suscitent l'inquiétude des éleveurs



Comme le mentionne le site internet du Ministère du Développement Durable, les plantes exotiques envahissantes, introduites de façon volontaire ou fortuite par l'homme sur un territoire, sont considérées comme « l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité » : écosystèmes, habitats, espèces indigènes.

Les milieux urbains et anthropisés sont colonisés par ces plantes : villes, zones périurbaines, délaissés (carrières désaffectées, anciennes voies ferrées, espaces à l'abandon après un aménagement...), axes de transports terrestres et maritimes. Tous milieux souvent modifiés, ayant fait l'objet de nombreux déplacements de terre et de matériaux.

Les végétaux exotiques envahissants peuvent impacter la sécurité des usagers par l'encombrement des voies de circulation, pistes cyclables par exemple, posant des problèmes de visibilité et d'usage. Certaines espèces buissonnantes et à croissance rapide, telles la Renouée du Japon, peuvent former de véritables bosquets de plusieurs mètres de haut. D'autres espèces fragilisent les ouvrages bâtis (Arbre à papillons, Ailanthé) ou la chaussée (Ailanthé, Mimosa, Peuplier). L'invasion des milieux aquatiques (eaux courantes et stagnantes, berges, ripisylves) par cette flore exotique n'est pas sans conséquences.

Les herbiers de Jussies, Lagarosiphon, Egeria, par exemple, peuvent altérer le fonctionnement des plans d'eau : obstacle

à l'écoulement, atterrissement accéléré, augmentation des risques de crue...

Les plantes exotiques envahissantes sont susceptibles de modifier voire fermer le paysage (Renouées asiatiques, Impatience de l'Himalaya), gêner la navigation (Jussies, Lagarosiphon, Egeria, Cabomba), restreindre l'accès à l'eau et aux activités de loisirs et de pêche. Certaines encore peuvent empêcher la régénération naturelle des boisements alluviaux et contribuent à l'érosion des berges (Impatience de l'Himalaya, Renouées asiatiques).

En plusieurs secteurs de Midi-Pyrénées, l'expansion de certains foyers d'espèces (Jussies, Renouées asiatiques...) est telle que leur éradication n'est d'ores et déjà plus envisageable. Il faut agir le plus en amont possible afin de prévenir ce type d'invasion.

Prescripteurs lors d'aménagements, acteurs du territoire pour les délaissés et les axes de transport terrestres et fluviaux, les collectivités ont un rôle essentiel. D'autant, rappelons-le, que les sols perturbés, propices à l'installation d'espèces opportunistes, sont fortement colonisés par les plantes exotiques envahissantes : entre autres, l'Ambroisie, l'Herbe de la pampa, l'Ailanthé, le Robinier ou encore l'Arbre à papillon. Aussi, pour limiter l'implantation et la propagation des plantes exotiques envahissantes sur leur territoire, les collectivités doivent surveiller leur présence éventuelle, proscrire leur plantation dans les aménagements, établir des recommandations lors des chantiers (veiller à la végétalisation des sols perturbés, ne pas importer ou exporter de graines ou fragments lors des transports de matériaux et déplacements d'engins...), enfin définir une stratégie territoriale (plantes exotiques envahissantes prioritaires, réseau de vigilance, mesures de prévention et de contrôle).

(Source : Plan régional d'action)

FOCUS

URBAINES

Les plantes invasives colonisent les milieux urbains au point d'encombrer les pistes cyclables ou de fragiliser les ouvrages bâtis et la chaussée.

AQUATIQUES

La flore exotique envahissante : une menace pour le fonctionnement des plans d'eau, l'écoulement, les accès aux rivières, la régénération des boisements alluviaux, les berges.

ANCRÉES

L'éradication de certaines espèces invasives ne peut plus s'envisager : les collectivités locales, en première ligne, doivent faire preuve de vigilance pour limiter leur propagation.

ENJEUX

Endiguer la propagation des plantes exotiques envahissantes, en conciliant, pour les collectivités locales, l'objectif «zéro phyto» avec une gestion efficace des problèmes posés aux usagers par les plantes invasives.





PYRALE DU BUIS, PROCESSIONNAIRE DU PIN : ENDIGUER LA PROLIFERATION

Le sud-Aveyron n'est pas épargné par la prolifération d'espèces invasives, telles la chenille processionnaire du pin, la pyrale du buis, la chenille défoliatrice du frêne (Zérène du frêne, *Abraxas pantaria*), le moustique-tigre et le frelon asiatique. Depuis l'automne 2017, les deux premières ont déjà provoqué des dégâts visibles sur la végétation.

Venue d'Asie orientale, proliférant en France depuis 2008, la pyrale est un papillon nocturne dont la chenille défoliatrice infeste les buis. Elle est apparue en sud-Aveyron il y a trois ans, d'abord en Saint-Affricain puis sur le Millavois et le Larzac. Elle représente une menace réelle, tant pour les jardins particuliers que pour les buisseries, véritable trésor végétal. Une défoliation trop importante, plusieurs années de suite, peut entraîner la mort du buis, la chenille rongant l'écorce lorsque le feuillage a été consommé.

Larve d'un papillon de nuit, la chenille processionnaire parasite les conifères, plus spécialement le Pin noir d'Autriche, les pins Laricio de Corse et de Salzmann, le pin maritime et le pin sylvestre.

Elle provoque le ralentissement de la croissance des arbres et les rend plus vulnérables aux maladies et autres ravageurs forestiers. Elle présente également un danger pour la santé des êtres humains et des animaux domestiques : ses poils libèrent la thaumétopoéine, qui est une substance urticante et allergisante.

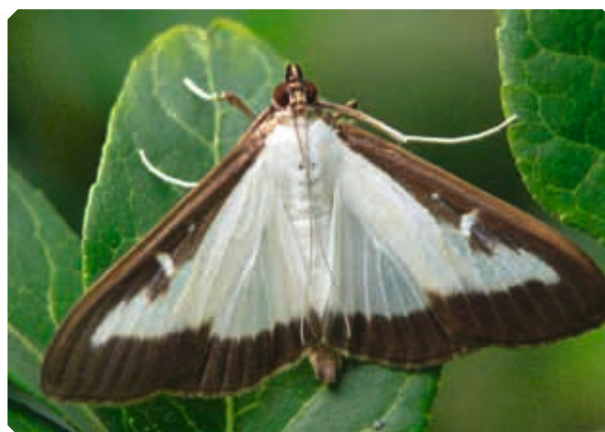
Partie prenante de la cellule de crise contre les espèces invasives, coordonnée par le Sous-Préfet de Millau, le Parc naturel régional des Grands Causses a mis en place des dispositifs de lutte raisonnée contre ces phénomènes, dans les meilleurs délais. Ses démarches opérationnelles viennent en complément du Plan régional d'actions « plantes exotiques envahissantes en Midi-Pyrénées » (2013-2018) piloté par le Conservatoire botanique national de Midi-Pyrénées.

Face aux ravages de la pyrale du buis, le Parc naturel régional a identifié les zones problématiques du territoire et répertorié 75 buisseries patrimoniales. Il a adressé un courrier aux mairies concernées pour leur proposer de traiter les buisseries, au

moyen d'un produit biologique (*Bacillus thuringiensis*). En parallèle, il incite les jardiniers à installer des éco-pièges ainsi que des nichoirs pour les mésanges, prédateurs de la pyrale du buis.

Pour le traitement des invasives, le Parc naturel régional a acheté du matériel qu'il met à la disposition des communes : turbine, perche télescopique pour un traitement localisé en hauteur, atomiseurs, combinaisons et accessoires de protection. Les premiers traitements ont été effectués par un agent du Parc (secondé par un agent communal pour le maniement de la turbine) à Saint-André-de-Vézines (site de Roques Altès), La Cresse (Sonnac), La Roque-Sainte-Marguerite, Veyreau et Mostuéjols. Le Parc a aussi acheté des écopièges, des pièges à phéromones, des nichoirs à mésanges et des gîtes à chauve-souris (prédateurs naturels de la processionnaire et de la pyrale), pour les redistribuer auprès des communes.

Simultanément, des démarches d'information du grand public et des formations pour les agents de collectivités (espaces verts) ont été engagées.





LOUP ET BIODIVERSITÉ

La recrudescence des attaques de loups en sud-Aveyron suscite l'inquiétude et l'exaspération des éleveurs de brebis. La tension est réelle dans le monde agropastoral.

En mars 2019, le préfet référent pour le « plan national d'action loup » a annoncé le classement de l'Aveyron, de la bordure héraultaise du Larzac, de l'ouest-Lozère et d'une frange du Tarn en Zone difficilement protégeable (ZDP). Ce dispositif autorise l'abattage de loups par les éleveurs en cas d'agression. La problématique du loup donne lieu à des débats ardents, trop souvent caricaturés : les défenseurs du loup érigeant l'animal en emblème de la biodiversité, ses détracteurs passent pour les gardiens d'une économie productive, l'élevage ovin, qui serait insoucieuse de l'environnement.

La réalité est très éloignée de ces visions réductrices.

L'agriculture des Grands Causses s'appuie essentiellement sur la filière de l'AOP Roquefort qui fait la part belle à une agriculture extensive. Ce pastoralisme permanent a largement façonné les paysages du sud-Aveyron en contribuant notamment à l'ouverture des milieux. Cette activité favorise, sur de grandes superficies, l'émergence de landes et de prairies porteuses d'une biodiversité exceptionnelle, rare en Europe.

Or, les tendances économiques et la diminution des vocations agricoles tendent à fragiliser ce modèle séculaire, au profit d'un élevage plus intensif, vecteur d'une uniformisation des produits et économe en main d'œuvre. Le modèle intensif dans l'élevage ovin lait conduit au maintien des troupeaux en bergerie, au détriment de l'usage traditionnel des parcours. Ce recul du pastoralisme aurait

pour conséquence une fermeture des milieux et, de fait, une régression de la biodiversité particulière abritée dans ces milieux semi-naturels.

Le combat mené par une partie du territoire pour assurer la pérennité du cahier des charges de l'AOP Roquefort vise à maintenir un modèle agricole générant des paysages de qualité et valorisant la biodiversité.

La présence du loup sur ce territoire est perçue comme un accélérateur potentiel du repli du pastoralisme et comme un prétexte à l'adaptation du cahier des charges de l'AOP, adaptation contraire aux enjeux de biodiversité.

Les études récentes de l'Inra démontrent que la pratique permanente du pastoralisme et les étendues des parcours rendent impossible, à l'heure actuelle, une protection efficace des troupeaux face à un prédateur comme le loup. Une solution facile et peu onéreuse en apparence serait d'ajuster le cahier des charges de l'AOP pour permettre le maintien des brebis en bergerie sur de plus longues périodes. C'est cependant toute une ressource fourragère bon marché (les parcours) qui devrait alors être compensée.

Au-delà des conséquences sur la qualité et l'image de l'AOP, de telles évolutions dans les pratiques seraient dramatiques pour nos paysages. Elles entraîneraient immanquablement une fermeture des milieux et une banalisation de notre biodiversité.

Le Parc naturel régional, ainsi, rappelle la nécessité d'analyser le rôle de chaque variable et de chaque acteur sur la préservation de la biodiversité des Grands Causses. Cette analyse conduit à appréhender l'arrivée du loup non pas seulement comme une progression de la biodiversité locale mais comme un levier

de régression de celle-ci.

Le Parc des Grands Causses est garant, de par son rôle d'animation des sites Natura 2000 et sa Charte, de la valorisation des paysages et de la préservation de la biodiversité du territoire. Clairement, la colonisation de ce territoire par le loup rend ses missions plus difficiles, voire parfois impossibles.

Face à cette situation, le Parc naturel régional des Grands Causses a appelé les diverses autorités à envisager, en lieu et place des paradigmes faciles opposant pro et anti-loups, une démarche innovante et expérimentale. Ceci afin de mettre en place des politiques actives qui, loin de se contenter de hiérarchiser les variables, les organisent de façon systémique en veillant à ce qu'une politique en faveur d'une espèce n'entraîne pas des reculs d'une biodiversité historique, identitaire et patrimoniale.

ENJEUX

Dissuader le loup de s'approcher des troupeaux, réguler sa population.

Traiter rapidement et de manière raisonnée les espèces invasives telles la processionnaire du pin et la pyrale du buis, contrôler leur progression.



❖ 3.1.12 CIEL DE NUIT, LA TRAME DES MILIEUX NOCTURNES

La pollution lumineuse de nuit perturbe de nombreux oiseaux comme les chiroptères, les rapaces ou d'autres espèces qui s'orientent en fonction de la lune et des étoiles.

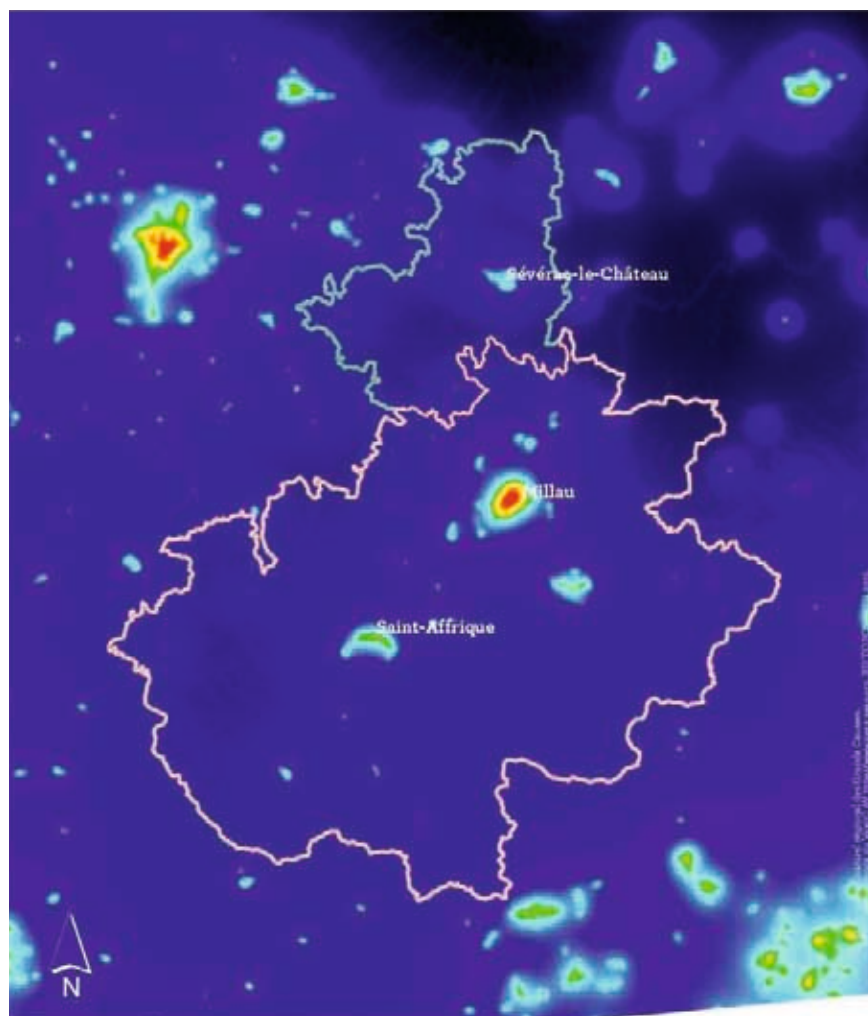


Les émissions de lumière artificielle ne sont pas sans incidence sur l'activité migratrice ou le comportement d'alimentation de l'avifaune. Nombre d'insectes et papillons, actifs la nuit, peuvent également être impactés par ces émissions lumineuses.

La communauté des astronomes alerte depuis longtemps sur les conséquences de la pollution lumineuse nocturne. La lumière artificielle dégrade la vision du ciel de nuit et masque les étoiles, elle crée aussi une nuisance pour la faune, son rythme biologique, et pour la flore.

À l'exception de quelques aires urbaines, le territoire demeure faiblement éclairé. C'est un constat appréciable que les collectivités doivent préserver sinon même améliorer. Elles ont l'opportunité de concilier deux enjeux : la réalisation d'économies d'énergie et la valorisation du territoire en matière de tourisme nocturne.

ÉMISSION DE LUMIÈRE ARTIFICIELLE DE NUIT SUR LE TERRITOIRE



Légende

- Périmètre du Parc
- Périmètre du SCoT

ENJEUX

• Limiter la perturbation engendrée par la lumière artificielle sur l'avifaune.
• Préserver la nuit sud-aveyronnaise et sa biodiversité.
• Valoriser le tourisme astronomique.



❖ 3.1.13 OUTILS DE PROTECTION, DE GESTION ET DE VALORISATION

Plateau et corniches du Guilhaumard, cirques de Saint-Paul-des-Fonts et de Tournemire, tourbières du Lévézou, cirque de Madasse... Plus de la moitié du territoire est classé pour l'intérêt de son écologie et de sa biodiversité, que ce soit en Znieff, en réserve biologique intégrale ou en site Natura 2000.



FOCUS

56%

Témoignage de l'intérêt du territoire en termes d'écologie, de faune et de flore : les 113 Znieff qu'il englobe couvrent, en cumul, 56% de sa superficie.



2

Deux sites protégés. La grotte du Boundoulaou, de par sa colonie de chauves-souris, bénéficie d'un arrêté préfectoral de protection de biotope. Le cirque de Madasse, abri du Vautour moine et vivier de lichens, est classé réserve biologique intégrale.



65 492ha

La surface cumulée des 18 sites classés au réseau européen Natura 2000 : 16 au titre de la directive « Habitat, faune, flore » et 2 au titre de la directive « Oiseaux ».

LES INVENTAIRES : ZNIEFF, ZICO

113 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff) sont inventoriées sur le territoire :

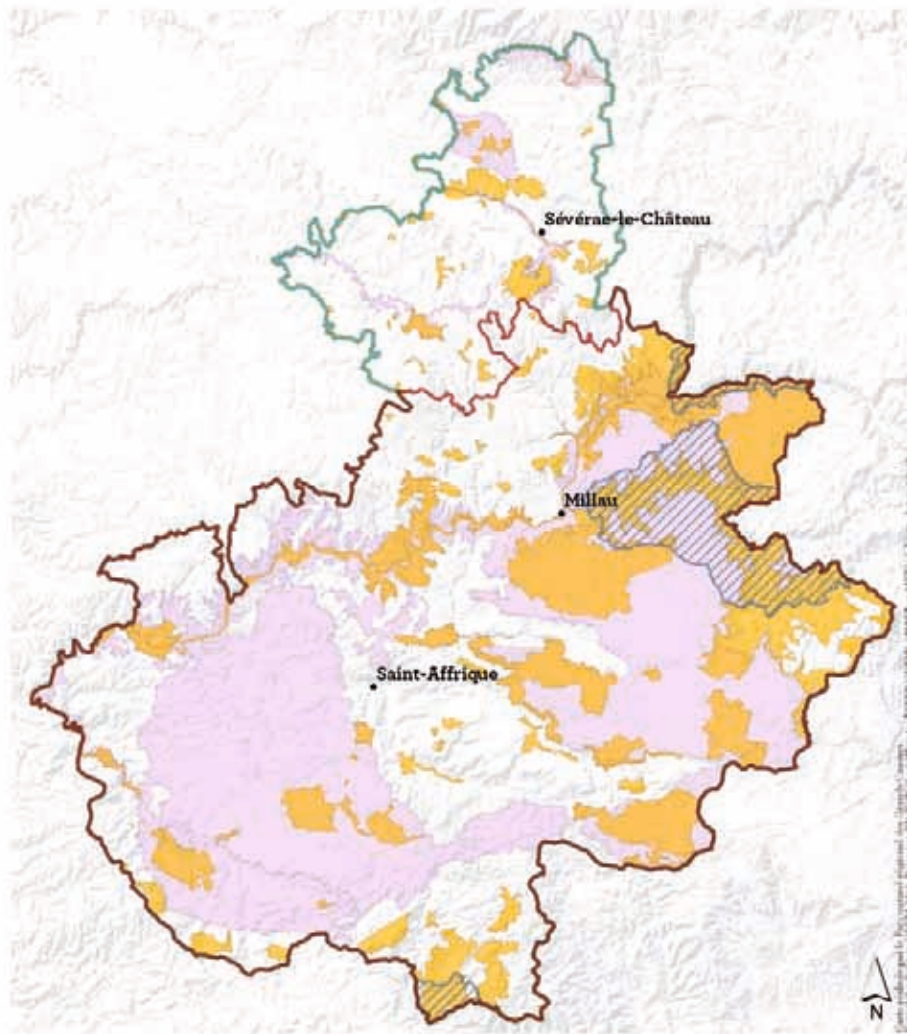
- 93 de type 1 (secteurs de grand intérêt biologique ou écologique) réparties sur environ 22% de la superficie du Parc naturel régional ;
- 20 de type 2 (grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes) qui couvrent environ 47% de cette même superficie.

Certaines se superposant par endroits, la surface cumulée des Znieff équivaut à 56% du territoire.

Les habitats naturels peuvent être classés synthétiquement en trois grands types :

- les causses, paysages exceptionnels à la riche biodiversité ;
- les rougiers, riches en graminées et légumineuses ;
- les gorges et leurs falaises accueillant nombre d'espèces protégées, des vautours à la flore montagnarde.





- Légende**
-  ZICO
 -  ZNIEFF de type 1
 -  ZNIEFF de type 2
 -  Périmètre du Parc
 -  Périmètre du SCoT



LES SITES PROTÉGÉS (RÉSERVE BIOLOGIQUE, ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE)

Il n'y a pas de réserve naturelle régionale ni de réserve nationale sur le territoire. Seul un site bénéficie d'un Arrêté préfectoral de protection de biotope : la grotte du Boundoulaou, commune de Creissels. D'intérêt régional majeur, connue de longue date, la grotte abrite une colonie de plusieurs milliers de chauves-souris, Minioptères de Schreibers et Grands Murins en particulier. De là son statut de protection, attribué en 1992. Depuis, le site que forment le cirque et la grotte du Boundoulaou a été intégré au réseau des zones spéciales de conservation (ZSC) Natura 2000.

Le cirque de Madasse, dans la forêt domaniale du Causse Noir, a été classé en Réserve biologique intégrale en 2004. La nidification du vautour moine, la diversité et la rareté des végétaux vasculaires, des mousses et lichens, justifient pleinement cette reconnaissance.

Le cirque de Madasse est par ailleurs inclus dans le vaste périmètre de la ZSC Causse Noir et ses corniches.

LE RÉSEAU NATURA 2000, ZSC, ZPS

Le Parc naturel régional des Grands Causses est fortement investi dans la démarche du réseau écologique européen Natura 2000. Il a, dès l'origine, été désigné par l'Etat comme opérateur pour la rédaction des documents d'objectifs, puis comme animateur pour la mise en œuvre de ceux-ci sur les sites relevant intégralement de son périmètre.

19 sites sont recensés sur le territoire :

- 17 ZSC, zones spéciales de conservation (directive Habitats, faune, flore)
- 2 ZPS, zones de protection spéciale (directive Oiseaux).

Ils couvrent une superficie de 51 596ha.

Alors que les ZSC ne peuvent se superposer entre elles, il est fréquent que les périmètres des ZPS et des ZSC se chevauchent.

Au sein des ZSC, cinq typologies d'habitats naturels se détachent :

- habitats rocheux : pentes rocheuses, éboulis, grottes (sites de zones rocheuses et de falaises comme les gorges de la Dourbie)

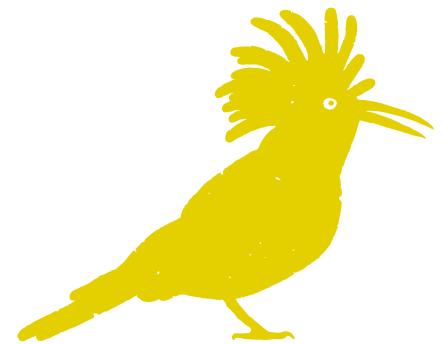


- habitats agro-pastoraux : pelouses, landes, prairies (sites de pelouses sèches comme le plateau du Guilhaumard)
- habitats forestiers : hêtraies, forêts riveraines (sites vastes et variés comme le Causse Noir et ses corniches)
- habitats humides : ripisylves, mares et sources (sites de tourbières du Lévézou)
- habitats à chauves-souris (par exemple la grotte du Boundoulaou).

La diversité des cas de figure (en termes de superficie, d'accessibilité, de répartition des habitats et des espèces) a conduit à définir des priorités, à privilégier des orientations :

- le maintien des milieux ouverts, notamment grâce à l'agriculture
- l'encouragement à l'agriculture extensive, par des aides aux équipements pastoraux et à la contractualisation
- la préservation de la flore des rochers et des forêts, notamment lors de travaux d'aménagements
- la conservation des espèces aquatiques (loutre, castor), assortie d'une bonne information des pratiquants des cours d'eau
- la protection des chauves-souris, assortie d'une bonne information des spéléologues.

Les **ZPS du territoire** sont les « Gorges du Tam et de la Jonte », les « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants ». Elles revêtent une importance nationale pour de nombreuses espèces de rapaces et d'oiseaux. Plus spécialement en l'occurrence les rapaces rupestres, les rapaces et passereaux des milieux ouverts.



ENJEUX

Encourager l'agriculture extensive.

Préserver la flore des rochers et des forêts, conserver les espèces aquatiques (loutre, castor), protéger les chauves-souris, toutes démarches en lien avec l'adoption de pratiques agricoles spécifiques et de préventions dans le domaine des sports-loisirs.



LES RESSOURCES TERRITORIALES



❖ 3.2.1 LE PAYSAGE AGROPASTORAL, UN VA-ET-VIENT ENTRE ESPACES OUVERTS ET ESPACES FERMÉS

De défrichages en reboisements, la physionomie du paysage agropastoral a partie liée, au long de son histoire, avec la régression ou l'accroissement forestiers. Des monts aux Grands Causses, l'histoire du paysage est celle de ses habitants et de leur relation à la forêt.



• FOCUS •

-2600

Vers -2600, le système agropastoral s'installe sur les Grands Causses. Il va en façonner le paysage d'allure steppique et connaîtra son apogée au XIX^e siècle avec l'industrie de Roquefort.

12

A partir du XII^e siècle, les ordres templiers et hospitaliers contribuent à la construction du paysage agropastoral : fortifications, jasses, maîtrise de l'eau, mise en culture des terres labourables.

70

Au cours des 70 dernières années, la révolution agricole transforme le paysage : abattage de haies, labour des prairies naturelles, chaulage. La forêt (reboisement, abandon de terres peu fertiles) gagne du terrain.

APRÈS LA DERNIÈRE GLACIATION (POUR PLANTER LE DÉCOR)

A la fin de la glaciation de Würm il y a 10 000 ans, le réchauffement progressif du climat s'accompagne de la recolonisation des steppes par la forêt. Le pin sylvestre et le genévrier conquièrent le territoire.

Près de 2000 ans plus tard, les conditions deviennent propices à l'implantation de la chênaie.

L'installation du hêtre est plus tardive : elle date vraisemblablement d'il y a 4000 ans, période où les populations humaines ont commencé à entamer et utiliser les surfaces forestières. Aussi divers soient-ils en raison de la géomorphologie et des influences climatiques, tous les paysages du territoire portent la marque d'une civilisation rurale en constant développement. Certains sites, facilement valorisables comme les causses et avant-causses, sont modelés à partir de la Préhistoire.

AU NÉOLITHIQUE : NAISSANCE DE L'AGROPASTORALISME

C'est au néolithique moyen que débute la sédentarisation de groupes humains pratiquant l'agriculture et l'élevage. Commencent alors le défrichage et l'exploitation de la forêt, pour libérer des terres cultivables, frayer les parcours des troupeaux domestiques, s'approvisionner en bois de chauffage.

Le système agropastoral s'installe définitivement vers -2600. Il va façonner ces vastes étendues couvertes de pelouses, proches de la steppe, qui caractérisent le paysage des Grands Causses. Les épierrages (clapas), les trames de parcelles et les chemins de transhumance (drailles) font leur apparition.

A L'ÂGE DU CUIVRE : L'INTENSIFICATION

La conquête agricole s'intensifie avec l'accroissement de la population. L'apparition de l'araire, la charrue primitive, favorise l'exploitation des terres.

A L'ÈRE GALLO-ROMAINE : PREMIÈRES VILLAS

Les premières villas s'implantent auprès des voies de communication, telles la voie romaine qui relie la cité des Rutènes (Rodez) au Languedoc en rejoignant la Via Domitia. D'importants domaines agricoles, de 500 à 1000ha, sont gérés par les propriétaires de ces villas. Aux I^{er} et II^e siècles de notre ère, un centre de production de céramiques sigillées, diffusées dans l'Empire romain, se développe à Condatomagos (Millau), à la confluence du Tarn et de la Dourbie.

AU MOYEN-ÂGE : LA MISE EN ORDRE(S) DU PAYSAGE

La désagrégation de l'empire carolingien coïncide avec une période d'invasions en France. Le pays est morcelé en principautés : entre les XI^e et XII^e siècles ainsi, la Vicomté de Millau appartient successivement aux comtés de Provence, de Barcelone puis de Toulouse. En ces périodes de trouble et de déshérence des pouvoirs, l'église devient un acteur majeur de la transformation de la société médiévale. Au XI^e siècle, les Bénédictins, selon leur règle monastique prônant l'autosuffisance, organisent l'espace agraire. Les moines cisterciens (1098) puis les ordres militaires et religieux du Temple (1120) et des Hospitaliers (à partir de 1312) vont contribuer de façon déterminante à la construction du paysage agropastoral. Granges cisterciennes, fermes et métairies nobiliaires, bourgs fortifiés de Sainte-Eulalie-de-Cernon, La Cavalerie et La Couvertoirade, tour-grenier du Viala-du-Pas-de-Jaux... Les Templiers veillent à la maîtrise de l'eau et à la mise en culture des terres labourables, réservant les prairies à la pâture, bâtissant jasses et lavognes. L'élevage ovin devient le pilier de l'économie (viande, fromage, laine, cuirs et peaux, activités secondaires).

AU XIX^e : L'APOGÉE DE L'INDUSTRIE AGROPASTORALE...

De la Renaissance à la Révolution, ne se produisent que peu de développements notables du territoire. La redynamisation survient avec la vente des biens nationaux : les investisseurs laïques inventent l'industrie agropastorale. La décennie 1850/1860 correspond à un pic de la population rurale, au point qu'elle surexploite les ressources locales pour subvenir à ses besoins. La proportion des terres cultivées n'a de cesse d'augmenter : « *Toute l'économie rurale est orientée vers la production de céréales, il s'agit avant tout d'assurer le pain quotidien* », écrit Emile Appolis. Dès lors, la surface forestière se réduit considérablement. Elle ne représente plus, à ce moment-là, que 8% du territoire. Très dégradée de surcroît, la forêt se cantonne aux sols impropres ainsi qu'aux secteurs les plus difficiles d'accès.

Avec les progrès culturels, les exploitations agricoles déploient leur emprise. Les terrasses cultivables des vallées, dédiées à l'arboriculture et à la viticulture, empiètent davantage sur les coteaux. Les plaines sont irriguées, les rendements augmentent. La fin du XIX^e siècle marque l'apogée de cette industrie agropastorale dont Roquefort est le fleuron.

... ET LE DÉBUT DE L'EXODE RURAL

Mais déjà, un processus de déprise a débuté. Il va se précipiter. La révolution industrielle, le développement du chemin de fer, la régionalisation de la production et l'intensification agricole entraînent un exode rural massif. Les habitants les plus pauvres désertent les campagnes. De 1850 à 1936, les causses vont perdre la moitié de leur population. Le premier conflit mondial et les crises de l'entre-deux guerres ne font qu'accentuer le phénomène. Après l'abandon des terres les moins productives, les paysages se transforment.

Les lois de 1860 à 1882 sur la restauration des terrains de montagne ont imposé le reboisement des versants pour stabiliser les sols fragilisés par le défrichage, les écobuages inconsidérés et la déforestation. Ce dessein écologique va coïncider avec un besoin économique. Au début du XX^e siècle, des reboisements sont entrepris afin d'« *arracher le pays au désert* », de fournir du travail aux chômeurs, d'enrayer l'exode rural en valorisant les sols à faible rendement agricole.

APRÈS 1945 : CHANGEMENTS DANS LE PAYSAGE

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les agriculteurs entament leur reconversion dans la production de lait. La révolution agricole après 1960 modifie le paysage. L'extension des exploitations et une production intensive se traduisent par l'abattage des haies, le drainage, le labour des prairies naturelles, le défrichage, le chaulage, la mise en culture du Ségala et du Lévézou, ainsi que par l'abandon de productions comme les plantes textiles, les châtaignes, les fraises. Les parcours peu productifs et les versants mécanisables sont délaissés ; les terres les plus fertiles sont investies de façon plus soutenue qu'auparavant.

Dès 1960, certains secteurs sont reboisés en Pin noir, Douglas ou Epicéa, grâce au financement du Fonds forestier national (FFN). La démarche ne va pas sans difficultés pour les forestiers, alors même que la forêt gagne spontanément des espaces agricoles abandonnés. Si les reboisements de résineux marquent profondément le paysage, leur proportion demeure très faible. Sur l'ensemble de l'Aveyron, la superficie forestière est en tout cas multipliée par trois : de 84 435ha en 1878 à 245 657ha en 1994.



❖ 3.2.2 L'AGRICULTURE AU FONDEMENT DE L'IDENTITÉ TERRITORIALE : LE BOCAGE

De frêne ou d'érable, de chêne pubescent ou de troène, les plus grands ensembles bocagers s'observent dans les plaines des avant-causses. Les haies, multipliées au XIX^e, ont pâti du remembrement agricole à partir de 1960. Le bocage, élément constitutif du paysage, doit aujourd'hui être préservé.



Les paysages du territoire témoignent d'une agriculture en relation avec les ressources naturelles. La présence du bocage dépend du relief et de la richesse du sol. Les avant-causses, notamment les plaines argilo-marneuses au sol profond, accueillent les plus grands ensembles bocagers. Ceux-ci se composent de haies délimitant des cultures et des prairies. Le bocage couvre d'autres secteurs plus localisés, tels que les ségalas des causses ou les versants des monts.

A l'inverse, les causses non boisés et la pénéplaine du Rougier camarésien sont les zones les plus dépourvues.



Le frêne constitue l'essence principale des haies. Autrefois émondé pour l'alimentation hivernale du bétail, il a vraisemblablement été planté de façon systématique dans la seconde moitié du XIX^e, à l'apogée de l'industrie roquefortaise, quand apparaissent les grands domaines agricoles. Si le frêne est particulièrement bien adapté au territoire, plus de soixante espèces ligneuses (chêne pubescent, érable champêtre, cornouiller sanguin, troène...) composent les haies du sud-Aveyron.

Certaines haies ont été multipliées pour des usages précis : clôture, confection d'outils, nourriture, plantes médicinales, bois de chauffage...

D'autres se sont formées naturellement le long de murets créés lors de l'épierrage des parcelles. La baisse de la population rurale après 1900 a contribué au développement des haies, celles-ci étant moins exploitées. Le bocage s'est alors accru, devenant un élément constitutif des paysages, essentiel à l'équilibre écologique du milieu.

L'agrandissement des parcelles et le remembrement, à partir de 1960, conduisent à l'arrachage des haies. La modernisation agricole transforme le paysage.

Il y a aujourd'hui nécessité de préserver le réseau bocager existant et de procéder à la replantation de haies.

Au sein des vallons et vallées, les ripisylves composent elles aussi un bocage, qui maintient les berges et préserve la qualité des cours d'eau.

ENJEUX

Préserver le bocage, élément structurant du patrimoine paysager et vecteur d'équilibre écologique. Favoriser la replantation de haies.

Améliorer la desserte de la forêt, développer les techniques de débardage (câbles), définir des plateformes de stockage dans les documents d'urbanisme, créer des «Espaces boisés classés» dans une approche raisonnée de la surface forestière.



FOCUS

PLAINES

Les plaines argilo-marneuses des avant-causses accueillent les plus grands ensembles de haies.

Les causses non boisés et le Rougier sont les zones les plus dépourvues.

FRÊNE

C'est l'essence dominante des haies sur le territoire, parmi plus de soixante espèces ligneuses : chêne pubescent, érable champêtre, cornouiller sanguin, troène...

R COMME...

- Remembrement : dès 1960, il a conduit à l'arrachage des haies et à la diminution du réseau bocager.

- Ripisylve : dans les vallées, elle forme un bocage qui maintient des berges de rivières et de ruisseaux.

LA FORÊT, UNE RESSOURCE IGNORÉE

Elle reflète aussi bien la diversité géologique du territoire, ses variations de relief et d'altitude, que son histoire.

Le milieu forestier, aujourd'hui, progresse aux dépens des landes et pelouses.

Il s'agit d'une forêt jeune, constituée essentiellement d'accrus et de bois de substitution tels les taillis de chêne blanc (pubescent en premier lieu) et, sur les causses, le pin sylvestre.

87% des forêts du territoire, à ce jour, sont privatives. Or, leur extrême morcellement ne facilite pas la gestion et l'exploitation forestières : le nombre de propriétaires privés approche les 12 200, dont 74% possèdent moins de 4ha. Seul un tiers de la production annuelle (accroissement du volume de bois liée à la croissance naturelle des arbres) serait prélevé sur le territoire. La forte déclivité de certaines pentes et l'absence de desserte forestière sont, elles aussi, pénalisantes dans la perspective d'une meilleure valorisation du bois.



LA RESSOURCE EN EAU

En été, plus de 90% des eaux souterraines alimentant les sources et rivières proviennent de zones de recharge. Sans celles-ci, pas de sources ni de rivières pérennes.



FOCUS

250 M

Les réserves en eau souterraine des Causses atteignent 250 millions de mètres cubes par an. Telle est l'estimation obtenue grâce aux études hydrogéologiques menées depuis une vingtaine d'années. Une grande partie de ces eaux souterraines contribuent à l'alimentation des rivières du territoire.

7

Le nombre de masses d'eau souterraines répertoriées par le BRGM : trois principales et quatre mineures, qui font l'objet d'un suivi du Parc naturel régional des Grands Causses.

604

En km², la superficie cumulée des bassins d'alimentation des sources captées (les plus importantes : Fournet-Moulin de Corp, Durzon, Espérelle). Cela représente 22% du territoire.

La recharge, en hydrogéologie, se rapporte au processus de renouvellement de l'eau souterraine.

Elle correspond à la quantité d'eau qui alimente l'aquifère depuis l'infiltration de surface. Les principaux facteurs affectant la recharge sont le climat, la géologie, la topographie, les propriétés physiques des sols et la végétation en place. Ils varient d'un endroit à l'autre, aussi la recharge n'est-elle pas uniforme sur l'ensemble d'un bassin versant.

Sur le territoire, les zones de recharge se localisent essentiellement en milieu calcaire karstique, mais aussi dans les zones alluviales des principaux cours d'eau.

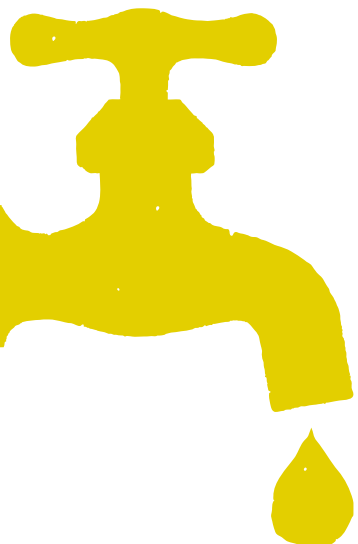
Dans le cadre du SDAGE Adour-Garonne, le BRGM a répertorié les zones de recharge sous la dénomination de « masses d'eau souterraines ». Le territoire englobe sept masses d'eau souterraines.

Trois principales :

- ♦♦ 5009 socle bassin versant Tarn secteur hydrologique O3 et O4
- ♦♦ 5056 calcaires et dolomies du Lias du bassin versant du Tarn
- ♦♦ 5057 calcaires des Grands Causses bassin versant du Tarn.

Quatre mineures :

- ♦♦ 5008 socle bassin versant Aveyron secteur hydrologique O5
- ♦♦ 6125 calcaires et marnes causses et avant-causses du Larzac sud
- ♦♦ 6410 formations plissées Haute vallée de l'Orb
- ♦♦ 6601 socle cévenol dans le bassin de l'Hérault.



Le Parc naturel régional des Grands Causses assure un **suivi quantitatif et qualitatif des zones de recharge** depuis une quinzaine d'années. Quatre objectifs guident sa démarche :

- la connaissance et le suivi des caractéristiques hydrochimiques des principales masses d'eau souterraines
- la mise en place d'une veille sanitaire sur la qualité des eaux, en relation avec les activités présentes sur les zones de recharge (A75, aménagements urbains, agriculture...)
- la surveillance des masses d'eau face au risque de dégradation
- le contrôle de l'évolution quantitative des réserves souterraines.

19 stations hydrométriques (quantité) et 12 stations hydrochimiques (qualité) sont aujourd'hui en fonctionnement sur le territoire.

La connaissance des zones de recharge progresse grâce à la conduite, depuis plusieurs années, d'études hydrogéologiques sur des aires de grande amplitude.

Pour le territoire, ces études ont porté sur le causse du Larzac, le causse Rouge, le causse de Sauveterre, les avant-causses du Saint-Affricain, le causse du Guilhaumard. Il reste à effectuer celles du causse Noir (d'ores et déjà une pré-étude a été réalisée) et des monts de Lacaune pour les calcaires et dolomies du Cambrien.

Sur la base de ces études, le Parc a pu déterminer les limites physiques des bassins d'alimentation des principales sources karstiques, captées ou non, publiques ou privées.

Les sources de Fournet-Moulin de Corp (plus de 107km²), du Durzon sur le Larzac (101km²), de l'Espérelle sur le Larzac (90km²) possèdent les plus grands bassins du territoire. Leur débit d'étiage varie d'environ 10 à 1000 litres par seconde.

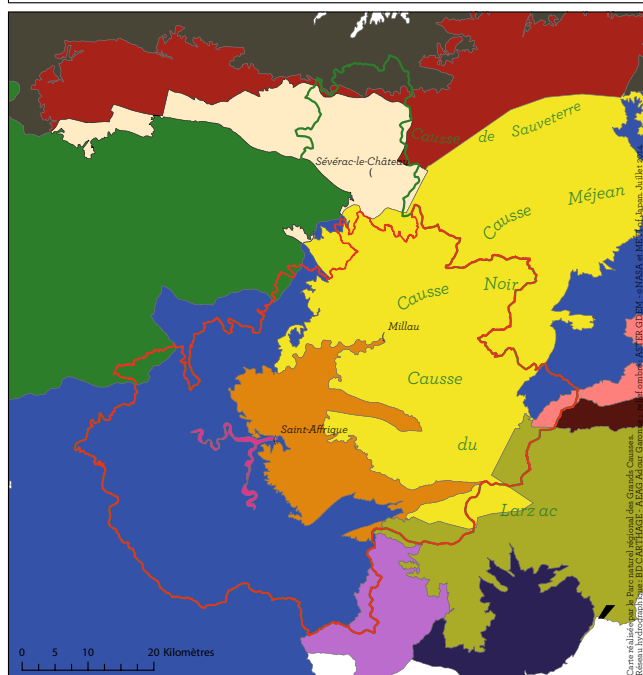
La superficie cumulée des bassins d'alimentation des sources captées (au nombre de 141) représente 604km², l'équivalent de 22% du territoire.

ENJEUX

Garantir le bon état chimique et écologique des masses d'eau souterraines, la pérennité des sources et rivières.
Maintenir un niveau de ressource en eau potable qui satisfasse les besoins des usagers.

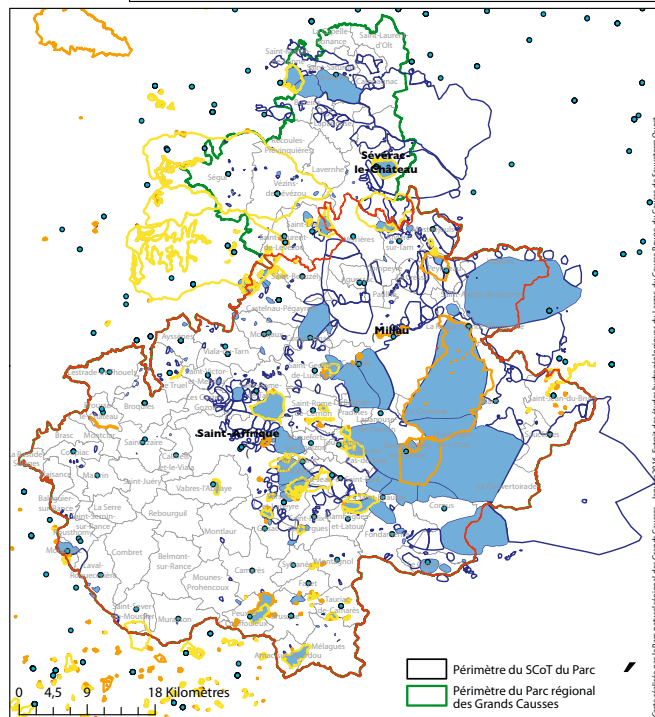


Masses d'eau souterraines



Dénomination des masses d'eau souterraines	
5007 - Socle BV Lot secteurs hydro 07-08	6106 - Calcaires cambriens de la région vignaisane
5008 - Socle BV Aveyron secteur hydro 05	6125 - Calcaires et marnes causses et avant-causses du Larzac sud
5009 - Socle BV Tarn secteurs hydro 03-04	6222 - Pérites permianes et calcaires cambriens du lodévois
5021 - Alluvions du Tarn, du Dadou et de l'Agout	6410 - Formations plissées Haute vallée de l'Orb
5056 - Calcaires et dolomies du lias du BV du Tarn	6501 - Domaine Bassin de Blanzly BV Saône
5057 - Calcaires des grands Causses BV Tarn	6601 - Socle cévenol dans le BV de l'Hérault
5058 - Calcaires des grands Causses BV Lot	
5059 - Calcaires des grands Causses BV Aveyron	

Bassins d'alimentation captés et non captés pour l'AEP et périmètres de protection
Situation à décembre 2015



Légende	
● Points de prélèvement pour l'eau potable (2011)	■ Périmètres de protection éloignés de captage AEP
■ Bassins d'alimentation connus	■ Périmètres de protection rapprochés de captage AEP
■ captés pour l'AEP	■ Périmètres de protection immédiats de captage AEP
■ non captés	■ Périmètre du SCoT du Parc
	■ Périmètre du Parc régional des Grands Causses

LA FABRIQUE D'UNE IDENTITÉ PAYSAGÈRE

❖ 3.3.1 LES ENTITÉS PAYSAGÈRES

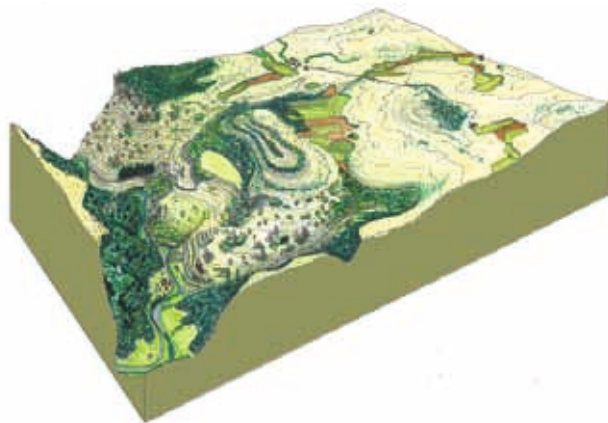
Les paysages du sud-Aveyron sont plus encore qu'une richesse naturelle : une ressource. Des steppes larzaciennes aux terres lie-de-vin des rougiers, les quatre entités paysagères du territoire racontent, au gré de leurs reliefs, de leurs contrastes et de leurs constructions, toute une histoire qui va de leur formation géologique à leur occupation par l'homme.



LES CAUSSES ET LES GORGES

Ils constituent indéniablement un patrimoine paysager remarquable. Ces vastes plateaux calcaires ont produit des sols maigres, les pelouses sèches, et des dépressions cultivables, les dolines. Des chaos rocheux ruiniiformes accentuent l'originalité du paysage. L'élevage ovin, pilier de l'économie traditionnelle, a ancré dans le décor des constructions de pierres sèches : murets, clapas, lavognes, caselles... Sur ces causses où la ressource en eau compose une problématique cruciale, la densité de population est faible. Les villages sont implantés en périphérie des zones cultivables.

L'évolution des pratiques pastorales a conduit à l'abandon des parcours les plus éloignés ou les moins rentables. Les landes à buis progressent vers la forêt, enclenchant un processus de clôture du paysage. D'un plateau à l'autre, le couvert végétal peut différer de façon singulière. La densité forestière du Causse Noir contraste avec les étendues steppiques du Larzac. Celles-ci sont, sans conteste, l'élément identifiant le plus fort du territoire. Elles ont fait l'objet d'une réflexion approfondie visant à définir son évolution par l'intermédiaire d'un plan de paysage.



Canyons séparant les causses, creusées par l'érosion, les gorges sont révélatrices de l'identité naturelle du territoire. Elles en éclairent fortement la géomorphologie. Sous les falaises, les pentes ont parfois été aménagées en terrasses pour leur mise en culture côté adret, cependant que les ubacs restent forestiers. Toutefois ces terrasses, inaccessibles aux engins mécaniques, ont été abandonnées. La forêt n'est pas davantage exploitée.

FOCUS

CALCAIRES

Vastes plateaux calcaires, les causses ont produit des sols maigres, les pelouses sèches, et des dépressions cultivables, les dolines. Des chaos ruiniiformes accentuent la spécificité du paysage.

CLAPAS

L'élevage ovin, pilier de l'économie traditionnelle, a disséminé sur les plateaux caussenards des constructions de pierres sèches : clapas, murets, lavognes, caselles...

TERRASSES

Côté adret, les pentes des gorges ont parfois été aménagées en terrasses cultivables, tandis que les ubacs restent forestiers. Les terrasses sont aujourd'hui abandonnées.

ENJEUX

Endiguer la fermeture des grands espaces par la lande à buis et la forêt.
Sauvegarder les lavognes, bergeries, buisseries et, plus largement, le petit patrimoine vernaculaire à l'abandon.
Garantir la pérennité du classement au Patrimoine de l'Unesco.



LES AVANT-CAUSSES ET LEURS VALLÉES

Etirés du sud au nord, au cœur-même du territoire, les avant-causses présentent, en comparaison des causses, une plus grande variété paysagère : collines, plateaux qu'entaillent de nombreux cours d'eau sillonnant des vallées cultivées. Ils contrastent fortement avec les étendues austères des causses : omniprésence de l'eau, diversité de l'occupation du sol, étagée sur les piedmonts marneux des contreforts caussenards, parcellaires en mosaïque constituant de temps à autre un véritable bocage, émergence des buttes témoins.

Ce relief, ces ressources paysagères, ont favorisé le développement des axes de communication.

Les avant-causses rassemblent l'essentiel de la population du territoire autour des trois agglomérations principales et d'un bon nombre de villages. Ceux-ci furent fréquemment construits près de sources. Les bâtiments agricoles traditionnels et les maisons d'habitation formaient un ensemble, composant villages et hameaux. Aujourd'hui, les nouvelles constructions résidentielles et les lotissements sont davantage excentrés, participant à l'étalement urbain.

De grands domaines ayant développé, autrefois, d'imposants ensembles bâtis émaillent aussi le paysage : grange monastique à Caussanus, maisons fortes ou châteaux comme à Buzareingues...

La modernisation agricole et l'extension des exploitations ont remodelé le paysage dans le sens, d'abord, d'une simplification de l'espace utilisé : remembrement ou regroupement des parcelles, arrachage des haies, destruction des obstacles tels que les murets et clapas.

Ensuite, les terrains moins productifs, non mécanisables ou trop éloignés du siège de l'exploitation, ont été laissés à l'abandon : de là, la progressive fermeture de ces espaces. Les bâtiments agricoles actuels, soumis à de nouvelles normes et contraintes professionnelles, construits en matériaux industriels, se démarquent dans le paysage.

Reléguée sur des versants pentus, la forêt

reste peu exploitée.

La mobilisation de la ressource bois nécessite parfois la création de voiries, qui entaillent alors le milieu forestier.

Au fond des vallées, de larges plaines alluvionnaires sont propices aux cultures. De la déclivité et de l'exposition va dépendre l'occupation du sol : en vallée du Tarn, les adrets accueillent vergers et vignes, parfois plantés en terrasses, tandis que prairies ou forêts s'étendent sur les ubacs.

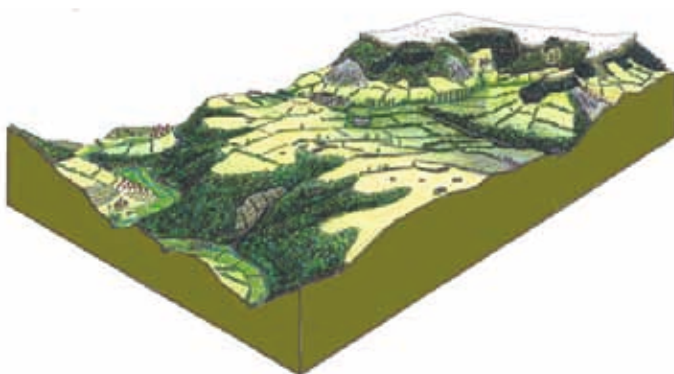
En amont de Millau, la vallée du Tarn déploie une mosaïque de parcelles (cerisiers, vignes, petites pâtures) délimitées par des murets et terrasses en pierre. Des villages de caves à vin, parfois troglodytiques, ont été bâtis. La trufficulture se développe sur des parcelles abandonnées ou en mutation.

En aval de Millau, la vallée du Tarn se couvre de terrasses en pierre sèche, témoignage des efforts des agriculteurs



de jadis pour retenir la terre et y cultiver la vigne. Quasiment ravagée par le phylloxéra à la fin du XIX^e siècle, elle a amorcé sa renaissance. La culture des arbres truffiers fait son apparition.

Au sein des vallées, des chapelets de villages anciens longent les cours d'eau, mais l'urbanisation s'étend sur des pentes à faible déclivité, grignotant ainsi les zones cultivables. De grands domaines et des extensions urbaines marquent, le long de la N88, la vallée de l'Aveyron. Un urbanisme linéaire et du mitage caractérisent, entre les bourgs anciens, la vallée de la Sorgues. En vallée du Tarn, plusieurs équipements touristiques sont implantés sur les berges.



FOCUS

VARIÉTÉ

Buttes témoins, collines, piedmonts marneux, mosaïques de parcelles, bocage, vallées cultivables et cours d'eau caractérisent la variété paysagère des avant-causses.

ÉTALEMENT

Tant les agglomérations que les villages anciens, nichés dans les vallées, sont gagnés par l'étalement urbain. Un phénomène qui grignote les zones cultivables.

CULTURES

La viticulture, l'arboriculture (cerise, abricots, pêches...) et la trufficulture se développent dans les plaines alluvionnaires et sur les adrets de la vallée du Tarn.

ENJEUX

Limiter la banalisation du paysage liée aux aménagements urbains, routiers ou encore industriels ainsi qu'à la modernisation agricole. Préserver la tradition arboricole des vallées et la spécificité paysagère qui l'accompagne.



LES ROUGIERS

De tous les rougiers du territoire, le plus emblématique est celui de Camarès. C'est aussi le plus vaste. Une large plaine alluviale le compose, formée par la rivière du Dourdou et ses affluents. Ses terres, mises en culture, étaient autrefois irriguées par d'ingénieux systèmes de canaux. Signes d'une certaine prospérité, des domaines bourgeois et des pigeonniers ponctuent la plaine. Construits en grès rouge, ils renforcent la spécificité du paysage, caractérisé par la couleur lie-de-vin de ses terres et roches. Les champs cultivés empiètent aussi sur les collines et les vallons des « montagnettes », bien que leurs sols soient très sensibles à l'érosion. Là encore, on retrouve un habitat dispersé sous forme de fermes.

Région naturelle de caractère, le Rougier de Camarès constitue clairement un ensemble paysager remarquable.

L'intensification agricole n'a pas été sans incidence sur le paysage. Afin que les exploitations soient plus autonomes en ressource fourragère, nombre de défrichements ont été effectués sur des terrains pentus.

Au sein des vallées, les forêts de châtaigniers sont délaissées.

Le développement des activités et de l'habitat a généré l'urbanisation de la plaine alluviale entre Saint-Affrique et Vabres-l'Abbaye, voire au-delà. Toutefois, l'épisode de crue de l'automne 2014 pourrait conduire à une approche différente de l'occupation des sols et du paysage des vallées.

ALLUVIALE

La rivière Dourdou et ses affluents forment la plaine alluviale du Rougier de Camarès, paysage remarquable : le plus vaste et le plus emblématique de tous les rougiers.

LIE-DE-VIN

La couleur spécifique des terres et roches du Rougier. Une dominante renforcée par le grès rouge des domaines et pigeonniers qui parsèment la plaine.

INTENSIFICATION

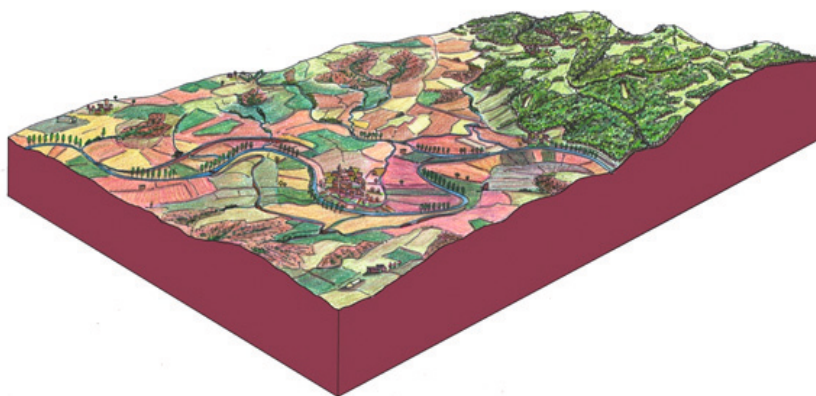
L'intensification agricole s'est traduite par de nombreux défrichements. Les champs cultivés empiètent sur les collines et les vallons des « montagnettes ».



ENJEUX

Préserver les rougiers de l'appauvrissement paysager qu'engendre l'intensification agricole.

Sauvegarder le milieu forestier et endiguer l'érosion des sols, face au défrichement de terrains boisés opéré pour la création de parcelles cultivables sur les pentes.





• FOCUS •

FOURRAGÈRES

Hautes crêtes et hauts plateaux, conifères et feuillus, prairies et haies de houx composent le paysage du Lévézou, qui se caractérise par des cultures à majorité fourragères.

SEIGLE

C'est de sa culture, ancienne, que le Ségala tient son nom. Ses pentes se couvrent de genêts et bruyères. Dans les Raspes, vallée encaissée, les châtaigneraies perdurent.

PINS

Les forêts de conifères et la hêtraie d'altitude couvrent les pentes des monts de Lacaune, au climat rude, à l'habitat dispersé... et au vent fort qui attire les projets éoliens.

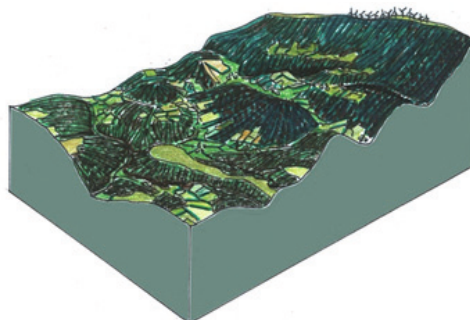
LES MONTS

Les monts de Lacaune

Un climat rude, un relief très accidenté et l'omniprésence de fortes pentes expliquent la faible urbanisation des monts de Lacaune. Les vallées, courtes et étroites, renforcent un peu plus leur enclavement. Le paysage, parfois austère, se caractérise par la production forestière de résineux et, dans les secteurs les plus difficiles d'accès, par la hêtraie d'altitude. Les parties sommitales sont quelquefois semées de pelouses et de landes.

L'habitat est dispersé sous forme de fermes et hameaux sur les zones les moins pentues et dans les vallées.

L'important gisement de vent des monts de Lacaune a suscité la construction de centrales éoliennes, aussi bien sur le territoire que dans le département du Tarn où le massif montagneux s'étend en grande partie. L'empreinte industrielle de ces installations modifie le paysage rural.



Les contreforts des Cévennes

Débordant sur le territoire, ils n'y représentent qu'une surface très réduite.

Des crêtes déchiquetées marquent le paysage des contreforts cévenols.

Elles sont couvertes de forêts où alternent des résineux plantés et des chênaies.

Plus ou moins conservées, des plantations de châtaigniers subsistent, qui témoignent de l'importance de cette culture dans le passé.



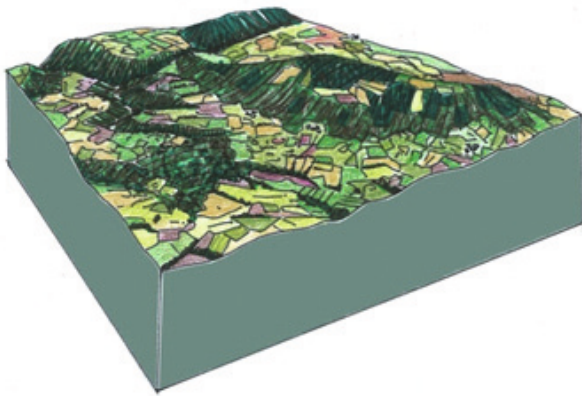
Le Lézérou

Sur le territoire, le Lézérou se caractérise par trois ensembles paysagers.

- Les hautes crêtes autour du Puech du Pal : cultures en majorité fourragères sur des parcelles de grande taille, quelques plantations de conifères en altitude, des bois de feuillus (chênes, hêtres) sur les versants.
- Les hauts plateaux autour de Ségur et Vézins : légèrement ondulés, ils sont recouverts de cultures et prairies, avec un bocage épars.
- Les hautes crêtes du Mont Seigne : les surfaces y sont majoritairement cultivées.

La mutation agricole a contribué à la physionomie de ces grands paysages. Le chaulage des terres, rendu nécessaire par l'acidité des sols, favorise la production fourragère pour l'élevage. Les haies accueillent du houx, une essence emblématique du Lézérou.

De faible densité, l'habitat en Lézérou est dispersé sous forme de fermes



et hameaux ou de grands domaines. Des haies compactes de houx et de hêtres protègent ces ensembles bâtis.

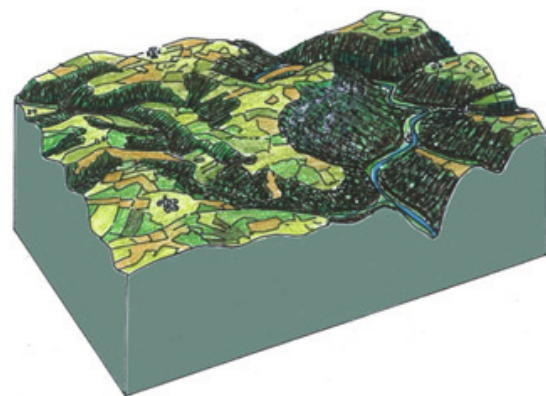
Dans la vallée de la Muse, les versants sont couverts de châtaigneraies et de terrasses autrefois en culture. Les villages sont bâtis sur des replats bien exposés, que caractérise un parcellaire bocager à base de frênes.

L'empreinte industrielle des paysages du Lézérou se rapporte fortement à la production d'énergie : aux barrages construits dans la seconde moitié du XX^e siècle se sont ajoutées, récemment, plusieurs centrales éoliennes.

Le Ségala

Sur ses collines molles comme dans ses vallées, le sol pauvre et acide ne permettait guère que la culture du seigle. De là son nom : le Ségala. Les genêts, les fougères et la bruyère garnissent encore aujourd'hui les pentes non cultivées. Autrefois cantonné dans les vallées, l'habitat s'est développé sur les plateaux, accompagnant la construction (en lien avec l'apparition du chaulage) de nouveaux bâtiments d'élevage disséminés. La forêt, reléguée sur les zones les plus pentues, nécessite des infrastructures de desserte visibles pour mobiliser la ressource bois.

Dans les Raspes, le Tarn serpente au fond d'une vallée encaissée aux versants de schistes abrupts et boisés. Des villages de caractère se nichent dans le paysage. Le châtaignier, espèce indigène et typique de la région, y est toujours cultivé.



ENJEUX

Préserver le parcellaire bocager et les haies de houx du Lézérou. Valoriser la ressource forestière des monts de Lacaune. Pérenniser les châtaigneraies du Ségala et des contreforts cévenols selon une approche paysagère et patrimoniale.



L'Aubrac

La pointe septentrionale du territoire empiète sur les premiers paliers de l'Aubrac. De superficie très restreinte, elle donne toutefois un aperçu significatif des paysages de Boraldes. Plusieurs petits cours d'eau, qui rejoignent le Lot, sillonnent des vallons parallèles.

❖ 3.3.2 LES PRINCIPES D'URBANISATION

Les périphéries urbaines se déploient sur les coteaux fertiles, aux dépens des centres anciens et bourgs, les paysages agropastoraux accueillent plus de résidents saisonniers et moins d'actifs : l'extension de l'habitat pose de vraies problématiques en termes de préservation des paysages et de maintien des milieux ouverts.



L'EMPRISE DES BÂTIMENTS

Jusqu'au XIX^e siècle, l'habitat se caractérise par son regroupement, tant dans les bourgs et cités que les villages, hameaux et fermes.

Une exception toutefois : les barris, les premiers faubourgs médiévaux. Le processus d'urbanisation extra muros se propage dès la seconde moitié du XIX^e siècle, sous la forme d'alignements le long des axes de communication. S'observent alors, dans l'écrin de leur parc, des hôtels particuliers d'ambition parfois haussmannienne.

Le mitage est très fréquemment en corrélation avec les modes de culture ou de gestion pastorale des écarts : jasses, granges, remises, sécadous, maisons de vigne, moulins. Il se rapporte aussi à la présence d'établissements le long des axes d'échanges : baraques, cabarets, relais de poste, hostelleries ou remises de charrois.

A Millau et Saint-Affrique, la dispersion de l'habitat trouve une origine dans une tradition viticole : les maisons de vigne qui, au début du XX^e siècle, essaïmaient sur les coteaux et ont, peu à peu, été converties en maisons d'habitation. Cette urbanisation sur des versants prisés, car bien exposés, a nécessité le prolongement de réseaux initialement sous-dimensionnés.

Le mitage augmente sur le territoire. Cette forme insidieuse d'expansion urbaine est trop souvent considérée, y compris dans les villages modestes, comme la seule réponse possible à la demande en habitat. Elle a déprécié les terres cultivables au profit des terrains constructibles. Les nouvelles habitations s'affranchissent plus aisément des contraintes physiques des sols (stabilité, résistance, pente...), de par les techniques et les matériaux actuels.



ENJEUX

Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect du patrimoine rural comme du paysage. Reconquérir les centres anciens des villes et les bourgs des villages.



FOCUS

MITAGE

A Millau et Saint-Affrique, la conversion des maisons de vigne en habitations contribue au mitage. Un phénomène plus global qui, dans les villages, déprécie les terrains cultivables.

TENDANCES

Centres anciens et bourgs de villages tendent à se désertifier. Les paysages agropastoraux se vident de leur population active au profit de résidents saisonniers.

HORS-SOL

L'habitat, au XX^e siècle, s'est développé dans l'irrespect des fondements de l'urbanisation caussenarde. La construction s'est densifiée dans les dépressions, fertiles mais vulnérables.

LA DÉPRISE

A contrario, les centres anciens des villes et même les bourgs de villages tendent à se désertifier et à ne retenir que les populations les plus démunies ou les plus âgées. Les cœurs de ville au cachet patrimonial, eux, sont majoritairement réhabilités en résidences secondaires dont le rez-de-chaussée accueille des ateliers et des boutiques saisonnières. Tandis que les périphéries urbaines se déploient sur des zones fertiles et planes, les paysages agropastoraux se vident d'habitants actifs au profit de résidents saisonniers.

Sur les plateaux, au cours du XX^e siècle, l'habitat s'est développé dans les dépressions sans le moindre souci

de la ressource en eau et à l'encontre des fondements de l'urbanisation caussenarde. Historiquement, l'implantation de l'habitat a privilégié les bordures de cuvettes au sol profond, ainsi que les premiers affleurements rocheux capables de supporter les lourdes architectures de calcaire. L'habitat jouxte souvent les anciennes pâtures et résidus de forêts. La loi Montagne, qui impose une extension de l'urbanisation dans la continuité de l'existant, a servi d'argument pour l'implantation de constructions dans les dépressions caussenardes, fertiles mais fragiles.

En tout état de cause, la densification urbaine doit être pondérée par la préservation ou la création d'espaces de rétention des eaux de pluie et de

ruissellement (aménagés et/ou plantés), au prorata des surfaces étanchées ou compactées.

Le maintien des milieux ouverts, riches en biodiversité, est conditionné à une stimulation de la pression pastorale. Laquelle nécessite de nouveaux outils, plus particulièrement des abris de pasteurs, selon des logiques semblables à celles des jasses de parcours.

Les successions au sein des GAEC ou des sociétés agricoles soulèvent des problématiques de décohabitation entre associés ou sociétaires. Des implantations dans les périmètres de protection peuvent, entre autres, générer à terme des conflits d'usage.



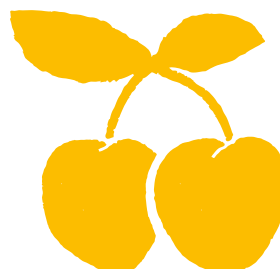
❖ 3.3.3 PATRIMOINE ET ARCHITECTURE

Des murets de pierres sèches aux vergers, le petit patrimoine rural ponctue le paysage et le souligne. Il témoigne de la relation traditionnelle entre l'homme et la nature. Exactement comme l'architecture rurale qui, de pierre ou de bois, résulte des besoins humains et des ressources locales et apporte des enseignements pour la construction contemporaine.



LE PETIT PATRIMOINE VERNACULAIRE, ARBORÉ ET FRUITIER : RICHESSE DES PAYSAGES

Il contribue à la richesse des paysages. Qu'il soit bâti - jasse, cave, grangette, caselle, mur, muret, terrasse, lavogne, canal et aqueduc... - ou végétal - arbre isolé, haie, ensemble bocager, arbre d'alignement, verger. Or, ce patrimoine rural tombe de plus en plus en déshérence. Il faut veiller à ne pas le laisser à l'abandon. Ses éléments, même désaffectés dans leur usage fonctionnel, restent fortement constitutifs du paysage. Ils témoignent d'une tradition, de la relation de l'homme à la nature : de la façon dont l'un a apprivoisé l'autre et dont l'autre lui a dicté ses pratiques. Tels un motif de détail qui, à l'arrière-plan d'un tableau, s'avère indispensable à son équilibre et à sa force, ils soulignent le paysage et le caractérisent.



FOCUS

TEMOINS

Des jasses aux haies, des lavognes aux vergers, tout un petit patrimoine rural, constitutif du paysage, témoigne de la relation que l'homme a tissée avec la nature. Il faut le sauvegarder.

CONTRAINTES

Climat, matières premières à disposition, topographie : ce sont les contraintes et les nécessités qui ont commandé le bâti rural du territoire, jusqu'à forger une solide tradition architecturale.

TECHNIQUES

Il y a l'architecture des maçons et celle des charpentiers. La première domine sur les causses, la seconde dans les Raspes et les vallées métamorphiques. Elles coexistent dans les avant-causses et les rougiers.

ENJEUX

Valoriser le patrimoine rural, en favorisant par exemple sa reconversion.
Maintenir les vergers, face aux pressions de l'urbanisation et de la démographie agricole.
Mettre un frein à la banalisation architecturale.



L'ARCHITECTURE

L'architecture rurale est fortement déterminée par l'usage et la nécessité.

Contraintes, besoins et ressources locales conditionnent la forme du bâti. Parmi les contraintes : les matériaux de construction disponibles dans l'environnement, leur technique d'assemblage, mais encore la géologie, la topographie, le climat. L'empreinte décorative ou symbolique reste discrète, elle n'en est pas moins bel et bien présente. A partir de ces contingences, se sont forgés une tradition architecturale et des savoir-faire.

Deux typologies se discernent sur le territoire. L'architecture des maçons et celle des charpentiers. La première s'est épanouie sur les causses où le

calcaire a fourni un matériau essentiel de construction : dalles, moellons, pierres de taille, lauzes, chaux... La seconde structure l'habitat des vallées métamorphiques : vallée du Lot, Raspes du Tarn ou prémisses cévenoles de la Dourbie à Saint-Jean-du-Bruel et Sauclières. La coexistence de ces techniques nuance les terroirs médians, avant-causses et rougiers, qui possèdent des gisements de pierres à bâtir et du bois d'œuvre tels que chêne et châtaignier. Ce métissage des modes de construction s'accroît plus encore dans la haute vallée de l'Aveyron et de la Serre. Les initiatives d'entretien, réhabilitation ou rénovation de l'architecture rurale, doivent intégrer le pragmatisme qui en est le fondement. Pragmatisme lié, rappelons-le, à l'usage, aux matériaux

disponibles et aux techniques que ces matériaux commandent. Elles ne doivent pas tomber dans l'écueil des modes : ton bois, pierre apparente et « faux vieux ».

Les rénovations et constructions nouvelles ne doivent pas sacrifier au modèle standardisé, interchangeable d'une région à l'autre. Elles doivent, bien au contraire, s'intégrer dans le paysage en considérant : le climat, la topographie, la géologie, l'hydrographie, les exigences en matière d'économie d'énergie, d'assainissement, de rétention des sols et de l'eau de pluie. Autant de préalables pragmatiques, précisément, qui les inscriront dans la lignée d'architectures traditionnelles considérées désormais, par surcroît, comme des références esthétiques.

❖ 3.3.4 DES PAYSAGES EN ÉVOLUTION PERMANENTE

Bâtiments agricoles, routes, zones d'activités, éoliennes, installations photovoltaïques : tous ces éléments liés au développement économique impactent le paysage : en contraste total avec la construction traditionnelle et ses logiques, ils cèdent souvent à la standardisation, sans souci de l'intégration paysagère



• FOCUS •

ROUTES

Le réseau routier ne fait pas que traverser le paysage mais le transforme en attirant zones d'activités et lotissements. Les travaux de maintenance des routes contribuent aussi à ce processus de banalisation.

ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL ET DES PAYSAGES

L'approche écologique dans l'étude économique de l'espace, des ressources naturelles et de l'énergie conduit à repenser l'occupation des sols et à mettre en lumière les logiques régissant les paysages dits ordinaires : ceux que la communauté humaine a organisés et bâtis pour son quotidien. Ralentir l'écoulement de l'eau pour retenir les sols, s'abriter de la pluie et du vent, maîtriser les énergies naturelles, se positionner au plus près des ressources : autant de nécessités au prisme desquels est possible une relecture du paysage et de son bâti.

La protection des terres arables a d'abord incité l'homme à implanter son habitat sur les sols les plus maigres.

Après la seconde guerre mondiale en revanche, leur dévaluation au profit de terrains à bâtir a favorisé et accéléré l'emprise de l'urbanisation sur des zones fertiles, amorçant une rupture complète avec les logiques économes des paysages ruraux. Rupture d'autant plus prégnante sur les causses que les terres labourables y sont plus rares.

De telles problématiques ne peuvent pas être ignorées, aujourd'hui où les exigences écologiques, la biodiversité, l'épuisement des ressources et le changement climatique disent l'urgence de respecter notre environnement.

ZONES D'ACTIVITÉS

En quête d'effet-vitrine le long des axes de communication, les zones d'activités s'implantent le plus souvent sans réflexion d'ensemble sur le traitement des bâtiments et des abords.

LES NOUVEAUX BÂTIMENTS AGRICOLES ET D'ACTIVITÉS, MODERNISATION DES PAYSAGES ?

Témoignage des activités anciennes, le patrimoine vernaculaire, domestique et ordinaire était adapté à des usages et fonctionnements spécifiques qui en dictaient les volumes et l'ergonomie. Son implantation s'intégrait dans la topographie, s'orientait en fonction du climat, s'accommodait de la ressource. Sa discrétion découlait de l'emploi de matériaux locaux et de techniques ne nécessitant que peu, ou pas, de matériaux manufacturés. Le caractère ostentatoire des bâtiments, notamment commerciaux, artisanaux et industriels, se manifestera plus volontiers dans la seconde moitié du XIX^e siècle.



Les nouveaux bâtiments d'activités doivent s'inscrire dans les paysages en considérant d'abord les contraintes du climat, de la topographie, de la géologie, de l'hydrographie, les exigences en matière d'économies d'énergie,

ÉOLIENNES

La multiplication des projets éoliens impose la définition d'une stratégie cohérente, afin de réguler les installations à l'échelle du territoire et de ses paysages.

l'assainissement, la rétention de l'eau de pluie et des sols. A l'heure actuelle, les projets de bâtiments, élaborés par des constructeurs et trop rarement par des maîtres d'œuvre, ne prennent pas suffisamment en considération l'environnement proche, pourtant décisif pour leur intégration paysagère. L'implantation, les points dominants et leur visibilité, les fortes pentes contraignant à d'imposants terrassements, la jonction avec les éléments du paysage : tous ces aspects doivent être davantage pris en compte.

ENJEUX

Garantir la bonne insertion des bâtiments agricoles et d'activités au sein du paysage, dans une logique, non pas de camouflage, mais d'adaptation à l'environnement, à ses caractéristiques et à ses contraintes.



LES ROUTES, IRRIGATION DU TERRITOIRE ET AXES DE DÉVELOPPEMENT

La fréquentation du réseau routier ne cesse d'augmenter. Il y a peu d'alternatives à la voiture sur le territoire sinon la desserte par car, utilisatrice de ce même réseau. De fait, les routes sont le vecteur incontournable du déplacement et du transport en sud-Aveyron. Quatre axes, européen, national régional et départemental irriguent le territoire :

l'A75, la N88, la D992-999 et la D911. Les routes influencent la modification du paysage. Les axes principaux attirent des zones d'activités en quête de visibilité. La desserte d'une entrée de ville se prête à une extension de l'urbanisation qui déplace alors la limite d'entrée de ville. Dans le premier cas, nombre de bâtiments, implantés sans réflexion d'ensemble, produisent des paysages insignifiants voire médiocres le long des routes. Dans le second, les programmes

de lotissement procèdent rarement d'un urbanisme de qualité et bien intégré. Les entrées de bourg en pâtissent. Tous les villages du territoire sont concernés par l'extension des zones d'habitat, avec des variations selon la demande, le relief, les plaines alluviales et la disponibilité du foncier. Par ailleurs, les pressions urbanistiques se multiplient au pied du Viaduc de Millau, le long de la D992.



De la route de campagne au Viaduc de Millau, un territoire irrigué par le réseau routier.

ENJEUX

Améliorer l'intégration paysagère des routes sud-aveyronnaises, vecteurs de découverte du territoire. Définir des prescriptions d'aménagement des routes sur le modèle des chartes paysagères de réseau routier.



La maintenance du réseau routier contribue elle-même au processus de banalisation. Les travaux (conformité, élargissement de voirie, traitement des portions accidentogènes...) ne sont pas sans conséquences sur les éléments du paysage riverain. Les voiries s'élargissent aux dépens des haies champêtres ou des alignements d'arbres. Les gabarits des haies conservées sont entretenus au girobroyeur, outil d'impact variable selon la sensibilité des végétaux. Les nombreux soutènements en pierre, qui bordent les routes sur les terrains pentus, ne sont pas réhabilités dès lors qu'ils s'effondrent.

Seule la fonctionnalité guide l'aménagement des tracés et ronds-points. Peu d'efforts sont engagés pour la replantation, le traitement paysager des talus, la gestion des fossés. Or ces derniers, quand ils ne sont pas bétonnés mais enherbés, peuvent filtrer des polluants ; voire abriter des insectes s'ils ne sont pas fauchés systématiquement. Les glissières béton restreignent, selon la longueur des ouvrages, la circulation de la petite faune.

Les réponses techniques ne prennent pas assez en compte les caractéristiques des paysages et le souci d'une meilleure intégration. Des efforts sont tout de même tangibles : notamment sur l'autoroute A75 où le « 1% paysage » a permis la valorisation des abords directs de l'infrastructure.

L'enjeu est d'autant plus essentiel qu'en raison de la topographie, les routes représentent aussi un formidable outil pour découvrir les paysages du territoire, proposant des points de vue grandioses ou des itinéraires plus intimes. Cette vocation de découverte doit être prise en considération lors des aménagements.

LES ZONES D'ACTIVITÉS

Le porter à connaissance de l'Etat retient le nombre de 79 zones d'activités sur le territoire. Il se fonde pour cela sur les zones identifiées dans les documents d'urbanisme. Or, en fonction des phases et des extensions, une même zone peut recouvrir en réalité plusieurs secteurs. Inversement, des zones de noms distincts peuvent être considérées comme une seule entité en termes d'aménagement. Nous retiendrons ici ce nombre de 79 zones d'activités. Celles-ci se répartissent

sur 38 communes et représentent une surface cumulée de 900ha. Le tableau figurant dans l'Atlas des ZAE du Parc, annexé dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), détaille l'ensemble des secteurs constituant ces zones d'activités. Sous une même dénomination générique, ces zones diffèrent tant par la taille que par la vocation. Leur emprise s'étend de 0,2ha à 98,7ha, la plus vaste étant le Parc d'activités Millau Viaduc 2. Leur destination dépend de la politique

économique du Département, des intercommunalités, voire des communes. Les zones d'intérêt régional ont vocation à accueillir en Aveyron des activités exogènes de type industriel, tandis que les autres sont plutôt destinées à l'implantation ou au déploiement de nouvelles entreprises locales, de type artisanal. En périphérie des villes, leur vocation est plutôt commerciale.



Les zones d'activités du Parc naturel régional des Grands Causses peuvent se regrouper en quatre secteurs.

D'abord, les **trois zones liées à la création de l'autoroute A75** : celles de Millau Viaduc, Sévérac-le-Château et La Cavalerie. C'est afin d'éviter la multiplication des zones d'activités aux abords des échangeurs que la charte d'itinéraire A75 a fixé à trois le nombre de ces zones, dites d'intérêt supra-départemental. Celles de Sévérac et La Cavalerie peinent à remplir les emprises foncières, tandis que la Communauté de communes Millau Grands Causses aménage une extension de 78,9ha. Voici le détail des surfaces loties ou à lotir :

- Sévérac-le-Château, zone d'activités Les Marteliez : 27,4ha
- Millau Viaduc 1 et 2 : 170,1ha
- La Cavalerie, zone d'activités Millau-Larzac : 51,4ha.

Ensuite les **zones en périphérie immédiate de pôles urbains**.

Situées souvent à la jonction de plusieurs agglomérations, elles s'additionnent pour former de grands ensembles. Trois secteurs se dégagent :

- Sévérac-le-Château/Lapanouse : 124,6ha
- Millau/Creissels : 108,7ha
- Saint-Affrique/Vabres-l'Abbaye : 76ha.

Puis les **zones créées le long des principaux axes routiers ou échangeurs**, sans lien véritable avec des agglomérations :

- Echangeur A75 n°41 (D37/Campagnac) : 2,7ha
- Echangeur A75 n°47 (D999/La Cavalerie) : 24ha
- N88 (Sévérac/Rodez), le Plâ d'Aveyron (Recoules) : 3,6ha
- D999 (Millau/Albi), Laumière-Tendigues (Saint-Rome-de-Cernon) : 24,5ha

- D999, Moulin Neuf (Montlaur) : 4,3ha
- D999, Saint-Pierre (Rebourguil) : 15,8ha
- D911 (Millau/Pont-de-Salars), La Glène : 10ha.

Un cas particulier : **la zone d'activités liée à l'AOC Roquefort** qui implique la fabrication du fromage sur place. Elle se situe au niveau du village. Cette activité engendre des infrastructures de stockage et de distribution à proximité, à Lauras. Cette industrie fromagère représente au total 84,4ha sur les communes de Roquefort et Saint-Affrique.

Enfin, les zones d'activités **reliées à des bourgs ou isolées sur des axes secondaires**, parfois en relation avec une ressource locale telle que les carrières, et dont certaines se résument à une parcelle accueillant une seule activité.

La topographie du territoire ne facilite pas l'aménagement des zones d'activités, qui ont besoin de plateformes adaptées à l'accueil de bâtiments d'exploitation de grande taille. Hormis sur les plateaux, c'est dans les plaines alluviales, également utilisées par les axes de communication, que se trouvent les zones les plus planes. Or, certaines sont inondables. Les crues de l'automne 2014 ont mis en évidence la vulnérabilité de ces secteurs. Onze zones d'activités sont, à des degrés variables (surface inondable, hauteur de

crue), concernées par ce risque. Les plus exposées sont les zones d'activités des Ondes à Millau, Les Cazes et Rondy à Saint-Affrique, Vergonhac à Saint-Georges-de-Luzençon, ainsi que, partiellement, Les Rivières-Raujollès à Creissels.

Une concurrence pour l'agriculture.

En outre, les plaines alluviales constituent aussi d'excellentes terres agricoles, ressource rare étant donnée la géomorphologie du territoire. Leur occupation par des activités autres

oblige en partie l'agriculture à conquérir de nouvelles surfaces sur des terrains parfois pentus et souvent boisés. Ailleurs, l'implantation de zones d'activités entraîne un morcellement de l'espace agricole. Enfin, certains secteurs, quoique classés dans les documents d'urbanisme, ne sont pas lotis. Ils sont utilisés par l'agriculture et constituent des parcelles déclarées à la PAC, voire labellisées en agriculture biologique. De par cet usage, ces parcelles ont aussi une valeur économique.

La Trame Verte et Bleue (TVB). Face à l'érosion des milieux naturels et à la perte de biodiversité induite, les acteurs politiques ont légiféré afin de disposer d'un cadre réglementaire commun, lequel a été initié lors du Grenelle de l'Environnement. Les lois dites Grenelle 1 et 2 visent notamment à diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces, ainsi qu'à prendre en compte leur déplacement et intégrer la trame verte et bleue via les documents d'urbanisme tels que SCoT et PLU.

L'identification de cette trame écologique sur le Parc naturel régional des Grands Causses a mis en évidence de nombreux secteurs incluant en partie les zones d'activités existantes comme programmées. L'encart « Enjeux biodiversité » de l'Atlas des ZAE du Parc (annexé dans le DOO) indique, pour chaque zone d'activités, si elles empiètent sur la trame écologique. Pour la majorité d'entre elles, ce n'est pas le cas. Mais certaines parcelles non loties cumulent des réservoirs et des corridors...

La ressource en eau. Une partie du territoire se situe sur des plateaux karstiques où la protection de la ressource en eau est une priorité. Or certaines installations industrielles, plus polluantes que d'autres, présentent des risques élevés pour cette ressource.

Comme évoqué ci-dessus, une dizaine de zones d'activités sont implantées le long d'axes routiers (La Glène à Saint-Léons, Saint-Pierre à Rebourguil, Moulin Neuf à Montlaur, Laumière à Saint-Rome-de-Cernon, la D37 à Campagnac, la zone artisanale Millau Sud voisine de La Cavalerie). S'il s'agit d'un atout pour la desserte de la zone d'activités, l'effet vitrine recherché par les acheteurs se solde en réalité par une image négative, car l'aménagement de la zone donne lieu à la juxtaposition de bâtiments hétérogènes. Les espaces non bâtis, quand ils sont aménagés, font l'objet d'un traitement sommaire et n'apportent pas de plus-value à la zone. L'aménagement ne tient pas davantage compte du cadre environnemental, aussi la zone n'est-elle pas intégrée dans le paysage.

En périphérie des trois villes du Parc, la problématique est la même. Cinq secteurs, recouvrant plusieurs zones, sont concernés : Le Pouget à Vabres-l'Abbaye, Le Bourget et Le Vern à Vabres-l'Abbaye et Saint-Affrique, Lauras village à Roquefort, Les Rivières et Raujollès à Creissels, Les Marteliez à Sévérac-le-Château. Leur traversée, parfois longue d'1km, se confond avec les entrées des villes : au point qu'il est difficile d'identifier avec précision les limites de la zone d'activité et celles de la frange urbaine. Le traitement médiocre des bâtiments et de leurs à-côtés n'est pas valorisant pour la ville et son paysage environnant.



Aménagement et traitement paysager.

Certaines zones d'activités sont implantées sur des secteurs accidentés. Se pose alors la problématique de la gestion de la pente. La nécessité d'aménager de grandes plateformes implique des mouvements de sol, avec des déblais et remblais qui conduisent à la création de talus pentus. Ils sont rarement pris en considération dans les projets alors même que leur surface est importante. Sans traitement particulier, ils renvoient de la zone une image négative.

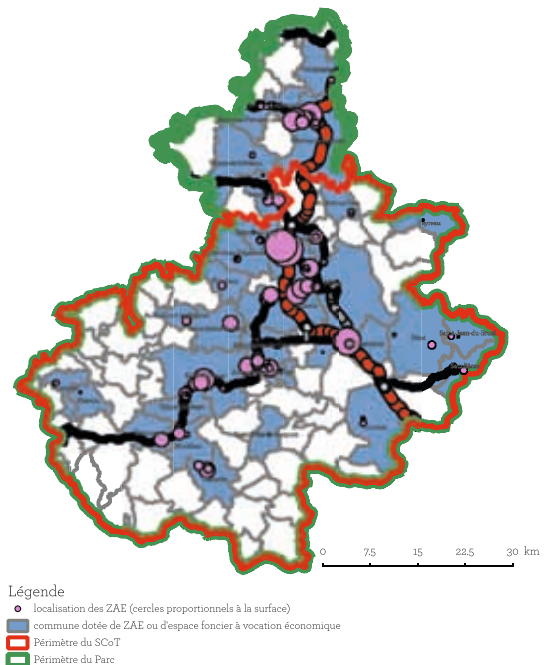
La viabilisation de la zone d'activités prévoit la voirie et les réseaux. Cet aménagement de base, s'il permet de desservir les lots, reste néanmoins très sommaire (dans les cas les plus élaborés, il s'accompagne de bordures trottoirs et de lampadaires). Minimiser les aménagements permet la mise en vente des lots aux prix les plus bas. Dans les programmes d'aménagement, peu de maîtres d'ouvrage intègrent des

paramètres qualitatifs.

Les maîtres d'œuvre répondent succinctement. Les lots sont divisés par des géomètres qui ne tiennent pas compte des caractéristiques du terrain, ni des structures et éléments paysagers pourtant susceptibles de garantir un minimum d'insertion. Les règlements de zones, ou bien ne sont pas toujours respectés, ou bien sont peu exigeants pour ne pas dissuader les potentiels acquéreurs.

Les zones départementales de Sévérac-le-Château et de La Cavalerie ont fait l'objet de concours internationaux. Ces démarches qualitatives, louables, n'ont toutefois pas été suivies dans le temps. Le parti-pris de Millau Viaduc 2 permet la conservation des bandes boisées. La densification des zones d'activités, lorsqu'elle est possible, peut être un levier pour restreindre les espaces non gérés et préserver simultanément les espaces agricoles ou naturels.

Zones d'Activités Economiques ou espaces fonciers à vocation économique



ENJEUX

• Limiter l'emprise des zones d'activités sur les parcelles agricoles.
 • Protéger la trame verte et bleue.
 • Améliorer l'insertion des zones d'activités dans le paysage.
 • Prévenir le risque d'inondation.





L'ÉOLIEN ET LE PHOTOVOLTAÏQUE, LES NOUVEAUX PAYSAGES DE L'ÉNERGIE

De la crête du Merdelou, au sud, à Viarouge, au nord, l'éolien industriel se développe sur le territoire. Essentiellement sur les monts, forts gisements de vents. Le rendement des génératrices s'améliore et le SRCAE incite à investir sur d'autres entités paysagères, dont les dimensions et l'habitat posent davantage de contraintes. Face à l'essaimage des projets et aux pressions des développeurs sur les villages, il importe de définir une vision et une cohérence globales pour le territoire. De réguler les installations de parcs éoliens à l'échelle du bassin de vie. D'ores et déjà, dans cette perspective, le Parc naturel régional des Grands Causses a établi, en concertation, un document-cadre soucieux des ressources naturelles et de l'environnement quotidien des habitants.

Après Eole, Helios : le territoire bénéficie d'un fort ensoleillement. Nombre d'opérateurs, motivés par les tarifs préférentiels de rachat de l'électricité produite par panneaux photovoltaïques, proposent des projets de centrales solaires sur de grandes surfaces de terrain. Or, le paysage des causses a été fortement convoité, du fait des faibles rendements agronomiques des pelouses sèches. Pelouses dont, précédemment, nous avons évoqué toute la valeur écologique. Pour préserver d'emblée le territoire d'une floraison anarchique de centrales solaires photovoltaïques, le Parc a, là aussi, élaboré un document de cadrage : de tels équipements ne pourront se développer que sur les emprises de type friches industrielles, décharges, délaissés d'autoroute et de route, anciennes carrières.

ENJEUX

Concilier le développement des énergies renouvelables et l'approche paysagère : bonne intégration des projets, respect des ressources naturelles, de la biodiversité et de l'environnement quotidien.

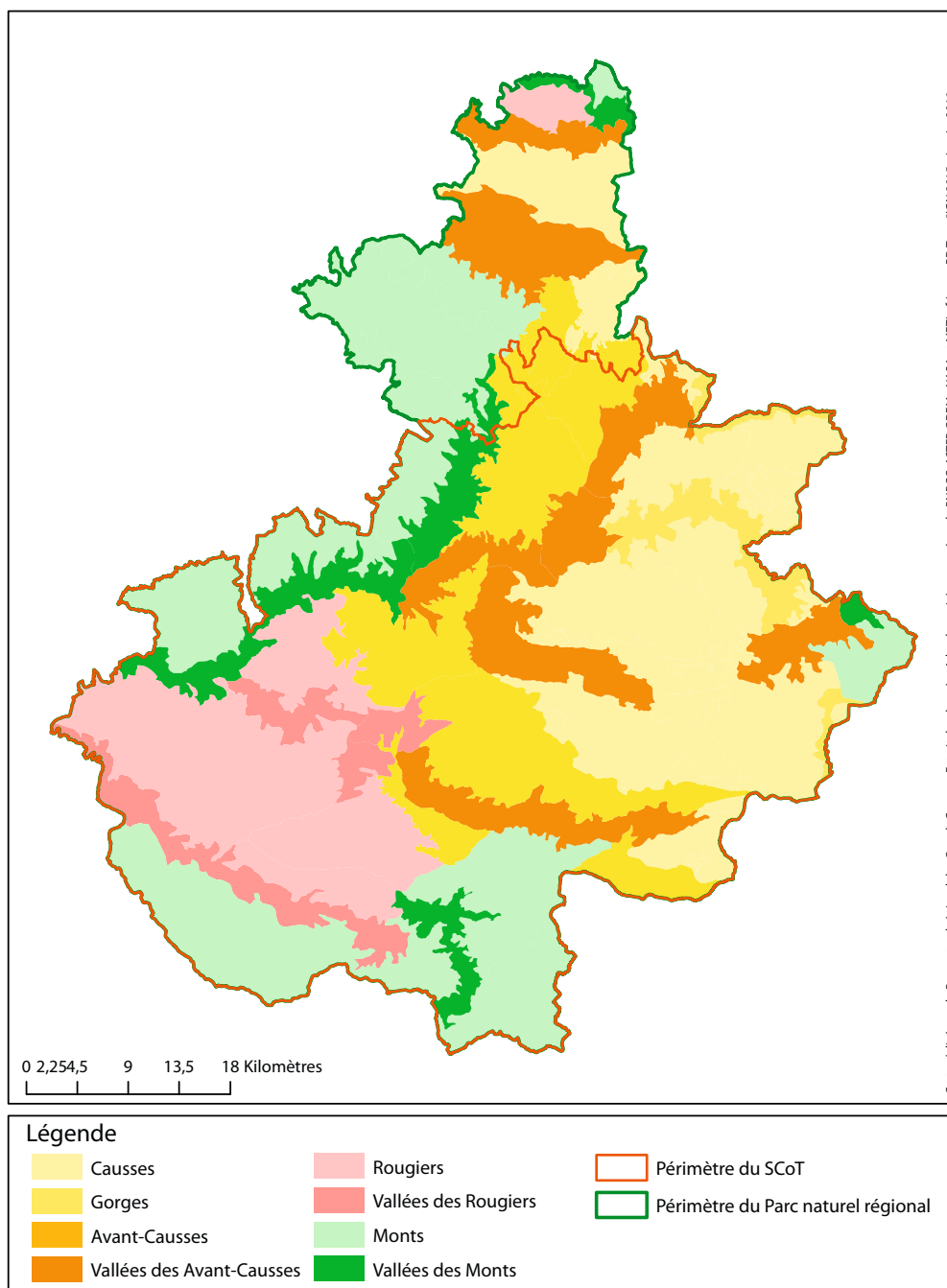


❖ 3.3.5 SYNTHÈSE, L'ATLAS PAYSAGER

Les quatre entités paysagères définies par la géologie (causses, avant-causses, rougiers et monts) ont été soumises à une étude plus approfondie intégrant des critères de géomorphologie, d'occupation du sol, de structures paysagères, d'urbanisation. L'étude a permis de subdiviser le territoire en 59 ensembles cohérents, ou « unités paysagères », d'après la méthode des Atlas de paysage éditée par le Ministère de l'Environnement et du Développement durable.



Chaque unité paysagère fait l'objet d'une fiche descriptive renseignant l'occupation du sol, le type de bâti, la géologie. Elle détaille les éléments du patrimoine naturel, du patrimoine bâti, les infrastructures, les zones sensibles au plan visuel, les crêtes majeures ou points hauts. Une cartographie fine, au 1/50000^e, parachève la présentation de l'unité.



❖ 3.3.6 OUTILS DE PROTECTION ET DE VALORISATION

Le territoire regorge d'édifices et d'espaces naturels remarquables, justifiant sans conteste des dispositions de protection comme de valorisation. Dernière reconnaissance en date : le classement des Causses au Patrimoine de l'Unesco.



• FOCUS •

112

Le nombre de monuments classés ou inscrits sur le territoire, faisant l'objet d'un périmètre de protection, parfois contraignant, dans un rayon de 500m.

3

Trois sites du territoire bénéficient d'un classement pour leur caractère exceptionnel : le Chaos de Montpellier-le-Vieux, l'Ensemble des Gorges du Tarn et de la Jonte, la Balme des Pastres ou Aven des Perles.

22

Le nombre de sites inscrits sur le territoire, qu'ils soient bâtis (fort de Saint-Jean d'Alcas, bourg de Sainte-Eulalie de Cernon, etc.) ou naturels (Cascades de Creissels, etc.).

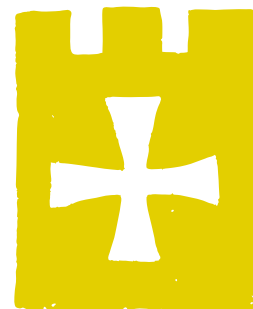
MONUMENTS INSCRITS OU CLASSÉS

Châteaux de Coupiac, Saint-Izaire ou Mostuéjols ; beffroi de Millau ; prieuré de Comberoumal ; collégiale de Saint-Sernin-sur-Rance ; Village de Combret-sur-Rance ; vieux pont de Fondamente... et tant d'autres encore (liste complète consultable en annexe).
Le territoire possède 67 monuments inscrits et 45 monuments classés, répartis

sur 50 communes.

Les monuments inscrits ou classés déterminent des périmètres de protection de 500m de rayon, même s'il n'y a pas forcément de co-visibilité.

La mise en place de périmètres de protection modifiés permettrait de considérer la réalité topographique et organique des paysages environnant le monument.



SITES CLASSÉS ET SITES INSCRITS

La loi protège les monuments naturels et les sites dont le caractère « artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque » nécessite, au nom de l'intérêt général, la préservation.

Sites classés

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection forte de niveau national, disposition qui n'exclut ni leur gestion ni leur valorisation. Le territoire englobe trois sites classés.

•• Chaos de Montpellier-le-Vieux : un spectaculaire ensemble de rochers ruiniformes sculptés par l'érosion. Des parcours de visite conduisent aux rochers dont les formes sont les plus

singulières. Un panorama imprenable à 360° s'offre sur la vallée de la Dourbie au sud et les causses à l'est comme à l'ouest. Une route, étroite et pittoresque, descend jusqu'à la rivière en empruntant le sillon d'un ravin naturel.

•• Ensemble des Gorges du Tarn et de la Jonte : un univers majestueux composé de deux mondes, celui des causses (Méjean, Sauveterre et Noir) et celui des vallées, imbriqués par leur économie et leurs relations, différents par leur climat, leur paysage, leur faune et leur flore. Ces contrastes, ces diversités réunies en un seul et vaste ensemble en font toute la richesse.

•• Balme des Pastres ou Aven des Perles : une cavité découverte le 6 février 1977 sur la commune de Mélagues. Aux concrétions

classiques (stalactites, draperies, stalagmites) très bien représentées, s'ajoute une concentration exceptionnelle de perles des cavernes. De là son nom. Ces concrétions évoluent, lors de leur formation, vers la forme sphérique et restent libres au sol. Leur prélèvement est aisé, aussi les avens abritant de nombreuses perles se font-ils rares. Le caractère d'exception de l'Aven des Perles n'en est que plus manifeste.

Pour le causse du Larzac, la protection au titre des sites classés figure parmi les objectifs du plan paysage.



Sites inscrits

Après inscription, un site, reconnu par là-même pour sa qualité, bénéficie d'une garantie minimale de protection, l'architecte des Bâtiments de France étant consulté sur les travaux qui y sont entrepris.

Le territoire comprend plusieurs ensembles urbains et sites naturels inscrits :

- Village de Brousse-le-Château
 - Château et tour-église de Brusque
 - Village de Compeyre
 - Village de Peyre
 - Château de Montaigut
 - Commanderie de La Couvertoirade
 - Hameau de Saint-Véran
 - Quartier du Vieux Moulin à Millau
 - Village de Mostuéjols et hameau de Liaucous
 - Village de Cantobre
 - Tour et vieux village de Peyreleau
 - Hameau de Peyrelade
- Village de Saint-Izaire
 - Fort de Saint-Jean d'Alcas
 - Bourg de Sainte-Eulalie-de-Cernon
 - Village de Saint-Sernin-sur-Rance
 - Village de Combret-sur-Rance
 - Plateau du Guilhaumard
 - Cascades de Creissels
 - Chaos de Montpellier-le-Vieux
 - Gorges du Tarn en amont de Mostuéjols
 - Source du Durzon
 - Vallée de la Jonte de Veyreau à Peyreleau.



La carte des sites inscrits et classés est consultable en annexe.

ENJEUX

Permettre la coexistence des objectifs de protection patrimoniale avec les nécessités de réhabilitation du bâti environnant, notamment dans le domaine énergétique.





PATRIMOINE DE L'UNESCO

La Convention du patrimoine mondial de l'Unesco (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) a pour finalité la protection collective des biens culturels et naturels de valeur universelle exceptionnelle.

Ces biens sont inscrits au patrimoine mondial de l'humanité.

Les Causses et Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen, ont été inscrits le 28 juin 2011 par le Comité du patrimoine mondial. Ce site, d'une superficie de 3000km², s'étend sur quatre départements : Aveyron, Gard, Hérault et Lozère. Du sud-Aveyron, la « zone cœur » du périmètre inscrit englobe le causse Noir et le Larzac, soit 24 communes. Millau est l'une des cinq « villes-portes » de ce territoire classé.

Ce paysage vivant témoigne combien, depuis trois millénaires, le pastoralisme a su et sait encore s'adapter à l'environnement naturel, politique, économique et social des Causses et Cévennes.

La valeur universelle du bien :

La tradition agropastorale a généré un paysage culturel dont la structure résulte d'un ensemble d'attributs caractéristiques qui révèlent une maîtrise des milieux physiques et naturels du territoire, ainsi que des pratiques agronomiques.

Ces paysages témoignent d'un développement durable de ce territoire.

Les Causses et les Cévennes présentent presque tous les types d'organisation pastorale présents

sur le pourtour méditerranéen (agropastoralisme, sylvo-pastoralisme, transhumant et sédentaire) et se caractérisent par un dynamisme et un renouveau remarquables de l'activité agropastorale, surtout si on le compare à d'autres territoires du pourtour méditerranéen, encore en crise.

Ce territoire est représentatif de la diversité des paysages culturels façonnés par les activités d'élevage. Sur un plan historique, il conserve de très nombreux témoignages, sur plusieurs siècles, de l'évolution de ces sociétés pastorales. Un important patrimoine architectural et immatériel constitue les traces d'un pastoralisme traditionnel.

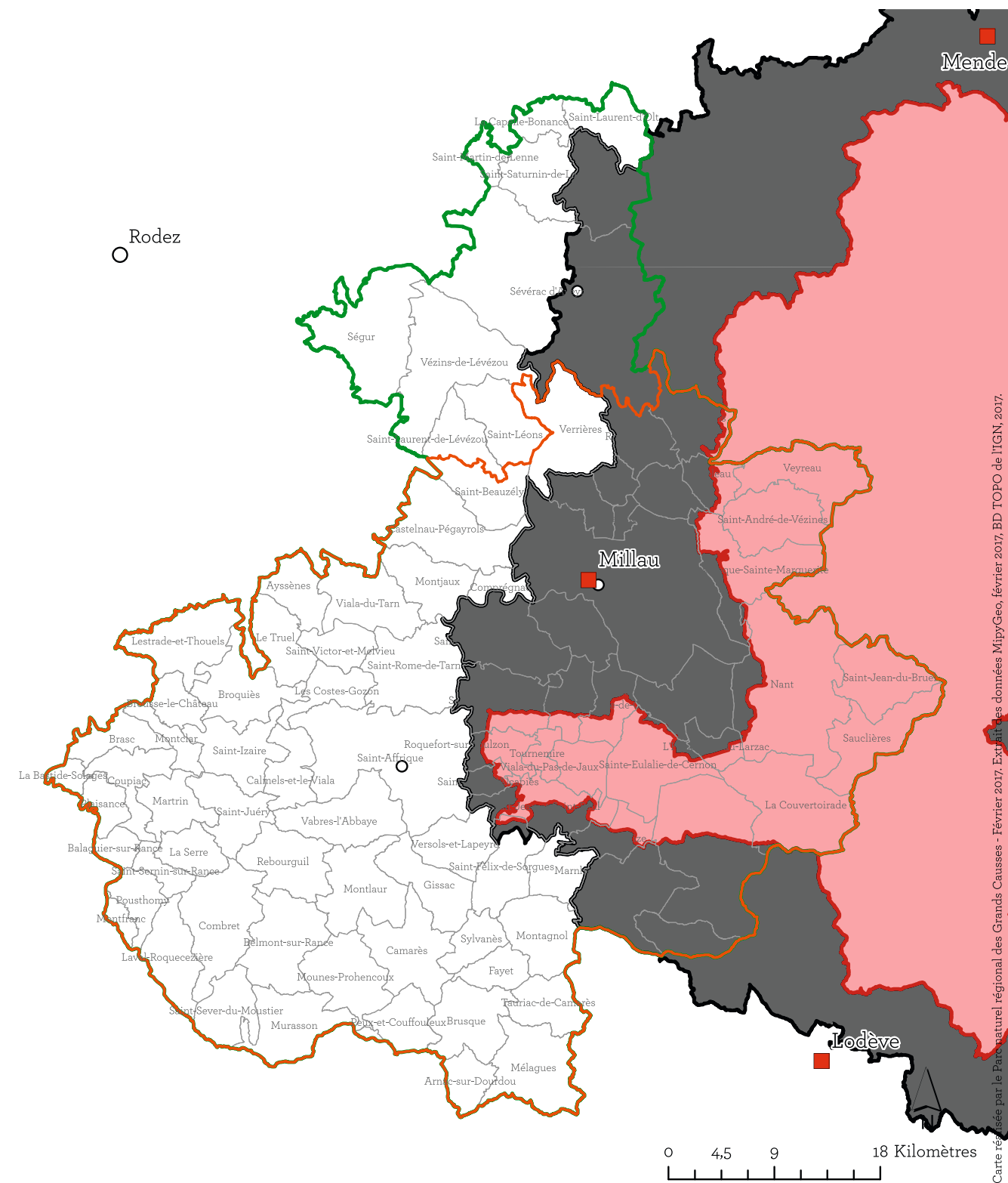
La préservation et la gestion des attributs du patrimoine naturel, minéral, végétal ou agronomique sont directement liées à l'activité agropastorale.

L'adaptation permanente de cette activité aux conditions sociales et économiques ne remet pas en cause les attributs de ce paysage culturel, bien au contraire.

L'évolution de l'activité agropastorale a su préserver ou adapter ce patrimoine et le maintenir vivant.

Ces paysages présentent encore aujourd'hui, par la reprise de son dynamisme et les garanties apportées pour un développement durable, une réponse exceptionnelle et commune au sud-ouest de l'Europe face aux évolutions contemporaines.

C'est donc bien la pérennité de l'agropastoralisme dans les Causses et les Cévennes qui garantit non seulement l'authenticité mais également l'intégrité de ce paysage culturel. Classé au titre de « paysage culturel évolutif vivant », l'agropastoralisme de ce territoire doit continuer à s'adapter pour perdurer.



Légende

- Périmètre du SCoT
- Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses
- Zone Coeur du Bien UNESCO Causses et Cévennes
- Zone tampon du Bien Causses et Cévennes
- Villes porte

Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses - Février 2017. Exploitation des données MipGeo, février 2017, BD TOPO de l'IGN, 2017.

L'ESPACE AGRICOLE ET FORESTIER

❖ 3.4.1 IDENTIFICATION DE L'ESPACE AGRICOLE

L'agriculture, plus spécifiquement l'agropastoralisme, est au fondement de l'identité paysagère du sud-Aveyron : une réalité que matérialise l'occupation des sols. L'espace agricole représente 51% du bassin sud-aveyronnais. Une part de ce foncier - les parcours sylvo-pastoraux - est sous couvert boisé. Qu'est-ce que cette surface agricole utile, quelles sont ses spécificités agro-écologiques et les pressions qui s'exercent sur elle ? Analyse.



• FOCUS •

19

La surface agricole utile moyenne n'a baissé que dans 19 communes : le nombre d'exploitations diminue, la SAU non.

6%

L'augmentation du pourcentage d'exploitations spécialisées en ovine. La part des surfaces en productions ovines/caprines a gagné 4%.

9

L'indice d'assolement des communes du Parc (sauf deux) est supérieur à 9 : témoignage de la diversité des assolements et de la forte proportion de prairies.

♦♦ 3.4.1.1 LA SURFACE AGRICOLE UTILE

La surface agricole utile (SAU) se définit par les surfaces exploitées destinées à l'agriculture. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri,...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

L'analyse de la SAU a pour objectif de déterminer la trame agricole du SCoT et la caractériser au vu de l'occupation des sols, des surfaces agricoles et surtout de leurs fonctionnalités (économique, paysagère, environnementale, etc.).

La SAU livre des informations qui, appréhendées à différentes échelles, sont complémentaires.

Plusieurs sources de données sont utilisées, dont le recensement agricole, le registre parcellaire graphique et les référentiels d'occupation des sols à grande échelle (PNRGC et IGN).

Les communes du territoire ne présentent pas toutes la même proportion de SAU : elle s'avère plus importante sur le Lévézou, autour de Saint-Affrique et sur le Larzac.

A l'inverse, dans les rougiers, mais aussi à Vabres-l'Abbaye, Marnhagues-et-Latour, Veyreau, Mostuéjoul et Saint-Jean-du-Bruel, la SAU occupe moins d'un quart de l'espace communal. Ces localités sont précisément celles où la forêt domine : 72% de la surface communale contre 46% en moyenne sur le Parc (source IFN).

La topographie, entre autres facteurs naturels, influe sur la part des surfaces exploitées par l'agriculture.

Sur la période 2000-2012, le recensement agricole révèle une certaine stabilité de la SAU.



Légende :

- Emprise des parcelles RPG
- Emprise de la forêt
- Forêt dans parcelles RPG

INFO MÉTHODO

Une étude agricole menée en partenariat avec l'US-Observatoire du Développement Rural de l'INRA (consultable : <http://fr.calameo.com/read/000034110ca6706c60197>) a permis l'identification de l'espace agricole. La source qui a été privilégiée pour mesurer la Surface Agricole Utile est le Registre Parcellaire Graphique (2012). Le RPG est donc un jeu de données géographiques recensant les surfaces agricoles des exploitations qui possèdent au moins une parcelle faisant l'objet d'une aide du 1er pilier de la PAC ou encore une parcelle engagée sous une des mesures surfaciques du 2nd pilier de la PAC (mesures agro-environnementales). Cette source présente un inconvénient : elle ne couvre pas la totalité de l'espace agricole. Par exemple, les surfaces agricoles appartenant à des exploitations, professionnelles ou non, qui ne sont sujettes à aucune aide PAC seront absentes du RPG. Ceci exclut du RPG les exploitations spécialisées dans des

cultures non-aidées, notamment les vignes ou les cultures fruitières. Pour pallier ce problème, la donnée brute du RPG a été enrichie avec d'autres informations géographiques relatives à la couverture des sols, notamment hors espace agricole, telles que les routes, les surfaces en eau, etc. (disponibles grâce à la BD Topo® de l'IGN) ou encore des éléments de végétation, éléments forestiers (BD Forêt® de l'IGN14). Ces couches d'informations géographiques sont disponibles grâce au référentiel à grande échelle (RGE®) de l'IGN. Le RGE est constitué de cinq composantes dont le référentiel ortho-photographique (BD Ortho®) et le référentiel topographique (BD Topo®). Le mode de construction du RPG, digitalisation sur ortho-photographies de la BD Ortho®, lui confère une compatibilité avec l'ensemble des données du RGE® (notamment une précision spatiale équivalente). Ces informations permettent d'établir

une couverture du sol hors RPG et hors surfaces agricoles non présentes dans le RPG.

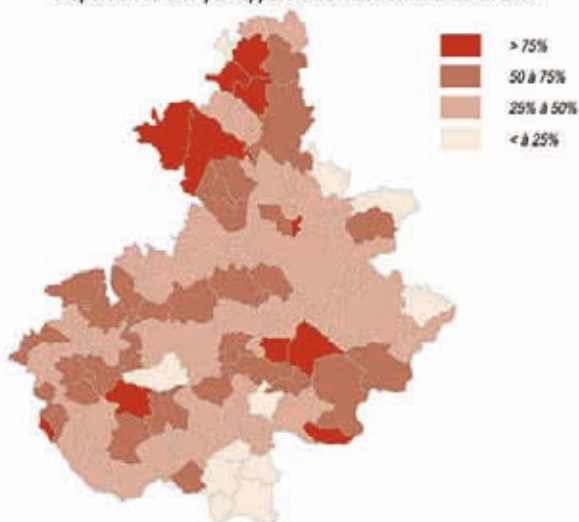
Pour assurer une couverture exhaustive du sol, il est nécessaire également de renseigner les surfaces agricoles absentes du RPG et non couvertes par le RGE. La solution mise en œuvre a été l'utilisation du référentiel d'occupation des sols réalisé par le Parc naturel régional des Grands Causses élaborée à l'échelle du 1 : 25 000e sur la base d'images satellites infrarouges d'une résolution de 5 mètres. La nomenclature d'occupation du sol est compatible avec la typologie européenne Corine Land Cover. Elle décrit la couverture des terres selon 5 niveaux jusqu'à 70 classes descriptives. * La SAU RPG utilisée dans le SCoT correspond à cette méthode du RPG enrichi, qui a été comparée avec l'ensemble des sources disponibles. Cet indicateur apparaît être de loin le plus robuste.

SAU (ha)	1988	2000	2010	2012	2014
RA	125563	126759	124675		
RPG			128092	129244	126551
RGE					113168
OCS PNR			126907		

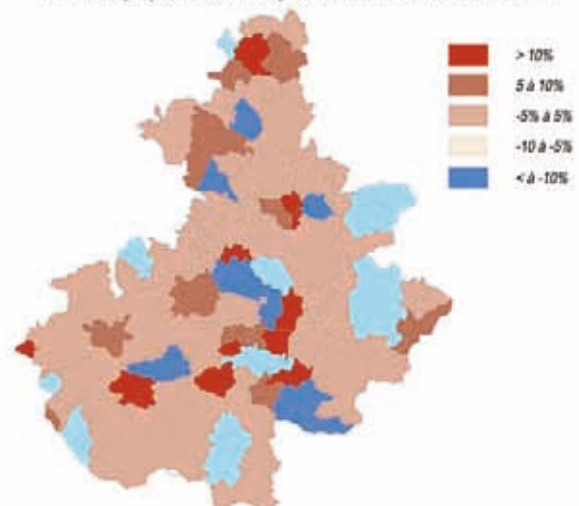
Comparaison des données pour établir la SAU

Une analyse de la SAU moyenne par exploitation met en évidence une hétérogénéité spatiale. Les exploitations des Causses, zone d'élevage ovin extensif dont les prairies et parcours sont moins productifs qu'en plaine (nécessitant donc davantage d'espace par brebis), sont plus vastes.

Proportion de SAU par rapport à la surface communale en 2010

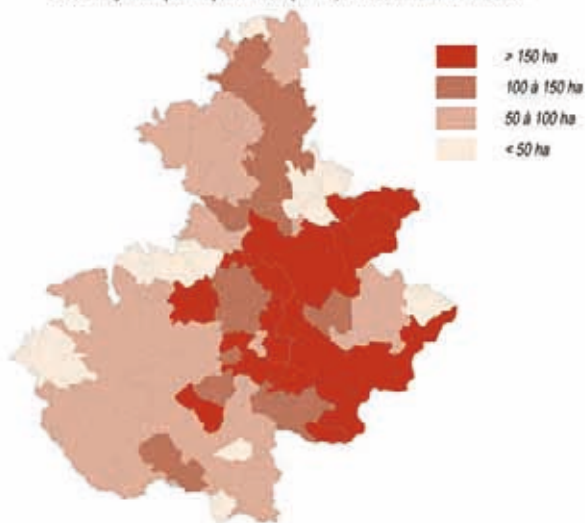


Variation des proportions de SAU par commune entre 2000 et 2010

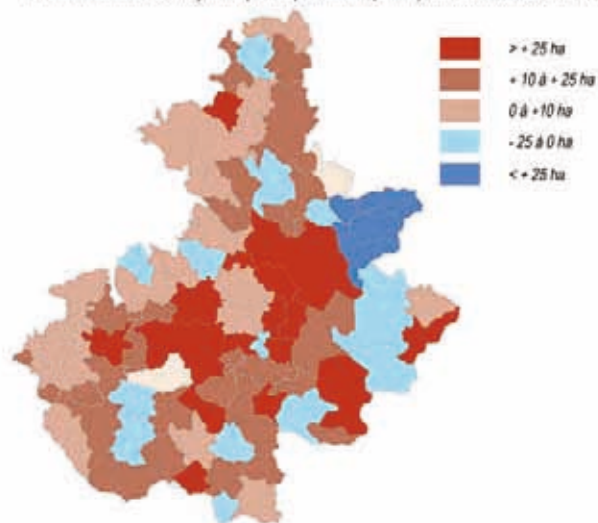


Deuxième information notable : la nette tendance des exploitations à s'agrandir. La SAU moyenne par exploitation n'a baissé que dans 19 communes dont, pour 15 d'entre elles, dans une proportion inférieure à 25ha. Un constat non négligeable : le nombre d'exploitations diminue, pas la SAU.

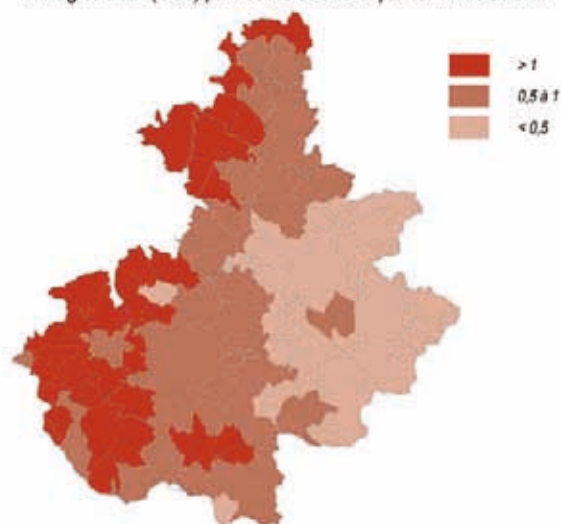
SAU moyenne par exploitation (en ha) des communes en 2010



Variation de la SAU moyenne par exploitation (en ha) des communes en 2010



Unité gros bétail (UGB) par hectare de SAU et par commune en 2010

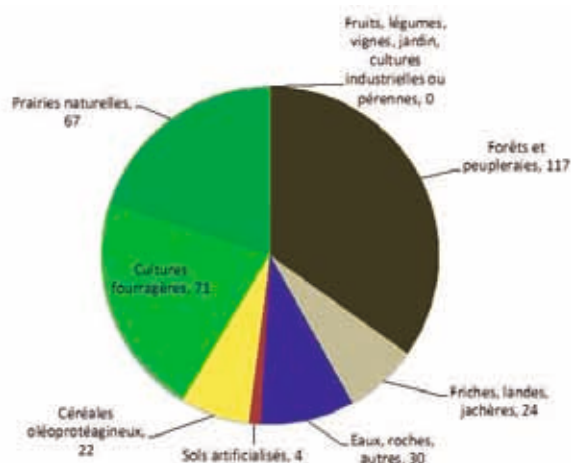


Cependant, pour un même type de production, il existe une grande amplitude dans la taille des exploitations. Exemple probant : La Couvertoirade, avec onze exploitations ovines s'étendant de 41 à 875ha.

En l'occurrence, le nombre moyen d'unités gros bétail (UGB) par hectare de SAU renseigne sur l'intensité des modes d'élevage du territoire. Les exploitations les plus extensives se trouvent sur les causses.

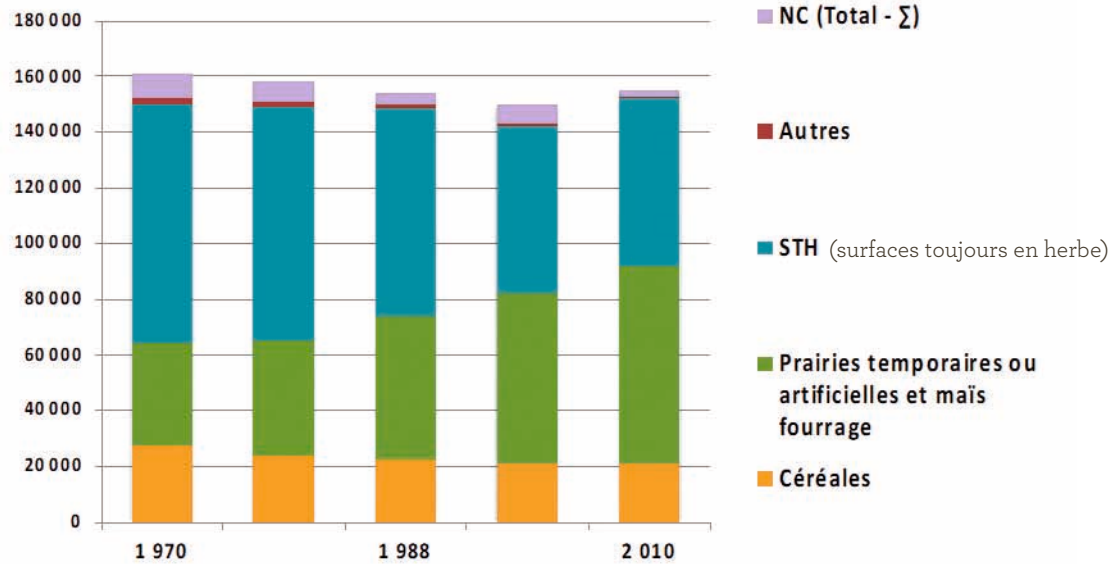
Le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses s'étend sur 335 000ha, dont 33% de forêts et 50% de surfaces agricoles. Parmi ces dernières, les surfaces fourragères prédominent : prairies temporaires, permanentes, landes et parcours.

OCCUPATION DU TERRITOIRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES EN 2010



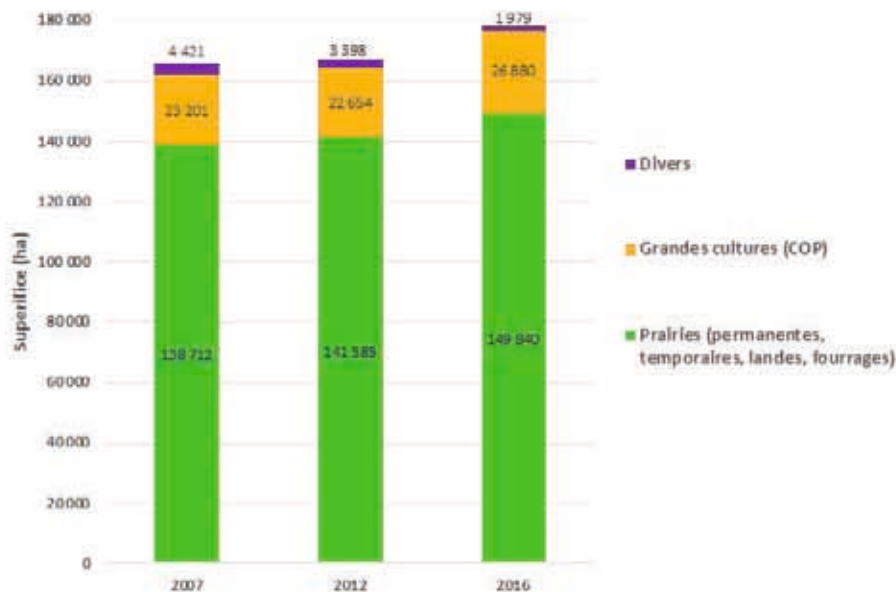
La superficie agricole du territoire avoisine les 160 000ha. Les superficies fourragères sont amplement majoritaires : 85% en 2010, contre 14% pour les céréales. La place des surfaces fourragères demeure historiquement importante et stable au fur et à mesure des recensements agricoles. Cependant, une évolution de sa composition intervient, avec une inversion de l'équilibre entre les surfaces toujours en herbe (STH) et les prairies temporaires et fourrages.

ÉVOLUTION DES SUPERFICIES AGRICOLES DU TERRITOIRE ENTRE 1970 ET 2010 (RGA, AGRESTE)



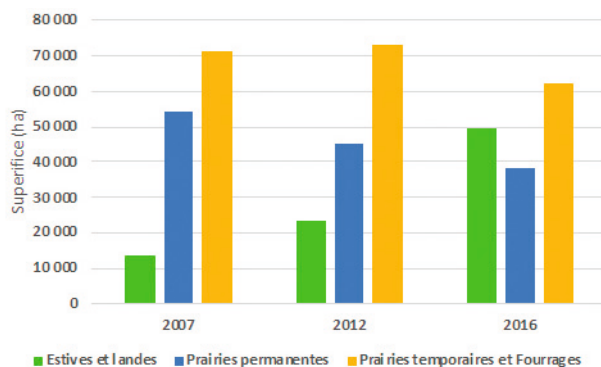
L'analyse des déclarations PAC des agriculteurs révèle, dans la dernière décennie, une légère augmentation des surfaces en céréales : +4000ha. L'orge est la principale céréale cultivée en 2016 : elle représente 40% des cultures céréalières.

ÉVOLUTION DES SURFACES AGRICOLES DÉCLARÉES À LA PAC PAR LES AGRICULTEURS DE 2007 À 2016



Concernant les surfaces fourragères, la catégorie Estives et landes augmente fortement entre 2012 et 2016, avec pour conséquence principale une baisse des surfaces en prairies permanentes.

DÉTAIL DES SURFACES FOURRAGÈRES DÉCLARÉES À LA PAC DE 2007 À 2016



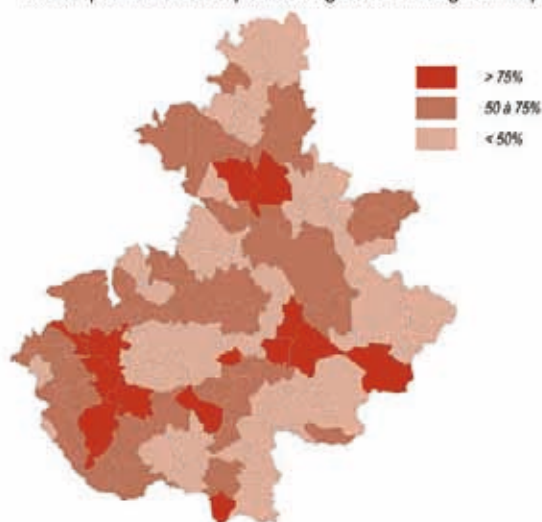
♦♦ 3.4.1.2 LA SPÉCIALISATION OVIN-LAIT CONTINUE

Une analyse des dix dernières années montre que la tendance des exploitations à la spécialisation en ovins se poursuit : la part d'exploitations a augmenté de 6%, celle des surfaces en productions ovins/caprins, de 4%.

Elevages ovins	2003	2013	Evolution de 2003 à 2013
Taux de spécialisation des exploitations	47%	53%	+6%
Taux de spécialisation de la SAU	66%	70%	+4%

Superficies et nombre d'exploitation par type de production (Atexa) sur le Parc Naturel des Grands Causses en 2003 à 2013. Source MSA.

Taux de spécialisation des exploitations agricoles en élevage ovins/caprins



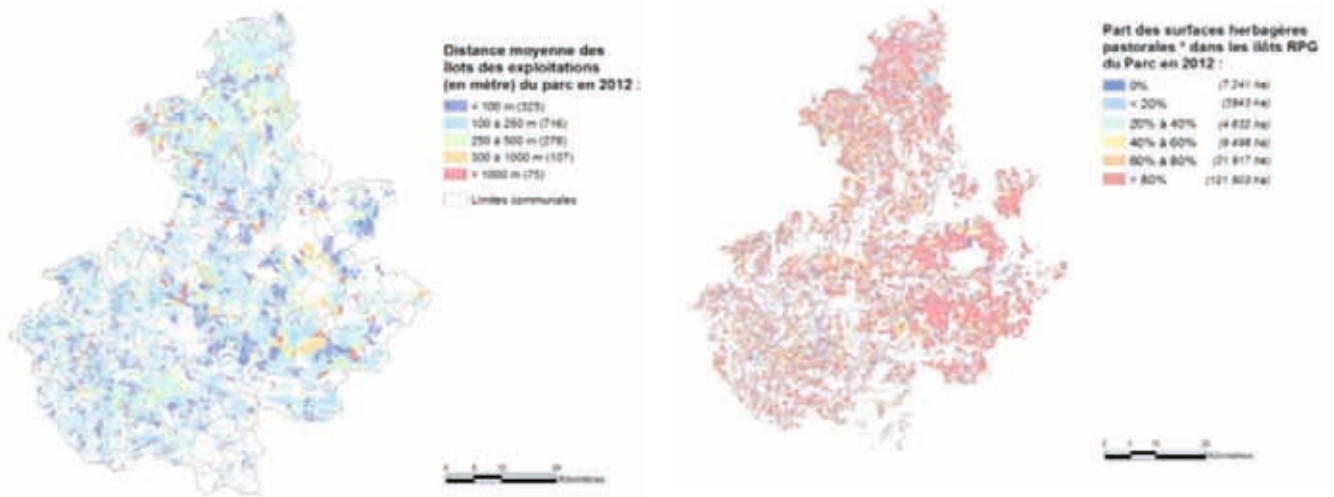
♦♦ 3.4.1.3 LA SPÉCIALISATION HERBAGÈRE DES EXPLOITATIONS

Cette spécialisation peut s'apprécier aussi en fonction de la part des surfaces herbagères pastorales et des surfaces toujours en herbe. Tous types de gestion des terres qui renseignent aussi bien sur les pratiques agricoles que sur les contraintes rencontrées par les exploitations.

Sans surprise, les surfaces herbagères représentent 80% de la SAU du Parc. Plus instructif en revanche : la gestion de ces terres n'est pas uniforme de part et d'autre du territoire. Sur les causses et avant-causses, les surfaces toujours en herbe composent principalement l'assolement, tandis que les monts et rougiers présentent une forte proportion de prairies temporaires.

Les surfaces toujours en herbe revêtent un réel intérêt agro-écologique, dans les domaines de l'eau, de la biodiversité et du sol. Caractéristiques des paysages du territoire, elles sont très présentes sur les causses.



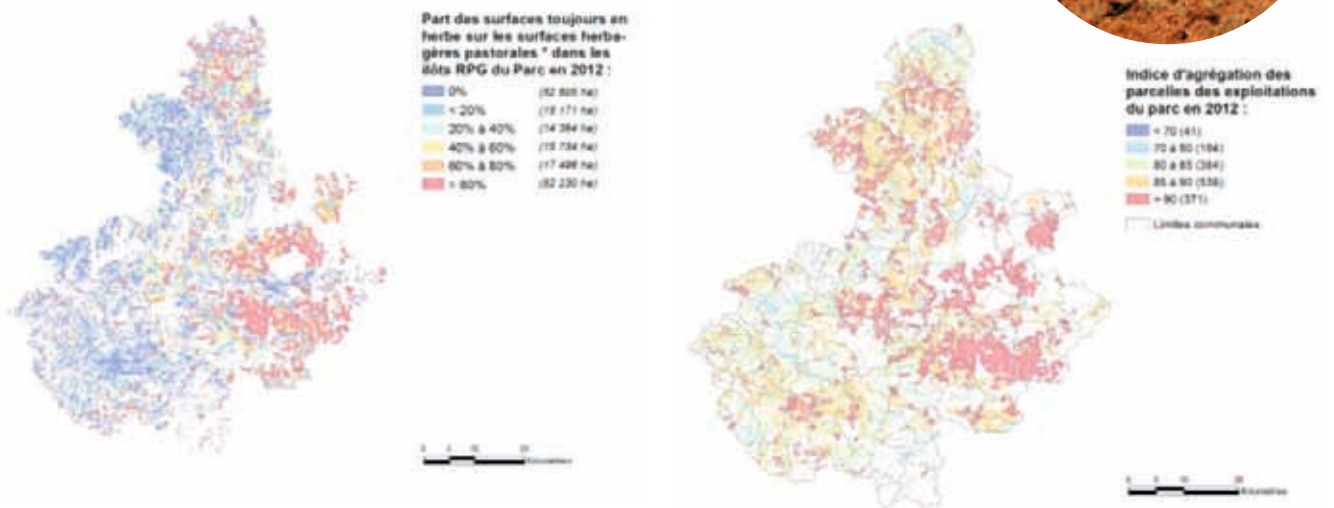


◆◆ 3.4.1.4 LE MORCELLEMENT PARCELLAIRE DES EXPLOITATIONS

Le morcellement du parcellaire est, lui aussi, un paramètre important quant au mode de gestion de l'exploitation. Il conditionne notamment l'organisation du travail. C'est, ici, l'organisation spatiale des parcelles qui est analysée, c'est-à-dire la distance entre les parcelles d'une même exploitation.

Les intervalles moyens entre les îlots des exploitations ne semblent pas répondre à un schéma spatial précis. On observe, sur la globalité du territoire, des exploitations dont les distances moyennes sont inférieures à 250m. Elles représentent en l'occurrence 69% des exploitations.

Par contre, les indices d'agrégation révèlent un parcellaire plus éclaté dans les exploitations des monts et rougiers que dans celles des causses.



◆◆ 3.4.1.5 DES ESPACES AGRICOLES À HAUTE VALEUR NATURELLE

Les zones agricoles à haute valeur naturelle (HVN) apportent un éclairage sur la valeur environnementale des espaces agricoles et la synergie entre pratiques agricoles et environnement. Les travaux de l'association Solagro ont permis l'attribution d'un score HVN pour toutes les communes françaises.

Cette donnée est essentielle dès lors qu'on aborde les questions liées au patrimoine naturel. Le Parc obtient un score moyen supérieur à ceux du département et du national et un score minimum de 12,2. Ce résultat confirme une spécificité appréciable du Parc : il intègre en grande partie des

écosystèmes agricoles et semi-naturels préservés, façonnés par des pratiques agricoles locales au long de l'histoire.

L'entretien de ces écosystèmes est une condition *sine qua non* du bon aménagement du territoire et de la préservation des paysages. C'est, ainsi, dans une dynamique ancienne liant l'agriculture et l'environnement, bénéfique à l'une et à l'autre comme aux paysages, que s'inscrit le territoire.

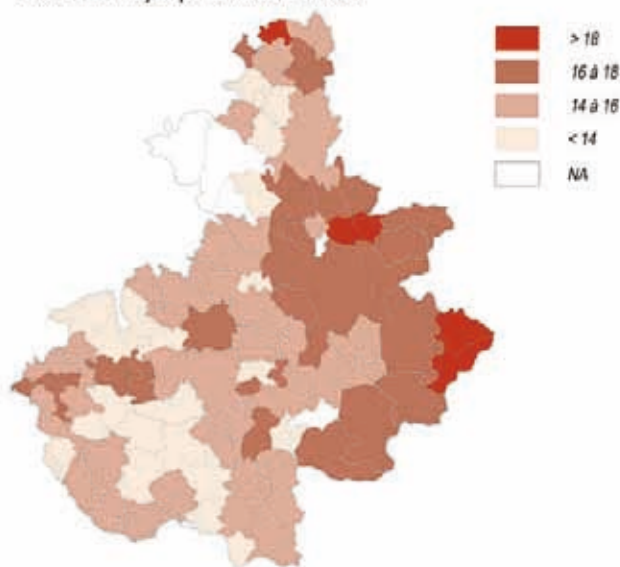
Il y a là un atout pour le territoire (aux plans de l'attractivité, de la production alimentaire de qualité, du tourisme, de l'autonomie des systèmes agricoles, de l'adéquation avec les contraintes environnementales liées à la PAC, etc.), atout à préserver et valoriser.

D'autant plus que la PAC tend à accroître ses exigences environnementales : inclusion d'éléments fixes (haies, bandes enherbées, etc.), rotation, diminution des intrants.

L'agriculture du territoire peut se prévaloir d'allier productivité, préservation de l'environnement et qualité des produits, en accord avec les grandes lignes de la PAC.

Un autre enjeu porte sur le maintien de la reconnaissance de la vocation agricole (conditionnant l'accès aux dispositifs d'aides) pour des surfaces extensives telles que parcours ou sous-bois. Enjeu primordial à trois titres : la viabilité économique des exploitations (en lien, notamment, avec les aides associées à ces surfaces), l'autonomie fourragère, le maintien des paysages.

Score HVN moyen par commune en 2007



♦♦ 3.4.1.6 DIVERSITÉ DES ASSOLEMENTS ET ROTATIONS CULTURALES

Le Centre d'études et de prospective du Ministère de l'Agriculture a publié en août 2012 une étude sur la diversification des assolements en France. Parmi ses conclusions : « *La diversification des assolements pourrait améliorer la résilience économique des exploitations agricoles, leur flexibilité face aux aléas climatiques, et apporter de nombreux bénéfices environnementaux* ».

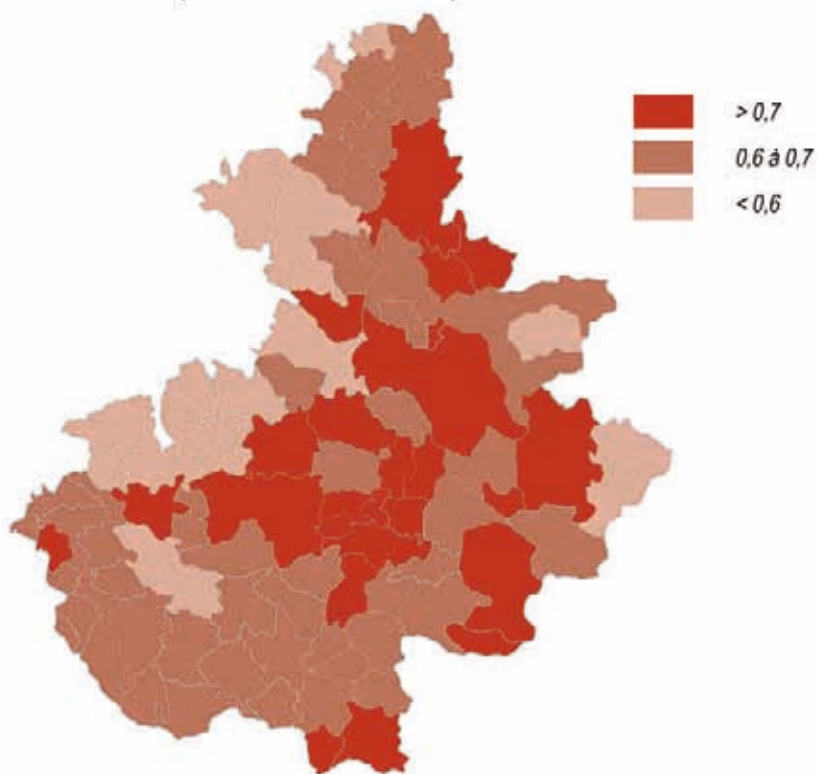
Un indicateur d'assolement a été défini à l'échelle nationale. Il varie de 1 à 10, cette dernière note étant attribuée aux communes dont les assolements sont les plus divers ou à forte proportion de prairies dans leur SAU. Seules deux communes du Parc obtiennent entre 8 et 9 ; toutes les autres sont au-delà de 9.

D'autres indices permettent de caractériser la diversité des cultures : celui de Simpson, par exemple, mesure la (bio)diversité cultivée d'une entité géographique en intégrant la richesse spécifique et l'équitabilité de la répartition

des espèces entre elles. L'indice de Simpson, en l'occurrence, est moindre sur le territoire que sur la région ou la France, en raison de la forte proportion de prairies ou d'estives sur le Parc (et l'Aveyron). Alors que l'indicateur d'assolement place le territoire au-delà des moyennes régionale et nationale.

Ce dernier indicateur qui, par définition, prend en compte les prairies et les écosystèmes déjà variés, apporte une vision nouvelle de l'assolement sur le territoire.

Indices de Simpson des communes du parc en 2012



ENJEUX

Préserver l'échelle des exploitations agricoles (foncier non dispersé) pour permettre le maintien d'un modèle économique.

Garantir une agriculture à haute valeur naturelle, qui façonne les paysages, préserve la biodiversité et livre des productions de qualité ; qui soit une vraie valeur ajoutée des systèmes agro-économiques.



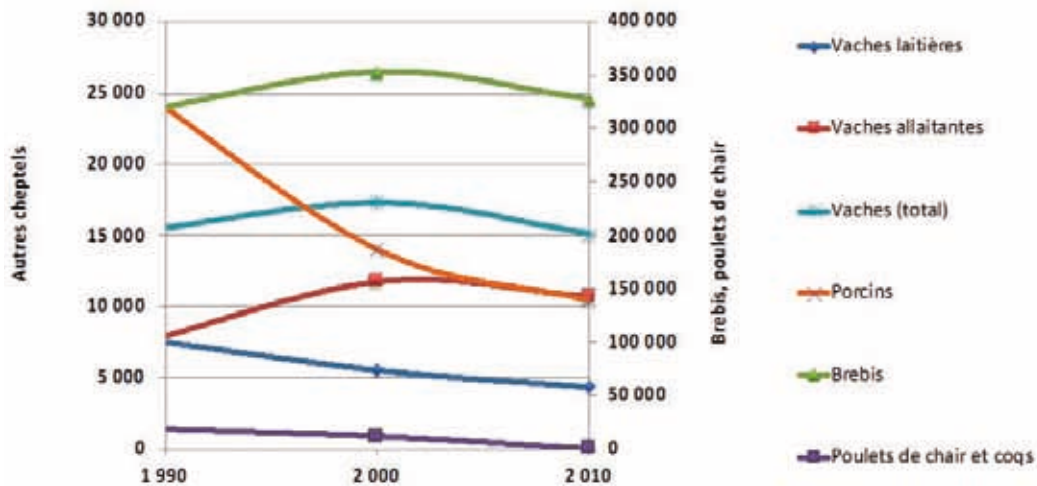
♦♦ 3.4.1.7 LE CHEPTEL

Le cheptel du territoire est dominé par les effectifs ovins : 327 000 brebis en 2010, dont 89% de brebis laitières. De 2000 à 2010, l'effectif de brebis laitières ne connaît guère de variation, tandis que celui des brebis viande accuse une baisse de 30%.

Avec un peu plus de 15 000 têtes, les bovins figurent au deuxième rang des cheptels du territoire. Il s'agit, à 71%, de vaches allaitantes. Sur la même période 2000-2010, les effectifs de bovins diminuent légèrement, ce qui s'explique à la fois par les troupeaux laitiers et viande.

Enfin les effectifs porcins, déjà peu importants, s'effondrent totalement sur la double décennie 1990-2010. Les effectifs de volailles sur le territoire, en 2010, deviennent anecdotiques.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ANIMAUX DU TERRITOIRE
(EFFECTIFS PRÉSENTS/PLACE)



❖ 3.4.2 LA RESSOURCE BOIS

La connaissance et la prévision de la ressource en bois sur le territoire sont plus que jamais nécessaires. La forêt sud-aveyronnaise - dont plusieurs essences d'arbres sont vulnérables au changement climatique - peut fournir des matériaux de construction et alimenter des réseaux de chaleur, dans le cadre d'une filière structurée et d'une gestion paysagère durable.



FOCUS

131 000HA

La surface forestière du territoire du Parc, soit 41,8%. La forêt n'a cessé de progresser sur les parcours agropastoraux en déprise. L'exploitation raisonnée de la ressource bois doit permettre de préserver les paysages façonnés par l'élevage.

13M

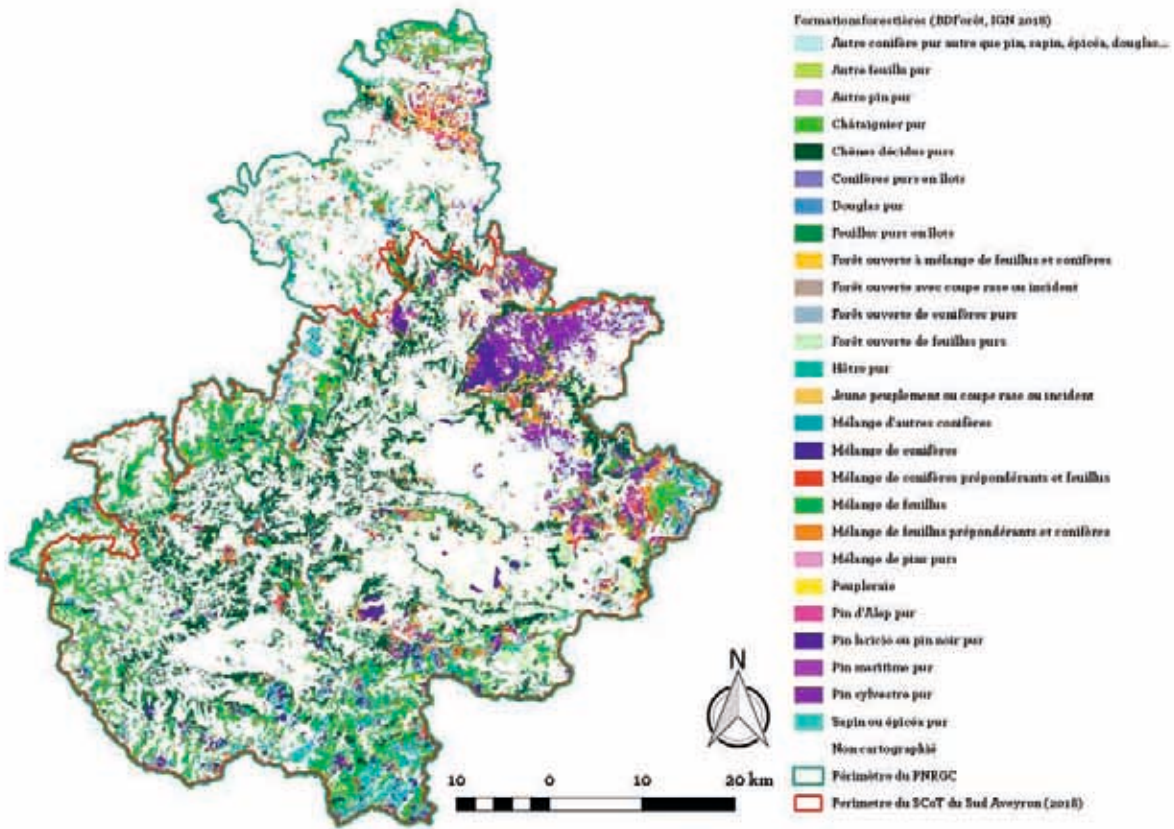
En mètres cubes, le volume de bois fort tige estimé sur le territoire du Parc. La ressource est dominée par le chêne pubescent. Viennent ensuite le pin sylvestre, le châtaignier, le hêtre, le Douglas et le pin noir ou Iaricio, par ordre décroissant.

24%

Le taux de prélèvement annuel lié à l'exploitation forestière (bois fort tige) sur le territoire du Parc naturel régional. Ce taux atteint 35% pour les seuls résineux. Parallèlement, le stock forestier augmente tous les ans de 2,3%.

Une étude prospective de la ressource en bois à l'horizon de 2035 a été conduite, pendant l'année 2018, par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Cette étude concerne plus spécialement la ressource forestière disponible, aussi les haies, bosquets et landes ne sont-ils pas pris en compte. L'analyse porte sur 400 relevés de l'Inventaire forestier national (fusionné depuis 2012 avec l'IGN) sur la période 2007-2016. Les résultats sont centrés sur 2012, prise comme année de référence.

DIVERSITÉ DES FORMATIONS FORESTIÈRES SUR LE TERRITOIRE D'ÉTUDE (PNRGC ET PETR DU LÉVÉZOU)



♦♦ 3.4.2.1 ESTIMATION DES VOLUMES DE BOIS

Les volumes de bois sont estimés d'après les relevés de terrain. Le volume réel mesuré est le volume « bois fort tige », autrement dit : le volume de la tige principale jusqu'à la découpe bois fort (7,5cm de diamètre).

Le volume total est évalué à partir du bois fort tige selon les équations préconisées par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses, le volume de bois fort tige est estimé à plus de 13 millions de m³, ce qui équivaut à un volume total (branches et racines) de plus de 25 millions de m³, pour 131 500ha de forêt.

Sur le territoire du SCoT, les volumes atteignent respectivement 12 et 23 millions de m³ de bois, pour une superficie forestière de 120 900ha. Les volumes de chêne pubescent constituent 23,2%

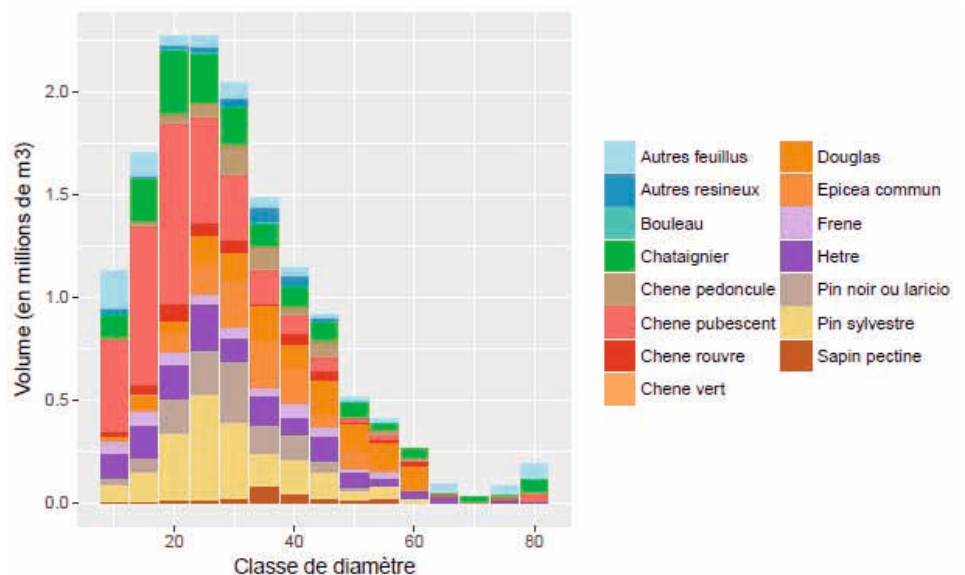
de la ressource, ceux du pin sylvestre 14%, du châtaignier 11,4%, du hêtre 9,1%.

Les plantations de Douglas et de pins noirs ou Iaricio représentent respectivement 8,5% et 7,6% des volumes de bois fort tige. La forêt se compose donc principalement de feuillus et diversifiés. Il s'agit en outre d'une forêt jeune, comme en témoigne la répartition des classes de diamètre.

Le stock moyen en bois fort tige (chiffres 2012) est de 103m³/ha. De fortes variations apparaissent toutefois selon le type d'essence considéré :

- ♦♦ Chênaie pubescente : 62m³/ha
- ♦♦ Châtaigneraie : 157m³/ha
- ♦♦ Autres peuplements feuillus : 127m³/ha
- ♦♦ Pinaie (pin sylvestre et pin noir) : 77m³/ha
- ♦♦ Douglas, épicéas, pin Iaricio et autres résineux : 240m³/ha.

RÉPARTITION DU VOLUME PAR CLASSE DE DIAMÈTRE ET ESSENCE SUR LE PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE (ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2012)



♦♦ 3.4.2.2 ESTIMATION DES FLUX DE BOIS

Les flux de bois sont estimés à l'aide du protocole IGN de suivi des placettes de l'Inventaire forestier national, protocole basé sur une visite de chaque placette tous les cinq ans. La forêt occupe 41,8% de la superficie du territoire du Parc et cumule un volume de bois sur pied estimé à environ 12,4Mm³ (bois fort tige), dont 38% de résineux. Soit un volume total aérien et racinaire de 25Mm³.

La production biologique (bois fort tige) peut s'évaluer à 470 000m³ par an, dont 52% de résineux.

Les prélèvements liés à l'exploitation forestière sont estimés en bois fort tige à 33 000m³ annuels les dix dernières années. La mortalité et les chablis (bois fort tige) s'évaluent à environ 50 000m³ annuels. Le taux de prélèvement est donc de 24% (35% pour les résineux). En conséquence, la forêt capitalise 303 000m³/an, ce qui représente une augmentation annuelle du stock de 2,3%.

La production annuelle sur le territoire du Parc est de 3m³/ha/an (bois fort tige). Là encore, des variations très fortes s'observent selon le type d'essence considéré :

- ♦♦ Taillis de chêne pubescent : 1,86m³/ha/an
- ♦♦ Châtaigneraie : 4,12m³/ha/an
- ♦♦ Pin sylvestre : 2,64m³/ha/an
- ♦♦ Pins noir et laricio : 7,7m³/ha/an
- ♦♦ Douglas, épicéas, pin laricio et autres résineux productifs : 11,45m³/ha/an.

Les valeurs de flux restent toutefois entachées d'une marge d'erreur relativement importante, notamment le chiffre des prélèvements qui repose sur un faible nombre d'observations de terrain. Pour l'IGN, il convient de retenir que la dynamique actuelle est clairement et fortement à la capitalisation du bois dans les forêts du Parc.



♦♦ 3.4.2.3 SYNTHÈSE PAR COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le tableau ci-après détaille la contribution des territoires de chaque Communauté de communes incluse dans le SCoT. Ces données proviennent de relevés effectués principalement au cours de la période 2007-2016.

	Superficie	Densité	Volume	Production	Mortalité	Prélèvement	Accroissement annuel (m ³)
CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	16 265 ha	627 tiges /ha	73,6 m ³ /ha	1,99 m ³ /ha/an	34,0 %	0 %	21 362
CC Millau Grands Causses	25 393 ha	718 tiges /ha	52,0 m ³ /ha	1,15 m ³ /ha/an	2,1 %	0 %	28 589
CC Monts Rance et Rougier	27 923 ha	830 tiges /ha	158,6 m ³ /ha	5,09 m ³ /ha/an	9,0 %	18 %	103 611
CC Muse et Rapes du Tarn	20 502 ha	614 tiges /ha	95,8 m ³ /ha	2,68 m ³ /ha/an	23,8 %	0 %	41 868
CC Larzac et Vallées	30 852 ha	696 tiges /ha	75,9 m ³ /ha	2,85 m ³ /ha/an	6,9 %	2 %	80 015
TOTAL SCoT	120 935 ha						275 446

ARTIFICIALISATION DES SOLS ET CONSOMMATION DE L'ESPACE

Liée aux aménagements routiers, aux zones d'activités et à l'habitat, l'artificialisation des sols n'épargne pas le sud-Aveyron, même si le processus peut sembler relatif sur un territoire à dominantes agricole, rurale et forestière. Un signe positif : le rythme de l'artificialisation et celui de la consommation de l'espace accusent une baisse importante sur ces toutes dernières années.



FOCUS

+5,1%

L'évolution de l'artificialisation brute des sols entre 2003 et 2013. Une augmentation importante pour le territoire, explicable principalement par l'emprise de l'autoroute A75 (56ha à elle seule).

23,45HA

La surface moyenne annuelle artificialisée entre 2013 et 2018. Ainsi, le rythme annuel d'artificialisation des sols sur la période la plus récente se caractérise par une nette diminution, d'environ 20%.

39HA

Depuis 2013, la consommation de l'espace sur le territoire a connu un très fort ralentissement. Elle n'atteint désormais, en moyenne, que 39ha par an.

Le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses figure parmi les espaces peu artificialisés, conservant près de 51% d'espaces agricoles et 58% d'espaces forestiers et milieux semi-naturels. Néanmoins, les surfaces artificialisées progressent de 7% entre 2003 et 2018, avec un net ralentissement du rythme annuel d'artificialisation dès 2013.

Le foncier n'est pas une ressource renouvelable : cette thématique doit intégrer les grandes stratégies territoriales. La consommation foncière a ses origines dans les années soixante avec le développement de la maison individuelle, de lotissements pavillonnaires, de zones d'activités, mais aussi de toutes les infrastructures qui les accompagnent.

Le sud-Aveyron, même si l'artificialisation des sols reste en-deçà des moyennes nationale et régionale, n'échappe pas à certaines logiques.

L'estimation de la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers suppose préalablement l'analyse de l'artificialisation des sols. A ce jour, il n'existe pas de méthode partagée pour mesurer ce phénomène. Aussi, une réflexion a-t-elle été lancée sur la pertinence des indicateurs à élaborer.

En lien avec l'observatoire du développement rural de l'INRA, une méthode a été définie spécifiquement pour le territoire du SCoT. Il s'est agi de traiter :

- la base de données topographique (BD Topo ; IGN) rassemblant les informations sur les différentes catégories de surfaces artificialisées (routes, surfaces d'activités, bâtiments bruts, etc.)
- les photos orthorectifiées (BD Ortho ; IGN)
- les fichiers fonciers (MAJIC ; DGI).

La compilation de ces données permet d'estimer l'artificialisation et la consommation de l'espace sur les périodes 2003-2013 et 2013-2018.

Deux niveaux d'indicateurs ont été définis :

- l'analyse de l'artificialisation « brute » des sols, soit l'imperméabilisation
- l'analyse des parcelles agricoles, naturelles ou forestières consommées par l'artificialisation.

❖ 3.5.1 L'ANALYSE DE L'ESPACE IMPERMÉABILISÉ

Le premier niveau d'analyse a permis de déterminer un indicateur d'artificialisation « brute » révélant la surface totalement imperméabilisée des sols par un équipement, une infrastructure, un logement, etc. Les résultats, reportés dans le tableau, montrent que l'artificialisation des sols atteint 300ha, soit quasiment 30,2ha par an dans l'intervalle 2003-2013. L'évolution, +5,1%, est élevée pour un territoire tel que le sud-Aveyron. Elle s'explique essentiellement par la réalisation de l'autoroute A75 qui couvre à elle seule une emprise de 56ha. En tout état de cause, hormis l'A75, les nouvelles routes, les redimensionnements et la sécurisation de certains tronçons sont les causes principales de l'artificialisation.

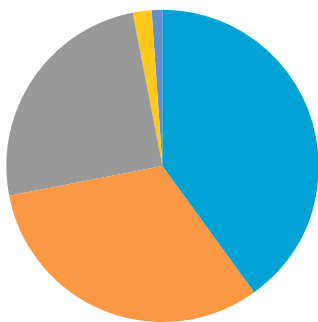
La période la plus récente, de 2013 à 2018, se caractérise par une forte diminution du rythme annuel d'artificialisation des sols : de l'ordre de 20%. Elle n'atteint plus que 23,45ha par an.

Dans le détail, le rythme annuel d'artificialisation des sols par les routes a été divisé par trois. Celui de l'artificialisation par les zones d'activités s'est stabilisé.

Celui de l'artificialisation par le bâti a été multiplié par 1,75.

Cette diminution est une bonne nouvelle. La trajectoire de l'artificialisation des sols sur le Parc naturel régional des Grands Causses est en parfaite adéquation avec les objectifs définis dans le SCoT.

	Surfaces 2003 (ha)	Surfaces 2013 (ha)	Surfaces 2018 (ha)	Evolution 2003-2013 (ha)	Evolution 2013-2018 (ha)	Evolution 2003-2013 (%)	Evolution 2013-2018 (%)
Routes	4179,95	4334,19	4360,99	159,2	26,79	3,69	0,62
Surfaces de zones d'activités	584,06	682,57	731,87	94,1	49,30	16,87	7,22
Bâti	1118,03	1186,89	1234,90	54,7	48,01	6,16	4,04
Ponts et barrages	6,10	13,59	13,60	7,4	0,01	122,76	0,08
Parkings	15,45	19,62	18,99	3,7	-0,63	26,96	-3,21
Terrain sport	53,56	55,97	55,00	0,8	-0,97	4,50	-1,73
Cimetière	40,48	41,69	42,47	0,8	0,78	2,99	1,88
Piste aérodrome	18,76	18,76	18,91	0	0,15	0,00	0,81
Aire triage	4,28	4,28	4,28	0	0,00	0,00	-0,01
Poste transformation	3,25	3,24	3,62	0	0,38	-0,29	11,61
Château d'eau	3,07	3,01	3,13	0	0,12	-1,85	3,95
TOTAL	5933,18	6235,54	6352,95	302,36	117,41	5,1	1,9



40%	● Routes
32%	● Surface de zones d'activités
25%	● Bâti
2%	● Ponts et barrages
1%	● Parkings
0%	● Terrains de sport

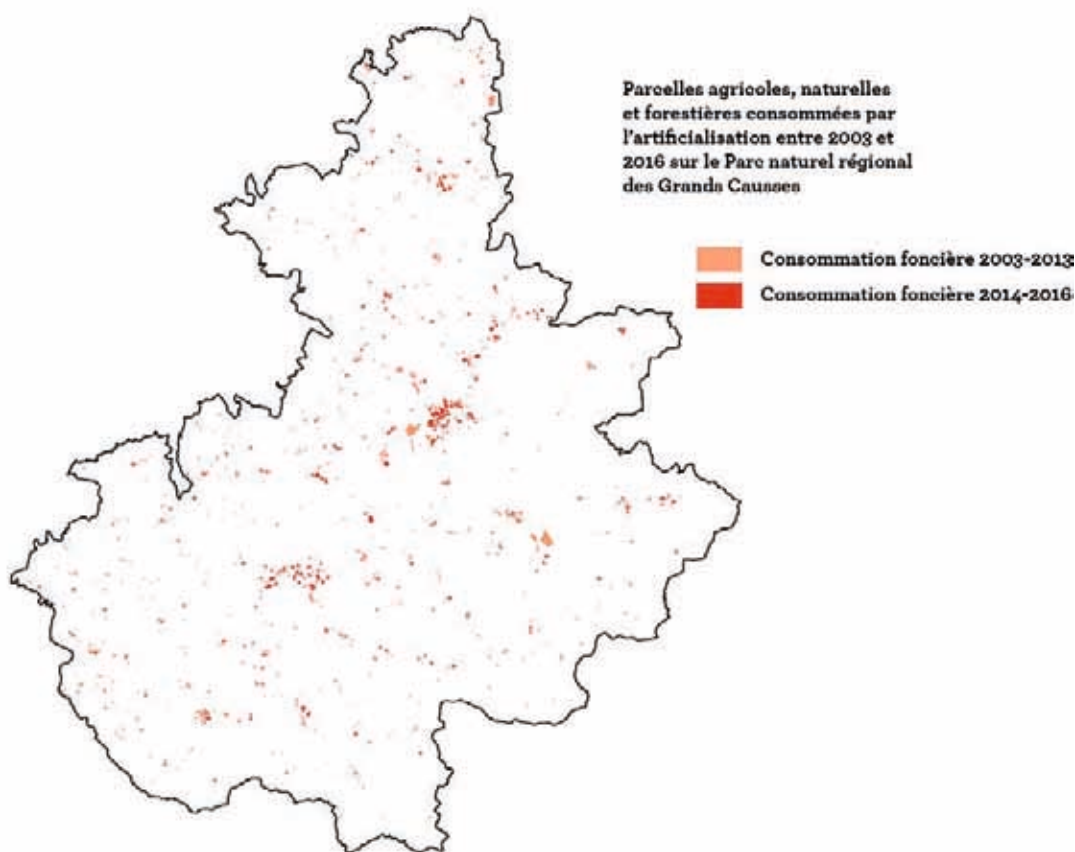


DÉTAIL DES TYPES DE SURFACES ARTIFICIALISÉES

- 1) Routes : tous types de routes sauf routes empierrées, chemins (de terre) et sentiers.
- 2) Surfaces d'activités : surfaces dédiées à des activités administratives, culturelles, de loisirs, d'enseignement, de gestion des eaux, les zones industrielles ou commerciales (terre-pleins), terrains de sport (infrastructure totale), santé (terrains des maisons de retraites et hôpitaux)
- 3) Bâti : bâtiments industriels, agricoles, commerciaux, remarquables, indifférenciés (généralement résidentiels), légers (structure légère non attachée au sol par l'intermédiaire de fondations ou bâtiment quelconque ouvert sur au moins un côté), gares
- 4) Parking : en zones publiques ou en zones commerciales
- 5) Pistes aérodromes : pistes en dur, pistes en herbe
- 6) Postes de transformation : postes de transformation, postes électriques

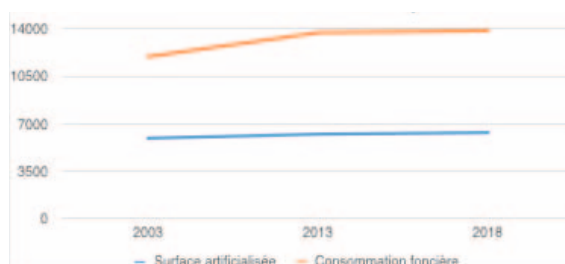
❖ 3.5.2 L'ANALYSE DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

Le précédent indicateur, par-delà son enseignement, ne permet pas de connaître la consommation de l'espace agricole. Par exemple, l'impact d'une maison ou d'un lotissement sur le foncier agricole ne se restreint pas à la seule emprise des constructions. C'est bien l'ensemble de la parcelle qui est retirée de l'unité foncière d'une exploitation agricole. Idem pour la forêt et les espaces naturels. De plus, les projets qui ne consomment pas toute l'unité foncière d'une zone agricole, naturelle ou forestière font l'objet - pour la plupart des cas - de divisions cadastrales. Les résultats laissent apparaître une perte de surface de plus de 960ha de 2003 à 2013 sur le territoire du Parc naturel régional, soit 96ha par an. C'est l'équivalent de la surface d'une exploitation agricole moyenne qui est perdue chaque année.



De 2013 à 2016, le rythme annuel de la consommation foncière a très fortement ralenti : de 96ha par an sur la décennie précédente, il est passé à 39ha par an.

ARTIFICIALISATION DES SOLS ET CONSOMMATION DE L'ESPACE



Annexe 1 :

Synthèse des espèces présentes sur le territoire du Parc naturel régional
des Grands Causses et valeur écologique

La valeur écologique de l'espèce sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses. tient compte :

- De son statut de conservation
- De son statut d'abondance
- De sa rareté relative au regard du périmètre de l'ex-Région Midi-Pyrénées

Amphibiens

Classe	Nom français	Statut d'abondance de l'espèce sur le PNRGC	Statut de l'espèce sur le PNRGC (nicheur, hivernant, migrateur...)	Valeur écologique de l'espèce pour le PNRGC
Amphibiens	Alyte accoucheur	Commun	Reproducteur	1
Amphibiens	Crapaud épineux	Très commun	Reproducteur	0
Amphibiens	Grenouille verte (complexe)	Très commun	Reproducteur	0
Amphibiens	Rainette méridionale	Commun	Reproducteur	1
Amphibiens	Salamandre tachetée	Très commun	Reproducteur	0
Amphibiens	Triton palmé	Très commun	Reproducteur	0
Amphibiens	Crapaud calamite	Commun	Reproducteur	2
Amphibiens	Grenouille rousse	Peu fréquent	Reproducteur	2
Amphibiens	Pélodyte ponctué	Commun	Reproducteur	2
Amphibiens	Triton marbré	Peu fréquent	Reproducteur	2
Amphibiens	Grenouille agile	Très rare	Reproducteur	4
Amphibiens	Pélobate cultripède	Très rare	Reproducteur	7

Mammifères

Classe	Nom français	Statut d'abondance de l'espèce sur le PNRGC	Statut de l'espèce sur le PNRGC (nicheur, hivernant, migrateur...)	Valeur écologique de l'espèce pour le PNRGC
Mammifères	Blaireau européen	Commun	Reproducteur	1
Mammifères	Campagnol agreste	Commun	Reproducteur	1
Mammifères	Campagnol des champs	Très commun	Reproducteur	0
Mammifères	Campagnol roussâtre	Commun	Reproducteur	1
Mammifères	Chamois	Très rare	Erratique	NA (Occasionel)
Mammifères	Chevreuril européen	Très commun	Reproducteur	0
Mammifères	Crocidure musette	Très commun	Reproducteur	0
Mammifères	Daim	Très rare	Introduit	NA (Introduit)
Mammifères	Ecureuil roux	Très commun	Reproducteur	0
Mammifères	Fouine	Commun	Reproducteur	1
Mammifères	Grand Rhinolophe	Très commun	Reproducteur, Hivernant	1
Mammifères	Hérisson d'Europe	Très commun	Reproducteur	0
Mammifères	Lapin de garenne	Très commun	Reproducteur	1
Mammifères	Lièvre d'Europe	Très commun	Reproducteur	0
Mammifères	Mulot sylvestre	Très commun	Reproducteur	0
Mammifères	Murin de Daubenton	Commun	Reproducteur, Hivernant	1
Mammifères	Musaraigne couronnée	Commun	Reproducteur	1
Mammifères	Oreillard indéterminé	Commun	Reproducteur, Hivernant	1
Mammifères	Petit Rhinolophe	Très commun	Reproducteur, Hivernant	0
Mammifères	Pipistrelle commune	Très commun	Reproducteur, Hivernant	0
Mammifères	Ragondin	Commun	Introduit	NA (Introduit)
Mammifères	Rat musqué	Peu fréquent	Introduit	NA (Introduit)
Mammifères	Rat noir	Commun	Reproducteur	1
Mammifères	Rat surmulot	Très commun	Reproducteur	0
Mammifères	Raton laveur	Très rare	Introduit	NA (Introduit)
Mammifères	Renard roux	Très commun	Reproducteur	0
Mammifères	Sanglier	Commun	Reproducteur	1
Mammifères	Sérotine bicolore	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Mammifères	Souris domestique	Commun	Reproducteur	1
Mammifères	Taupo d'Europe	Très commun	Reproducteur	0
Mammifères	Barbastelle d'Europe	Commun	Reproducteur, Hivernant	2
Mammifères	Belette d'Europe	Peu fréquent	Reproducteur	2
Mammifères	Campagnol amphibie	Peu fréquent	Reproducteur	3
Mammifères	Campagnol des Pyrénées	Rare	Reproducteur	3
Mammifères	Campagnol fousseur	Rare	Reproducteur	3
Mammifères	Cerf élaphe	Peu fréquent	Reproducteur	2
Mammifères	Genette commune	Peu fréquent	Reproducteur	2
Mammifères	Grand Murin	Peu fréquent	Reproducteur, Hivernant	3
Mammifères	Grand ou Petit Murin	Peu fréquent	Reproducteur, Hivernant	2
Mammifères	Hermine	Rare	Reproducteur	3
Mammifères	Lérot	Peu fréquent	Reproducteur	2
Mammifères	Loir gris	Peu fréquent	Reproducteur	2
Mammifères	Loutre d'Europe	Peu fréquent	Reproducteur	2
Mammifères	Martre des pins	Peu fréquent	Reproducteur	2
Mammifères	Molosse de Cestoni	Peu fréquent	Reproducteur, Hivernant	3
Mammifères	Mulot à collier	Peu fréquent	Reproducteur	2
Mammifères	Murin à moustaches	Peu fréquent	Reproducteur, Hivernant	2
Mammifères	Murin à oreilles échanquées	Peu fréquent	Reproducteur, Hivernant	2
Mammifères	Murin de Natterer	Peu fréquent	Reproducteur, Hivernant	2
Mammifères	Musaraigne pygmée	Rare	Reproducteur	3
Mammifères	Noctule de Leisler	Peu fréquent	Reproducteur, Hivernant	3
Mammifères	Oreillard gris	Commun	Reproducteur, Hivernant	2
Mammifères	Oreillard roux	Rare	Reproducteur, Hivernant	3
Mammifères	Pachyure étrusque	Rare	Reproducteur	3
Mammifères	Pipistrelle de Kuhl	Commun	Reproducteur, Hivernant	2
Mammifères	Putois d'Europe	Peu fréquent	Reproducteur	2
Classe	Nom français	Statut d'abondance	Statut de l'espèce sur le	Valeur écologique

		de l'espèce sur le PNRGC	PNRGC (nicheur, hivernant, migrateur...)	de l'espèce pour le PNRGC
Mammifères	Sérotine commune	Peu fréquent	Reproducteur, Hivernant	2
Mammifères	Vespère de Savi	Peu fréquent	Reproducteur, Hivernant	3
Mammifères	Campagnol des neiges	Très rare	Reproducteur	5
Mammifères	Castor d'Europe	Peu fréquent	Reproducteur	4
Mammifères	Crossope aquatique	Très rare	Reproducteur	4
Mammifères	Minioptère de Schreibers	Peu fréquent	Reproducteur, Hivernant	5
Mammifères	Murin d'Alcathoe	Rare	Reproducteur, Hivernant	4
Mammifères	Murin de Bechstein	Rare	Reproducteur, Hivernant	4
Mammifères	Muscardin	Très rare	Indéterminé	5
Mammifères	Noctule commune	Très rare	Indéterminé	5
Mammifères	Petit Murin	Peu fréquent	Reproducteur, Hivernant	4
Mammifères	Pipistrelle pygmée	Peu fréquent	Reproducteur, Hivernant	4
Mammifères	Rat des moissons	Très rare	Indéterminé	4
Mammifères	Rhinolophe euryale	Très rare	Indéterminé	5
Mammifères	Grande Noctule	Très rare	Reproducteur	6
Mammifères	Loup gris	Très rare	Indéterminé	6
Mammifères	Mouflon méditerranéen	Rare	Reproducteur	6
Mammifères	Pipistrelle de Nathusius	Très rare	Reproducteur, Hivernant	6

Odonates

Classe	Nom français	Statut d'abondance de l'espèce sur le PNRGC	Statut de l'espèce sur le PNRGC (nicheur, hivernant, migrateur...)	Valeur écologique de l'espèce pour le PNRGC
Odonates	Agrion à larges pattes	Commun	Reproducteur	1
Odonates	Agrion de Vander Linden	Commun	Reproducteur	1
Odonates	Agrion élégant	Très commun	Reproducteur	0
Odonates	Agrion jouvencelle	Très commun	Reproducteur	0
Odonates	Agrion porte-coupe	Très commun	Reproducteur	0
Odonates	Anax empereur	Très commun	Reproducteur	0
Odonates	Anax porte-selle	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Odonates	Caloptéryx occitan	Commun	Reproducteur	1
Odonates	Caloptéryx vierge méridional	Très commun	Reproducteur	0
Odonates	Cordulégastré annelé	Commun	Reproducteur	1
Odonates	Cordulie à taches jaunes	Très rare	Indéterminé	NA (Occasionel)
Odonates	Crocothémis écarlate	Commun	Reproducteur	1
Odonates	Gomphe à pinces	Très commun	Reproducteur	0
Odonates	Libellule déprimée	Très commun	Reproducteur	0
Odonates	Orthétrum bleuissant	Commun	Reproducteur	1
Odonates	Orthétrum réticulé	Commun	Reproducteur	1
Odonates	Petite Nymphé au corps de feu	Très commun	Reproducteur	0
Odonates	Sympétrum fascié	Commun	Reproducteur	1
Odonates	Aeschné bleue	Peu fréquent	Reproducteur	2
Odonates	Aeschné paisible	Peu fréquent	Reproducteur	2
Odonates	Agrion blanchâtre	Commun	Reproducteur	2
Odonates	Agrion délicat	Peu fréquent	Reproducteur	2
Odonates	Agrion mignon	Peu fréquent	Reproducteur	3
Odonates	Agrion orangé	Commun	Reproducteur	2
Odonates	Cordulie bronzée	Rare	Reproducteur	3
Odonates	Gomphe à crochets	Peu fréquent	Reproducteur	3
Odonates	Gomphe joli	Rare	Reproducteur	3
Odonates	Leste brun	Rare	Reproducteur	3
Odonates	Leste sauvage	Peu fréquent	Reproducteur	3
Odonates	Leste verdoyant	Peu fréquent	Reproducteur	3
Odonates	Leste vert	Peu fréquent	Reproducteur	2
Odonates	Orthétrum brun	Peu fréquent	Reproducteur	2
Odonates	Sympétrum de Fonscolombe	Peu fréquent	Reproducteur	2
Odonates	Sympétrum rouge sang	Peu fréquent	Reproducteur	2
Odonates	Aeschné affine	Très rare	Indéterminé	4
Odonates	Aeschné mixte	Très rare	Indéterminé	4
Odonates	Agrion de Mercure	Rare	Reproducteur	4
Odonates	Agrion nain	Rare	Reproducteur	4
Odonates	Anax napolitain	Très rare	Indéterminé	4
Odonates	Caloptéryx hémorroïdal	Très rare	Reproducteur	4
Odonates	Cordulégastré bidenté	Peu fréquent	Reproducteur	4
Odonates	Cordulie à corps fin	Rare	Reproducteur	5
Odonates	Gomphe semblable	Très rare	Reproducteur	5
Odonates	Gomphe vulgaire	Rare	Reproducteur	4
Odonates	Leste dryade	Très rare	Indéterminé	5
Odonates	Leste fiancé	Très rare	Indéterminé	4
Odonates	Libellule à quatre taches	Très rare	Indéterminé	4
Odonates	Naiade au corps vert	Très rare	Indéterminé	4
Odonates	Orthétrum à stylets blancs	Très rare	Indéterminé	4
Odonates	Agrion bleuissant	Très rare	Reproducteur	8
Odonates	Cordulie splendide	Très rare	Reproducteur	7
Odonates	Gomphe de Graslín	Très rare	Reproducteur	7
Odonates	Sympétrum du Piémont	Très rare	Reproducteur	7
Odonates	Sympétrum jaune d'or	Très rare	Indéterminé	6

Oiseaux

Classe	Nom français	Statut d'abondance de l'espèce sur le PNRGC	Statut de l'espèce sur le PNRGC (nicheur, hivernant, migrateur...)	Valeur écologique de l'espèce pour le PNRGC
Oiseaux	Aigle impérial	Très rare	Erratique	NA (Occasionel)
Oiseaux	Alouette des champs	Très commun	Nicheur	1
Oiseaux	Avocette élégante	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Bécasseau sanderling	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Bécasseau variable	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Bécassine sourde	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Bergeronnette des ruisseaux	Commun	Nicheur	1
Oiseaux	Bergeronnette grise	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Bernache cravant	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Bernache du Canada	Très rare	Introduit	NA (Introduit)
Oiseaux	Bondrée apivore	Commun	Nicheur	1
Oiseaux	Bruant des neiges	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Bruant mélanocéphale	Très rare	Erratique	NA (Occasionel)
Oiseaux	Bruant zizi	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Busard pâle	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Buse pattue	Très rare	Hivernant	NA (Occasionel)
Oiseaux	Buse variable	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Butor étoilé	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Caille des blés	Commun	Nicheur	1
Oiseaux	Canard chipeau	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Canard colvert	Commun	Nicheur	1
Oiseaux	Canard mandarin	Très rare	Introduit	NA (Introduit)
Oiseaux	Canard pilet	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Chardonneret élégant	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Chevalier aboyeur	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Chevêche d'Athéna	Commun	Nicheur	1
Oiseaux	Choucas des tours	Très commun	Nicheur	1
Oiseaux	Chouette hulotte	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Combattant varié	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Corbeau freux	Très rare	Hivernant	NA (Occasionel)
Oiseaux	Corneille mantelée	Très rare	Hivernant	NA (Occasionel)
Oiseaux	Corneille noire	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Coucou gris	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Courlis corlieu	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Epervier d'Europe	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Étourneau sansonnet	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Faisan de Colchide	Commun	Nicheur	1
Oiseaux	Faisan vénéré	Très rare	Introduit	NA (Introduit)
Oiseaux	Faucon crécerelle	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Faucon hobereau	Commun	Nicheur	1
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Fauvette grisette	Très commun	Nicheur	1
Oiseaux	Fuligule morillon	Très rare	Hivernant	NA (Occasionel)
Oiseaux	Garrot à œil d'or	Très rare	Hivernant	NA (Occasionel)
Oiseaux	Geai des chênes	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Gobemouche nain	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Grand Gravelot	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Grèbe à cou noir	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Grimpereau des jardins	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Grive draine	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Grive musicienne	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Guifette moustac	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Guifette noire	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Gypaète barbu	Très rare	Indéterminé	NA (non nicheur)
Oiseaux	Harle bièvre	Très rare	Hivernant	NA (Occasionel)
Oiseaux	Harle huppé	Très rare	Hivernant	NA (Occasionel)
Oiseaux	Héron cendré	Commun	Nicheur	1
Oiseaux	Hirondelle de fenêtre	Très commun	Nicheur	0
Classe	Nom français	Statut d'abondance de l'espèce sur le PNRGC	Statut de l'espèce sur le PNRGC (nicheur, hivernant, migrateur...)	Valeur écologique de l'espèce pour le PNRGC

Oiseaux	Hirondelle rustique	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Huppe fasciée	Commun	Nicheur	1
Oiseaux	Hypolaïs polyglotte	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Ibis falcinelle	Très rare	Erratique	NA (Occasionel)
Oiseaux	Jaseur boréal	Très rare	Hivernant	NA (Occasionel)
Oiseaux	Labbe parasite	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Loriot d'Europe	Commun	Nicheur	1
Oiseaux	Macreuse brune	Très rare	Hivernant	NA (Occasionel)
Oiseaux	Martinet noir	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Merle noir	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Mésange à longue queue	Commun	Nicheur	1
Oiseaux	Mésange bleue	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Mésange charbonnière	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Milan noir	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Moineau domestique	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Mouette mélanocéphale	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Mouette tridactyle	Très rare	Erratique	NA (Occasionel)
Oiseaux	Nette rousse	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Oie cendrée	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Perdrix grise	Rare	Introduit	NA (Introduit)
Oiseaux	Phragmite des joncs	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Pic épeiche	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Pic vert	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Pie bavarde	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Pie-grièche écorcheur	Très commun	Nicheur	1
Oiseaux	Pigeon biset (semi-domestique)	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Pigeon ramier	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Pinson des arbres	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Pipit à gorge rousse	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Pipit des arbres	Très commun	Nicheur	1
Oiseaux	Pouillot à grands sourcils	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Pouillot véloce	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Pygargue à queue blanche	Très rare	Hivernant	NA (Occasionel)
Oiseaux	Râle d'eau	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Rémiz penduline	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Roitelet à triple bandeau	Commun	Nicheur	1
Oiseaux	Rougegorge familier	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Rougequeue noir	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Sarcelle d'été	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Serin cini	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Sittelle torchepot	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Tadorne de Belon	Très rare	Migrateur	NA (Occasionel)
Oiseaux	Tarier pâtre	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Tourterelle des bois	Commun	Nicheur	1
Oiseaux	Tourterelle turque	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Troglodyte mignon	Très commun	Nicheur	0
Oiseaux	Vautour de Rüppell	Très rare	Erratique	NA (Occasionel)
Oiseaux	Verdier d'Europe	Commun	Nicheur	1
Oiseaux	Accenteur alpin	Peu fréquent	Hivernant	2
Oiseaux	Accenteur mouchet	Commun	Nicheur	3
Oiseaux	Aigrette garzette	Rare	Migrateur	3
Oiseaux	Alouette lulu	Très commun	Nicheur	2
Oiseaux	Autour des palombes	Peu fréquent	Nicheur	2
Oiseaux	Bécasse des bois	Peu fréquent	Hivernant	2
Oiseaux	Bergeronnette printanière	Commun	Migrateur	2
Oiseaux	Bihoreau gris	Rare	Nicheur	3
Oiseaux	Bouscarle de Cetti	Peu fréquent	Nicheur	2
Oiseaux	Bruant jaune	Très commun	Nicheur	3
Oiseaux	Bruant proyer	Très commun	Nicheur	2
Oiseaux	Busard des roseaux	Peu fréquent	Migrateur	3
Oiseaux	Busard Saint-Martin	Commun	Nicheur	3
Oiseaux	Chevalier guignette	Peu fréquent	Nicheur	3
Classe	Nom français	Statut d'abondance de l'espèce sur le PNRGC	Statut de l'espèce sur le PNRGC (nicheur, hivernant, migrateur...)	Valeur écologique de l'espèce pour le PNRGC
Oiseaux	Cincla plongeur	Commun	Nicheur	3
Oiseaux	Circaète Jean-le-Blanc	Commun	Nicheur	3
Oiseaux	Cisticole des joncs	Rare	Nicheur	3

Oiseaux	Effraie des clochers	Peu fréquent	Nicheur	3
Oiseaux	Engoulevant d'Europe	Peu fréquent	Nicheur	3
Oiseaux	Faucon pèlerin	Peu fréquent	Nicheur	2
Oiseaux	Foulque macroule	Rare	Hivernant	3
Oiseaux	Gallinule poule-d'eau	Peu fréquent	Nicheur	2
Oiseaux	Gobemouche noir	Commun	Nicheur	2
Oiseaux	Goéland leucopnée	Commun	Nicheur	2
Oiseaux	Grand Corbeau	Commun	Nicheur	3
Oiseaux	Grand Cormoran	Commun	Hivernant	2
Oiseaux	Grand-duc d'Europe	Peu fréquent	Nicheur	2
Oiseaux	Grande Aigrette	Peu fréquent	Hivernant	2
Oiseaux	Grèbe castagneux	Peu fréquent	Nicheur	2
Oiseaux	Grèbe huppé	Rare	Hivernant	3
Oiseaux	Grive litorne	Commun	Hivernant	2
Oiseaux	Grive mauvis	Peu fréquent	Hivernant	3
Oiseaux	Grosbec casse-noyaux	Peu fréquent	Nicheur	2
Oiseaux	Guêpier d'Europe	Peu fréquent	Nicheur	3
Oiseaux	Héron garde-bœufs	Rare	Erratique	3
Oiseaux	Hibou moyen-duc	Peu fréquent	Nicheur	2
Oiseaux	Hirondelle de rivage	Rare	Migrateur	3
Oiseaux	Hirondelle de rochers	Commun	Nicheur	3
Oiseaux	Martin-pêcheur d'Europe	Peu fréquent	Nicheur	2
Oiseaux	Merle à plastron	Rare	Migrateur	3
Oiseaux	Mésange nonnette	Peu fréquent	Nicheur	2
Oiseaux	Moineau soulcie	Rare	Nicheur	3
Oiseaux	Mouette rieuse	Rare	Migrateur	3
Oiseaux	Perdrix rouge	Commun	Nicheur	2
Oiseaux	Petit Gravelot	Rare	Nicheur	3
Oiseaux	Petit-duc scops	Peu fréquent	Nicheur	2
Oiseaux	Pic épeichette	Peu fréquent	Nicheur	2
Oiseaux	Pic mar	Rare	Nicheur	3
Oiseaux	Pic noir	Peu fréquent	Nicheur	2
Oiseaux	Pinson du Nord	Peu fréquent	Hivernant	3
Oiseaux	Pipit spioncelle	Rare	Migrateur	3
Oiseaux	Pouillot de Bonelli	Commun	Nicheur	2
Oiseaux	Pouillot fitis	Commun	Migrateur	2
Oiseaux	Rosignol philomèle	Très commun	Nicheur	2
Oiseaux	Rougequeue à front blanc	Peu fréquent	Nicheur	2
Oiseaux	Tarin des aulnes	Peu fréquent	Hivernant	3
Oiseaux	Tichodrome échelette	Rare	Hivernant	3
Oiseaux	Vanneau huppé	Peu fréquent	Hivernant	3
Oiseaux	Vautour fauve	Commun	Nicheur	3
Oiseaux	Aigle botté	Rare	Nicheur	5
Oiseaux	Aigle de Bonelli	Très rare	Erratique	5
Oiseaux	Balbuzard pêcheur	Rare	Migrateur	4
Oiseaux	Bécassine des marais	Rare	Hivernant	4
Oiseaux	Bec-croisé des sapins	Peu fréquent	Nicheur	4
Oiseaux	Bruant des roseaux	Rare	Hivernant	4
Oiseaux	Bruant fou	Rare	Nicheur	4
Oiseaux	Busard cendré	Commun	Nicheur	5
Oiseaux	Canard siffleur	Très rare	Migrateur	5
Oiseaux	Canard souchet	Très rare	Migrateur	5
Oiseaux	Cassenoix moucheté	Très rare	Indéterminé	5
Oiseaux	Chevalier culblanc	Rare	Migrateur	4
Oiseaux	Chevalier gambette	Très rare	Migrateur	5
Oiseaux	Cigogne blanche	Rare	Migrateur	4
Oiseaux	Cochevis huppé	Très rare	Nicheur	4
Oiseaux	Courlis cendré	Très rare	Migrateur	5
Oiseaux	Crave à bec rouge	Peu fréquent	Nicheur	4
Classe	Nom français	Statut d'abondance de l'espèce sur le PNRGC	Statut de l'espèce sur le PNRGC (nicheur, hivernant, migrateur...)	Valeur écologique de l'espèce pour le PNRGC
Oiseaux	Cygne tuberculé	Rare	Nicheur	4
Oiseaux	Echasse blanche	Très rare	Migrateur	5
Oiseaux	Elanion blanc	Très rare	Erratique	5
Oiseaux	Faucon crécerellette	Rare	Migrateur	4
Oiseaux	Faucon d'Eléonore	Rare	Erratique	4
Oiseaux	Faucon émerillon	Rare	Hivernant	4

Oiseaux	Faucon kobez	Rare	Migrateur	4
Oiseaux	Fauvette des jardins	Peu fréquent	Nicheur	4
Oiseaux	Fauvette mélanocéphale	Rare	Nicheur	4
Oiseaux	Fauvette orphée	Peu fréquent	Nicheur	4
Oiseaux	Fauvette passerinette	Peu fréquent	Nicheur	4
Oiseaux	Fauvette pitchou	Peu fréquent	Nicheur	4
Oiseaux	Fuligule milouin	Rare	Hivernant	4
Oiseaux	Gobemouche gris	Peu fréquent	Nicheur	4
Oiseaux	Goéland brun	Très rare	Migrateur	5
Oiseaux	Grimpereau des bois	Très rare	Nicheur	4
Oiseaux	Grue cendrée	Rare	Migrateur	4
Oiseaux	Héron pourpré	Très rare	Migrateur	4
Oiseaux	Hibou des marais	Très rare	Hivernant	5
Oiseaux	Linotte mélodieuse	Commun	Nicheur	5
Oiseaux	Locustelle tachetée	Rare	Migrateur	4
Oiseaux	Martinet à ventre blanc	Peu fréquent	Nicheur	4
Oiseaux	Mésange huppée	Peu fréquent	Nicheur	4
Oiseaux	Mésange noire	Peu fréquent	Nicheur	5
Oiseaux	Milan royal	Commun	Nicheur	5
Oiseaux	Moineau friquet	Rare	Nicheur	4
Oiseaux	Monticole bleu	Rare	Nicheur	5
Oiseaux	Monticole de roche	Rare	Nicheur	4
Oiseaux	Niverolle alpine	Très rare	Migrateur	4
Oiseaux	Œdicnème criard	Rare	Nicheur	4
Oiseaux	Pigeon colombin	Rare	Nicheur	4
Oiseaux	Pipit rousseline	Peu fréquent	Nicheur	4
Oiseaux	Pluvier doré	Très rare	Migrateur	5
Oiseaux	Pouillot siffleur	Très rare	Migrateur	4
Oiseaux	Roitelet huppé	Peu fréquent	Nicheur	4
Oiseaux	Rollier d'Europe	Rare	Migrateur	4
Oiseaux	Rousserolle effarvatte	Très rare	Nicheur	5
Oiseaux	Sarcelle d'hiver	Rare	Hivernant	4
Oiseaux	Tarier des prés	Peu fréquent	Nicheur	5
Oiseaux	Torcol fourmilier	Peu fréquent	Nicheur	5
Oiseaux	Traquet motteux	Peu fréquent	Nicheur	5
Oiseaux	Venturon montagnard	Très rare	Hivernant	4
Oiseaux	Aigle royal	Rare	Nicheur	6
Oiseaux	Alouette calandre	Très rare	Indéterminé	8
Oiseaux	Alouette calandrelle	Très rare	Indéterminé	6
Oiseaux	Bouvreuil pivoine	Peu fréquent	Nicheur	6
Oiseaux	Bruant ortolan	Rare	Nicheur	7
Oiseaux	Cigogne noire	Rare	Migrateur	6
Oiseaux	Coucou geai	Très rare	Nicheur	6
Oiseaux	Fauvette à lunettes	Très rare	Indéterminé	8
Oiseaux	Hirondelle rousseline	Très rare	Indéterminé	7
Oiseaux	Outarde canepetière	Très rare	Nicheur	7
Oiseaux	Pie-grièche à tête rousse	Rare	Nicheur	6
Oiseaux	Pie-grièche grise	Très rare	Nicheur	8
Oiseaux	Pie-grièche méridionale	Rare	Nicheur	7
Oiseaux	Pipit farlouse	Peu fréquent	Nicheur	6
Oiseaux	Pluvier guignard	Très rare	Migrateur	6
Oiseaux	Râle des genêts	Disparu	Nicheur	NA (Disparu)
Oiseaux	Rousserolle turdoïde	Disparu	Nicheur	NA (Disparu)
Oiseaux	Traquet oreillard	Très rare	Nicheur	9
Oiseaux	Vautour moine	Rare	Nicheur	9
Oiseaux	Vautour percnoptère	Très rare	Nicheur	7

Papillons diurnes

Classe	Nom français	Statut d'abondance de l'espèce sur le PNRGC	Statut de l'espèce sur le PNRGC (nicheur, hivernant, migrateur...)	Valeur écologique de l'espèce pour le PNRGC
Papillons diurnes	Amaryllis	Très commun	Reproducteur	0
Papillons diurnes	Argus bleu	Très commun	Reproducteur	0
Papillons diurnes	Argus brun	Commun	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Aurore	Très commun	Reproducteur	0
Papillons diurnes	Azuré des Nerpruns	Commun	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Bel-Argus	Commun	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Belle-Dame	Commun	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Brun des Pélargoniums	Très rare	Introduit	NA (Introduit)
Papillons diurnes	Céphale	Très commun	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Cuivré commun	Commun	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Demi-Deuil	Très commun	Reproducteur	0
Papillons diurnes	Fadet commun	Très commun	Reproducteur	0
Papillons diurnes	Flambé	Très commun	Reproducteur	0
Papillons diurnes	Gazé	Très commun	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Hespérie de la Houque	Très commun	Reproducteur	0
Papillons diurnes	Hespérie des Sanguisorbes	Commun	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Hespérie du Chiendent	Très commun	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Hespérie du Dactyle	Très commun	Reproducteur	0
Papillons diurnes	Machaon	Commun	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Mégère, Satyre	Très commun	Reproducteur	0
Papillons diurnes	Mélitée des Centaurées	Commun	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Mélitée des Scabieuses	Commun	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Mélitée du Mélampyre	Commun	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Mélitée du Plantain	Commun	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Mélitée orangée	Très commun	Reproducteur	0
Papillons diurnes	Myrtil	Très commun	Reproducteur	0
Papillons diurnes	Paon du Jour	Très commun	Reproducteur	0
Papillons diurnes	Petit Nacré	Commun	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Petit Sylvain	Commun	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Petite Tortue	Commun	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Petite Violette	Commun	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Piéride de la Rave	Très commun	Reproducteur	0
Papillons diurnes	Piéride du Chou	Très commun	Reproducteur	0
Papillons diurnes	Piéride du Navet	Très commun	Reproducteur	0
Papillons diurnes	Point de Hongrie	Très commun	Reproducteur	0
Papillons diurnes	Robert-le-Diable	Commun	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Silène	Très commun	Reproducteur	0
Papillons diurnes	Souci	Très commun	Reproducteur	0
Papillons diurnes	Sylvain azuré	Commun	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Sylvaine	Commun	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Tabac d'Espagne	Très commun	Reproducteur	0
Papillons diurnes	Tircis	Très commun	Reproducteur	0
Papillons diurnes	Vulcain	Très commun	Reproducteur	0
Papillons diurnes	Zygène cendrée	Indéterminé	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Zygène de la badasse	Indéterminé	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Zygène de la bruyère	Indéterminé	Reproducteur	0
Papillons diurnes	Zygène de la carniole	Indéterminé	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Zygène de la coronille	Indéterminé	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Zygène de la filipendule	Indéterminé	Reproducteur	0
Papillons diurnes	Zygène de la gesse	Indéterminé	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Zygène des garrigues	Indéterminé	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Zygène d'Occitanie	Indéterminé	Reproducteur	1
Papillons diurnes	Zygène du chèvrefeuille	Indéterminé	Reproducteur	0
Papillons diurnes	Zygène du lotier	Indéterminé	Reproducteur	0
Papillons diurnes	Zygène du trèfle	Indéterminé	Reproducteur	0
Papillons diurnes	Zygène transalpine	Indéterminé	Reproducteur	0
Papillons diurnes	Agreste	Commun	Reproducteur	3
Papillons diurnes	Argus bleu-nacré	Commun	Reproducteur	2
Classe	Nom français	Statut d'abondance de l'espèce sur le PNRGC	Statut de l'espèce sur le PNRGC (nicheur, hivernant, migrateur...)	Valeur écologique de l'espèce pour le PNRGC

Papillons diurnes	Argus frêle	Commun	Reproducteur	2
Papillons diurnes	Argus vert	Commun	Reproducteur	3
Papillons diurnes	Ariane, Némusien	Peu fréquent	Reproducteur	2
Papillons diurnes	Azuré de la Faucille	Peu fréquent	Reproducteur	2
Papillons diurnes	Azuré de l'Ajonc	Peu fréquent	Reproducteur	2
Papillons diurnes	Azuré de l'Esparcette	Peu fréquent	Reproducteur	3
Papillons diurnes	Azuré des Cytises	Commun	Reproducteur	3
Papillons diurnes	Azuré du Plantain	Commun	Reproducteur	3
Papillons diurnes	Azuré du Serpolet	Peu fréquent	Reproducteur	2
Papillons diurnes	Azuré du Thym	Commun	Reproducteur	3
Papillons diurnes	Azuré Porte-Queue	Peu fréquent	Reproducteur	2
Papillons diurnes	Carte géographique	Rare	Reproducteur	3
Papillons diurnes	Citron	Très commun	Reproducteur	2
Papillons diurnes	Citron de Provence	Commun	Reproducteur	3
Papillons diurnes	Cuivré fuligineux	Peu fréquent	Reproducteur	2
Papillons diurnes	Damier de la Succise	Peu fréquent	Reproducteur	2
Papillons diurnes	Demi-Argus	Rare	Reproducteur	3
Papillons diurnes	Fluoré	Commun	Reproducteur	3
Papillons diurnes	Grand Mars changeant	Rare	Reproducteur	3
Papillons diurnes	Grand Nacré	Peu fréquent	Reproducteur	2
Papillons diurnes	Grand Nègre des Bois	Peu fréquent	Reproducteur	2
Papillons diurnes	Grande Tortue	Commun	Reproducteur	2
Papillons diurnes	Hespérie de l'Alcée	Peu fréquent	Reproducteur	2
Papillons diurnes	Hespérie des Potentilles	Peu fréquent	Reproducteur	2
Papillons diurnes	Hespérie du Carthame	Peu fréquent	Reproducteur	3
Papillons diurnes	Mélitée des Linaires	Rare	Reproducteur	3
Papillons diurnes	Mercure	Commun	Reproducteur	3
Papillons diurnes	Miroir	Rare	Reproducteur	3
Papillons diurnes	Moiré des Fétuques	Peu fréquent	Reproducteur	2
Papillons diurnes	Morio	Rare	Reproducteur	3
Papillons diurnes	Moyen Nacré	Peu fréquent	Reproducteur	2
Papillons diurnes	Nacré de la Filipendule	Rare	Reproducteur	3
Papillons diurnes	Nacré de la Ronce	Commun	Reproducteur	2
Papillons diurnes	Nacré de la Sanguisorbe	Rare	Reproducteur	3
Papillons diurnes	Petit Collier argenté	Peu fréquent	Reproducteur	3
Papillons diurnes	Petit Mars changeant	Peu fréquent	Reproducteur	2
Papillons diurnes	Petit Sylvandre	Peu fréquent	Reproducteur	3
Papillons diurnes	Piéride de la Moutarde	Très commun	Reproducteur	2
Papillons diurnes	Sylvandre	Peu fréquent	Reproducteur	3
Papillons diurnes	Thécla de l'Amarel	Peu fréquent	Reproducteur	3
Papillons diurnes	Thécla de l'Orme	Rare	Reproducteur	3
Papillons diurnes	Thécla de l'Yeuse	Commun	Reproducteur	2
Papillons diurnes	Thécla du Chêne	Rare	Reproducteur	3
Papillons diurnes	Thécla du Prunellier	Peu fréquent	Reproducteur	3
Papillons diurnes	Tristan	Peu fréquent	Reproducteur	2
Papillons diurnes	Virgule	Peu fréquent	Reproducteur	2
Papillons diurnes	Argus des hélianthes	Très rare	Indéterminé	5
Papillons diurnes	Aurore de Provence	Rare	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Azuré de la Badasse	Rare	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Azuré de la Chevette	Peu fréquent	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Azuré de la Jarosse	Rare	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Azuré de la Luzerne	Très rare	Migrateur	5
Papillons diurnes	Azuré de l'Orobe	Peu fréquent	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Azuré des Orpins	Rare	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Azuré du Genêt	Très rare	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Azuré du Mélilot	Rare	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Azuré du Trèfle	Très rare	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Bleu-Nacré d'Espagne	Rare	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Cardinal	Rare	Reproducteur	5
Papillons diurnes	Chiffre	Peu fréquent	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Cuivré flamboyant	Rare	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Damier noir	Très rare	Reproducteur	4
Classe	Nom français	Statut d'abondance de l'espèce sur le PNRGC	Statut de l'espèce sur le PNRGC (nicheur, hivernant, migrateur...)	Valeur écologique de l'espèce pour le PNRGC
Papillons diurnes	Diane	Rare	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Echancré	Très rare	Erratique	5
Papillons diurnes	Echiquier de Russie	Très rare	Reproducteur	5

Papillons diurnes	Echiquier d'Occitanie	Très rare	Reproducteur	5
Papillons diurnes	Fadet de la Mélisque	Très rare	Reproducteur	5
Papillons diurnes	Fadet des Garrigues	Peu fréquent	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Faune	Peu fréquent	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Grand Collier argenté	Peu fréquent	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Grande Coronide	Rare	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Hespérie de la Malope	Très rare	Reproducteur	5
Papillons diurnes	Hespérie de la Mauve	Peu fréquent	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Hespérie de l'Alchémille	Très rare	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Hespérie de l'Épiaire	Rare	Reproducteur	5
Papillons diurnes	Hespérie des Hélianthèmes	Rare	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Hespérie du Faux Buis	Très rare	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Hespérie du Marrube	Très rare	Reproducteur	5
Papillons diurnes	Lucine	Peu fréquent	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Lycaon	Rare	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Marbré de Vert	Peu fréquent	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Moiré automnal	Rare	Reproducteur	5
Papillons diurnes	Moiré sylvicole	Rare	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Nacré porphyrin	Très rare	Reproducteur	5
Papillons diurnes	Ocellé de la Canche	Très rare	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Ocellé rubanné	Peu fréquent	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Pacha à deux Queues	Très rare	Erratique	5
Papillons diurnes	Petite Coronide	Rare	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Piéride de l'Tbéride	Rare	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Piéride de Réal	Très rare	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Piéride des Biscuitelles	Rare	Reproducteur	4
Papillons diurnes	Proserpine	Rare	Reproducteur	5
Papillons diurnes	Sablé de la Luzerne	Rare	Reproducteur	5
Papillons diurnes	Sablé du Sainfoin	Très rare	Reproducteur	5
Papillons diurnes	Sylvandre helvète	Très rare	Reproducteur	5
Papillons diurnes	Thécla du Bouleau	Rare	Reproducteur	5
Papillons diurnes	Thécla du Frêne	Très rare	Reproducteur	5
Papillons diurnes	Thécla du Kermès	Très rare	Reproducteur	5
Papillons diurnes	Thécla du Prunier	Très rare	Reproducteur	5
Papillons diurnes	Turquoise de la Cardoncelle	Très rare	Reproducteur	5
Papillons diurnes	Turquoise des cistes	Très rare	Reproducteur	5
Papillons diurnes	Zygène de l'Orôbe	Très rare	Reproducteur	5
Papillons diurnes	Zygènes des épines	Très rare	Reproducteur	5
Papillons diurnes	Azuré des Mouillères	Très rare	Reproducteur	6
Papillons diurnes	Grand Sylvain	Très rare	Reproducteur	6
Papillons diurnes	Hermite	Rare	Reproducteur	7
Papillons diurnes	Hespérie des Cirses	Très rare	Reproducteur	6
Papillons diurnes	Louvet	Très rare	Reproducteur	6
Papillons diurnes	Marbré de Lusitanie	Très rare	Reproducteur	6

Reptiles

Classe	Nom français	Statut d'abondance de l'espèce sur le PNRGC	Statut de l'espèce sur le PNRGC (nicheur, hivernant, migrateur...)	Valeur écologique de l'espèce pour le PNRGC
Reptiles	Couleuvre à collier	Commun	Reproducteur	1
Reptiles	Couleuvre verte et jaune	Très commun	Reproducteur	0
Reptiles	Couleuvre vipérine	Très commun	Reproducteur	0
Reptiles	Lézard des murailles	Très commun	Reproducteur	0
Reptiles	Tarente de Mauritanie	Très rare	Reproducteur	NA (Introduit)
Reptiles	Vipère aspic	Commun	Reproducteur	1
Reptiles	Couleuvre d'Esculape	Peu fréquent	Reproducteur	3
Reptiles	Lézard catalan	Rare	Reproducteur	3
Reptiles	Lézard vert occidental	Très commun	Reproducteur	2
Reptiles	Coronelle girondine	Rare	Reproducteur	4
Reptiles	Coronelle lisse	Très rare	Reproducteur	4
Reptiles	Lézard ocellé	Rare	Reproducteur	5
Reptiles	Lézard vivipare	Très rare	Reproducteur	4
Reptiles	Orvet fragile	Très rare	Reproducteur	4

Annexe 2 :

Synthèse des enjeux de conservation de la flore du Parc naturel régional des
Grands Causses

Lexique

ES	Endémique stricte
EP	Endémique partielle
RRR	(très très rare : 1 localité)
RR	(très rare : 2 à 5 localités)
R	(rare : 6 à 9 localités)
AR	(assez rare : 9 à 12 localités)
AC	(assez commun : 13-16 localités)
C-CC	(commun à très commun : > 17 localités)
ReT	(responsabilité totale)
ReFF	(responsabilité très forte)
ReF	(responsabilité forte)
Ref	(responsabilité faible)
V1 :	peu vulnérable
V2 :	vulnérable
V3 :	très vulnérable
V4 :	particulièrement vulnérable ;
PN	Protection nationale
PMP	Protection régionale en Midi-Pyrénées
Pdept	protection départementale en Aveyron (P12)
(blanc =	Sans protection)

Nom français	Statut	Endémicité	Rareté	Responsabilité patrimoniale	Vulnérabilité	Protection
Odontite des Causses des Cévennes	sp.	ES	RR	ReT	V3	PN
Violette du Larzac	sp.	ES	RR	ReT	V3	PMP
Ancolie visqueuse	sp.	ES	RR	ReFF	V2	PN
Epervière de Christian Bernard	sp.	ES	RR	ReFF	V1	
Sablina de Lozère	sp.	ES	RR	ReF	V2	PMP
Minuartie de Lozère	sp.	ES	RR	ReF	V2	PMP
Grassette des Causses	subsp.	ES	RR	ReF	V2	PMP
Gentiane de Coste	subsp.	ES	RR	ReFF	V3	PMP
Saxifrage des Causses des Cévennes	sp.	ES	R	ReF	V2	PMP
Alysson des montagnes de Thiebaut	var.	ES	R	Ref	V1	
Hutchinsie de Prost	subsp	ES	AR	ReF	V2	
Armérie de Girard	sp.	ES	AR	Ref	V1	PMP
Ophrys d'Aymonin ou Ophrys mouche des Causses	sp.	ES	AC	ReF	V2	PMP
Aster des Causses des Cévennes	subsp.	ES	AC	Ref	V1	
Fétuque de Christian Bernard	sp.	ES	AC	Ref	V1	
Nom français	Statut	Endémicité	Rareté	Responsabilité patrimoniale	Vulnérabilité	Protection
Anémone pulsatile de Coste	var.	ES	AC	Ref	V1	

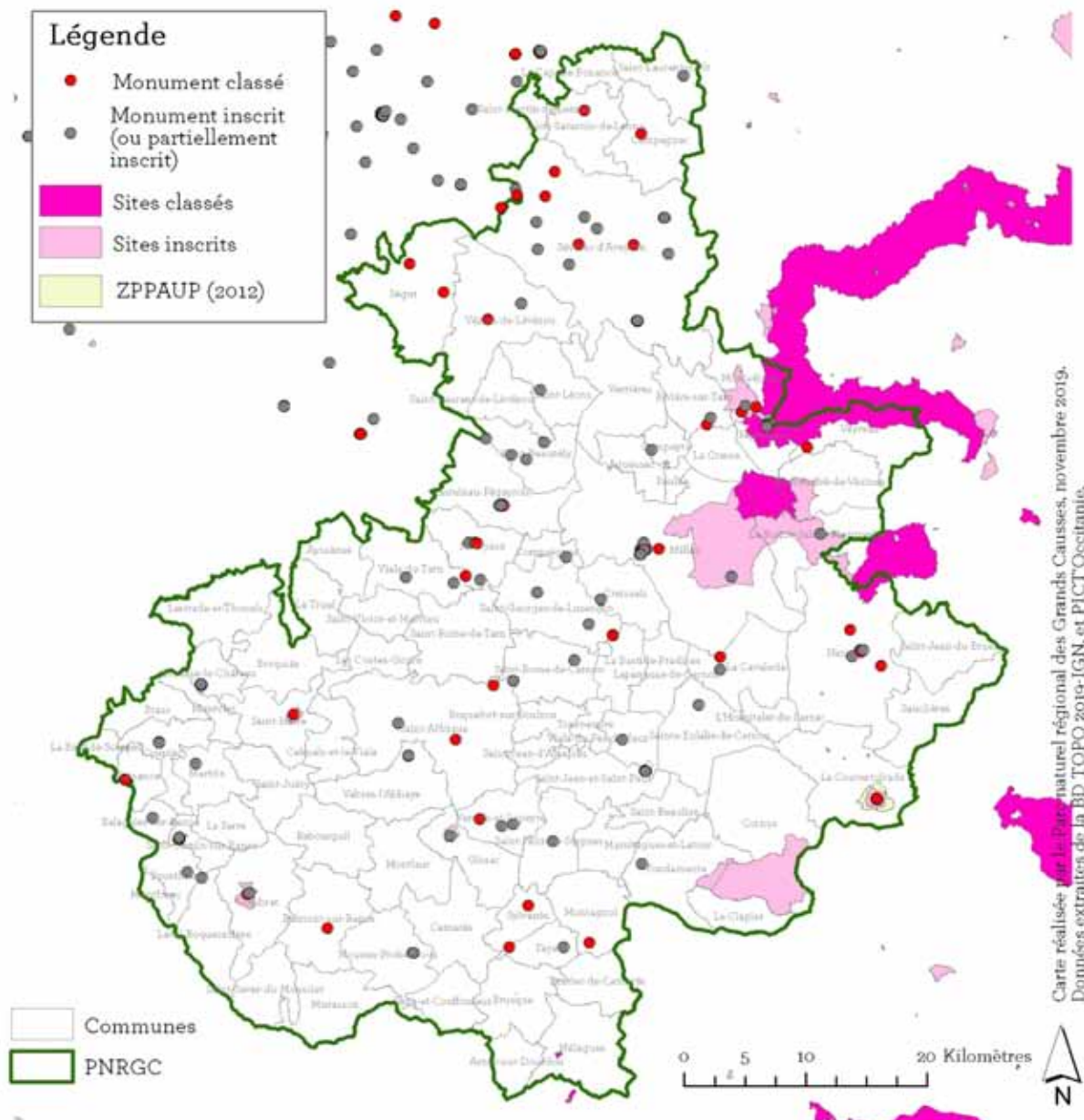
Potentille caulescente des Causses des Cévennes	subsp.	ES	AC	Ref	V1	PMP
Thym serpolet des dolomies	sp.	ES	AC	Ref	V1	PMP
(= Anemone serotina Coste)	subsp.	ES	C	Ref	V1.	
Genêt horrible	sp.	EP	RRR	ReFF	V3	PN
Arabette des Cévennes	sp.	EP	RRR	ReF	V2	PMP
Vélar de l'Ariège	subsp.	EP	RR	ReFF	V3	PMP
Ophrys de l'Aveyron	Sp.	EP	RR	ReFF	V3	PN
Saponaire à feuilles de pâquerette	sp.	EP	RR	ReFF	V3	PN
Oeillet à tiges courtes	subsp.	EP	RR	ReFF	V2	
Fritillaire des Pyrénées	sp.	EP	RR	ReFF	V2	P12
Buplèvre de Toulon cévenol	var.	EP	RR	ReFF	V1	
Asarine couchée	sp.	EP	RR	Ref	V2	
Millet verdâtre	sp.	EP	RR	ReF	V2	
Sablina hérissée	sp.	EP	RR	ReF	V2	PMP
Fétuque jaunâtre	subsp.	EP	RR	Ref	V1	
Thym serpolet luisant	sp.	EP	RR	Ref	V1	PMP
Centaurée de Lyon	subsp.	EP	RR	Ref	V1	
Aster à 3 nervures	subsp.	EP	R	Ref	V2	
Saxifrage mousse	sp.	EP	R	Ref	V2	
Centaurée des montagnes du midi	var.	EP	R	Ref	V1	
Ibérus de Prost	subsp.	EP	R	Ref	V1	
Sablina controversée	sp.	EP	R	Ref	???	PN
Alysson à gros fruits	sp.	EP	AR	ReF	V1	
Tabouret d'Occitanie	subsp.	EP	AR	Ref	V1	
Centranthe de Lecoq	sp.	EP	AR	Ref	V1	
Euphorbe de Duval	sp.	EP	AC	Ref	V1	
Pulmonaire à longues feuilles des Cévennes	subsp.	EP	AC	Ref	V1	
Leucanthème glaucescent	sp.	EP	AC-C	Ref	V1	PMP
Fétuque de Paul Auquier	sp.	EP	C	Ref	V1	
Germandrée de Rouy	sp.	EP	C	Ref	V1	

Annexe 3 :

Localisation des sites inscrits et classés sur le territoire du
Parc naturel régional des Grands Causses

Monuments et sites protégés au titre du patrimoine et des paysages

situation : juin 2018 pour les monuments inscrits et classés
et nov 2019 pour les sites inscrits et classés





..... ◆◆◆
**PARC NATUREL RÉGIONAL
DES GRANDS CAUSSES**

71, boulevard de l'Ayrolle
BP 50126 - 12 101 Millau cedex
05 65 61 35 50
info@parc-grands-causses.fr
www.parc-grands-causses.fr